

RAPPORT ANNUEL 2019

RAPPORT DE GESTION4
COMPTES CONSOLIDES55
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES94
COMPTES ANNUELS101
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS127
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES135
ATTESTATION DU RESPONSABLE137



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2020

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

SOMMAIRE

SECTION I.

RAPPORT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2019

A. COMPTES SOCIAUX

- 1. Chiffre d'affaires et résultat d'AdUX S.A. au titre de l'exercice 2019
- 2. Affectation
- 3. Tableau des résultats
- 4. Dépenses somptuaires et frais généraux donnant lieu à réintégration
- B. <u>COMPTES CONSOLIDES</u>
- C. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DURANT L'EXERCICE 2019
- D. INVESTISSEMENTS DU GROUPE ACTIVITES EN MATIERE DE R&D
- E. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT
- F. <u>DIVIDENDES VERSES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES</u>
- G. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

SECTION II.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE, TENDANCES ET PERSPECTIVES

- A. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE
- B. **EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

SECTION III.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

A. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

- 1. Composition du Conseil d'administration
- 2. Présentation du Conseil d'administration et de la Direction générale
- 3. Rôle du Conseil d'Administration
- 4. Tenue des réunions du Conseil d'administration
- 5. Règlement intérieur du Conseil d'administration
- 6. Comité des rémunérations et nominations
- 7. Comité d'audit

- 8. Procédure d'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales
- 9. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général

B. REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

- 1. Politique de rémunération des administrateurs
- 2. Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux
- 3. Rémunérations versée au cours de l'exercice 2019 ou attribuées au titre du même exercice aux dirigeants mandataires sociaux
- 4. Rémunérations versée au cours de l'exercice 2019 ou attribuées au titre du même exercice à l'ensemble des mandataires sociaux à raison de leur mandat
- 5. Comparaison du niveau des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux au regard des salariés
- 6. Options de souscription d'actions

C. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES EN MATIERE DE GOUVERNANCE

- 1. Conventions intervenues entre un mandataire social ou un actionnaire significatif et une filiale
- 2. Opérations sur titres des dirigeants
- 3. Etat des délégations en matière d'augmentation de capital et des autres autorisations données au conseil d'administration
- 4. Modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale
- 5. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

SECTION IV.

PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

A. OBJECTIFS DE LA SOCIETE EN MATIERE DE PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

B. DESCRIPTION DES PROCEDURES DE CONTROLE MISES EN PLACE

- 1. Procédures de contrôle interne en matière financière et comptable
- 2. Autres Procédures de contrôle

SECTION V.

GESTION DES RISQUES

A. RISQUES SUR LA CONTINUITE D'EXPLOITATION

B. RISQUES LIES A L'EPIDEMIE DE COVID 19

C. RISQUES OPERATIONNELS

- 1. Perte de parts de marché perte de compétitivité
- 2. Corrélation des marchés de la publicité au cycle économique
- 3. Risque d'internalisation des prestations de services par les sites
- 4. Fluctuation des tarifs
- 5. Evolution de la réglementation en vigueur
- 6. Défaillance des prestataires Adserver et SSP (supply side provider) de la Société

D. RISQUES TRANSVERSAUX

1. Risques liés aux systèmes

- 2. Dépendance vis-à-vis des collaborateurs clés
- 3. Risques juridiques
- 4. Risque d'intégration des sociétés acquises / Risque de dépréciation du goodwill
- 5. Risque lié à l'information financière

E. RISQUES FINANCIERS

- 1. Risque de crédit (cf. note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés)
- 2. Risque de liquidité (cf. note 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés)
- 3. Risque de contrepartie Dépendance
- 4. Risque de fraude
- 5. Risques financiers liés aux effets du changement climatique
- 6. Risques d'assurance

SECTION VI.

INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET LE GROUPE ADUX

A. CAPITAL ET ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

- 1. Répartition du capital social
- 2. Actions propres détenues au 31 décembre 2019
- 3. Participation des salariés et actionnariat salarié
- 4. Titres donnant accès au capital
- 5. Evolution du volume d'échange et du cours de bourse de l'action AdUX

B. <u>LE GROUPE ADUX</u>

- 1. Filiales et participations
- 2. Cessions de participations
- 3. Constitution de filiale
- 4. Prise de participation ou de contrôle
- 5. Acquisitions de sociétés
- 6. Fusions

SECTION I.

RAPPORT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2019

A. COMPTES SOCIAUX

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces comptes sociaux sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

1. Chiffre d'affaires et résultat d'AdUX S.A. au titre de l'exercice 2019

AdUX S.A a réalisé un chiffre d'affaires de 6,94 M€ contre 12,52 M€ l'année précédente.

Le résultat net s'élève à - 1,584 K€. Ce résultat se décompose notamment en :

- un résultat d'exploitation de 1,413 K€;
- un résultat financier de 533 K€;
- un résultat exceptionnel de -149 K€;
- un produit d'impôt de 511 K€.

2. Affectation

L'exercice écoulé 2019 se traduit par une perte de 1,584 K€ que nous vous proposons d'affecter en totalité au report à nouveau.

3. Tableau des résultats

Au présent rapport, est joint, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices clos.

4. Dépenses somptuaires et frais généraux donnant lieu à réintégration

La Société a supporté des charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées au 4 de l'article 39 du code général des impôts qui se sont élevées à 62.809,29 € au cours de l'exercice écoulé.

B. COMPTES CONSOLIDES

Le Groupe a poursuivi la réorganisation de son périmètre en 2019 et opté pour une stratégie de recentrage autour des activités de Native Advertising (Quantum), de Drive to Store (AdMoove), et du Social Marketing (AdPulse).

Au premier semestre 2019, AdUX, a racheté 100% des actions de la société espagnole L'AGORA Premium Audience Network avec qui elle était en concurrence sur le marché du Native Advertising en Espagne pour un prix de 0,2 M€. Un Goodwill de 0,5 M€ a été comptabilisé suite à cette acquisition. Le chiffre d'affaires de l'AGORA a contribué à hauteur de 1,95 M€ dans le chiffre d'affaires du Groupe AdUX en 2019. La nouvelle dénomination sociale de la société est Quantum Publicidad, S.L.

La cession, en octobre 2019, par AdUX de sa participation résiduelle de 45% de la filiale HiMedia Deutschland pour 1,8 M€ au groupe Azerion lui a permis de finaliser la sortie de l'activité de régie traditionnelle.

Le prix a été réglé par voie de compensation de l'intégralité de la dette d'AdUX vis-à-vis de cette ancienne filiale et un versement en numéraire de 30 K€.

Le chiffre d'affaires publié du périmètre est de 24,76 M€ au sein duquel les activités de Native Advertising (Quantum) de Drive to Store (AdMoove), et de Social Marketing (Adpulse) représentent 23 M€.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 s'élève à 24,77 M€ contre 26,3 millions d'euros (-6%) en 2018 après retraitement des activités cédées ou destinées à être cédées selon la norme IFRS 5 (régies historiques belges, portugaise et italienne réalisées en fin d'année 2018).

La baisse de chiffre d'affaires de 1,5 M€ s'explique principalement par la chute d'activité en Suède de 2,3 millions d'euros comme anticipé (chiffre d'affaires de 0,7 M€ en 2019 contre 3 M€ en 2018). La marge brute s'élève à 11,9 M€ (-0,6 M€ par rapport à l'exercice 2018).

Le reste de l'activité a globalement progressé sur l'année avec un quatrième trimestre particulièrement dynamique en croissance de 13%. Cette hausse de l'activité en dehors de la Suède s'explique par la croissance soutenue de Quantum et le retour à la croissance d'Admoove sur la fin de l'exercice. L'activité de social marketing Adpulse a continué de décroitre mais son poids relatif dans l'activité du Groupe est désormais limité.

Les coûts de personnel diminuent de 1,3 million d'euros pour s'établir à 7,8 millions d'euros. Les coûts d'achat externes ont été fortement réduits au deuxième semestre avec une baisse de -2,3 millions d'euros sur l'année. Ils s'élèvent à 4,1 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Ainsi le résultat opérationnel de la société s'établit à 145 milliers d'€ au 31 décembre 2019 contre - 18,413 milliers d'€ au 31 décembre 2018.

Le résultat net consolidé des activités poursuivies de l'exercice s'élève à - 372 milliers d'€.

Ce résultat se décompose comme suit :

- un résultat opérationnel courant de -1491 K€;
- une charge de valorisation des stock-options et actions gratuite de -12 K€;
- des charges et produits non courants présentent un solde excédentaire de 1636 K€;
- un résultat opérationnel de 145 K€;
- un résultat financier négatif de 480 K€;
- une charge d'impôt de -58 K€.

Après prise en compte des intérêts minoritaires, le résultat net part du Groupe s'élève à -400 K€. Le résultat net consolidé de l'exercice s'élève à 372 K€.

L'endettement de la société s'élève à -52 K€ au 31 décembre 2019.

Les emprunts et dettes financières à court et long terme sont composés :

- d'un prêt à taux zéro contracté auprès de la BPI en 2014 pour 2,4 M€, dont le solde restant dû est de 1,2 M€ au 31 décembre 2019 ;
- du financement des créances de CIR 2015 et de CICE 2015 pour un montant de 0.3 M€ auprès d'un établissement bancaire;
- de contrats d'affacturage pour 3,1 M€.

C. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DURANT L'EXERCICE 2019

Entrée au capital et partenariat avec Azerion

En octobre 2018, la société Azerion Holding B.V. est entrée au capital de la société AdUX en achetant acquis 315 666 actions d'AdUX auprès de la société United Internet. Cette transaction a été réalisée au prix de 4,20 € par action.

Le 6 novembre 2018, AdUX a lancé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au prix de 2,90 € par action. AdUX a ainsi levé 1,46 M€, correspondant à l'émission de 502 695 actions nouvelles. Azerion a souscrit un nombre total de 426 951 actions dans ce cadre.

Azerion qui avait par ailleurs acquis 100 000 actions auprès de Cyril Zimmermann et 100 000 actions auprès de Mickaël Ferreira au prix unitaire de 4,20 € détenait au 31 décembre 2018 (soit 26% du capital et 23,77% des droits de vote).

A la suite de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires au prix de 1,50 € par action de 3,89 M€ réalisée le 30 décembre 2019, 2 599 388 actions nouvelles ont été émises dont 2 508 093 actions souscrites par Azerion.

Depuis le 30 décembre 2019, date de réalisation de l'augmentation de capital, Azerion Holding B.V. détient 54,95% du capital social de AdUX.

Les synergies entre Azerion et le Groupe AdUX initiées par un accord-cadre de partenariat afin d'explorer les opportunités commerciales communes et d'envisager des coopérations technologiques, commerciales et marketing se sont poursuivies par la signature d'un contrat de prestation de services en 2019.

• Autres événements marquants

Le 10 avril 2019, AdUX a racheté 100% des actions de la société espagnole L'AGORA Premium Audience Network avec qui elle était en concurrence sur le marché du Native Advertising en Espagne pour un prix initial de 0,2 M€ et aucun complément de prix n'a été du. L'AGORA est le pionnier et un des leaders espagnol du Native Advertising avec un chiffre d'affaires d'environ 2 M€ en 2018. Les synergies entre les deux activités ont permis une rentabilité renforcée des opérations espagnoles d'AdUX dès 2019. Un Goodwill de 0,5 M€ a été comptabilisé suite à cette acquisition. La nouvelle dénomination sociale de la société est Quantum Publicidad, S.L..

Le 10 octobre 2019, AdUX a cédé sa participation résiduelle de 45% de la filiale HiMedia Deutschland pour 1,8 M€ au groupe Azerion. Le prix a été réglé par voie de compensation de l'intégralité de la dette d'AdUX vis-à-vis de cette ancienne filiale et un versement en numéraire de 30K€.

D. INVESTISSEMENTS DU GROUPE - ACTIVITES EN MATIERE DE R&D

Les investissements en immobilisations corporelles s'élèvent à 80 K€ sur 2019 et correspondent principalement à du matériel informatique.

Les investissements en immobilisations incorporelles s'élèvent sur l'année 2019 à 1012 K€ et correspondent principalement à la poursuite des développements en interne d'outils technologiques.

E. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

Tableau de présentation des délais fournisseurs

Article D. 441 I. - 1º du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échus (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement :						
Factures hors groupe - Montants présentés en HT	0					
Nombres de factures hors groupe concernées	61					548
Montant total des factures hors groupe concernées	527 455	579 816	143 150	16 363	1 329 915	2 069 245
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	13%	14%	3%	0%	32%	49%
Factures groupe - Montants présentés en HT						
Nombres de factures groupe concernées	8					585
	•		•	•	r	
Montant total des factures groupe concernées	40 191	193 530	59 830	659 747	15 012 016	15 925 123
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	4%	18%	6%	61%	1386%	1386%

actures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées :					
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures exclues					
(préciser HT ou TTC)	нт				

[C] Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce):

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement - Délais légaux : 60j

Les factures Groupe composant le poste fournisseurs de AdUX S.A. concernent principalement des filiales détenues à 100%. Le Groupe AdUX gère la trésorerie de ses filiales en fonction de leurs besoins et de leurs prévisions de trésorerie.

Tableau de présentation des délais clients

Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échus (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement :						Talling and the Salar
Factures hors groupe - Montants présentés en HT	1					
Nombres de factures hors groupe concernées	35					235
Montant total des factures hors groupe concernées	399 265	279 766	126810	108714	1 648 063	2 163 353
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	10%	7%	3%	3%	41%	54%
Factures groupe - Montants présentés en HT	-					
Nombres de factures groupe concernées	3					290
Montant total des factures groupe concernées	86 379	286 887	2 579	0	9 576 606	9 866 072
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	3%	10%	0%	0%	327%	337%

Nombre de factures exclues	154	
Homore de lactores excides	434	
Montant total des factures exclues - Présenté	961 645	
en HT	301013	
(préciser HT ou TTC)	HT	

[C] Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce):

Délais de paiement utilisés pour le calcul des - Délais légaux : 60j retards de paiement

Ces informations relatives aux délais de paiement clients intègrent les créances douteuses qui s'élèvent à 1M€. Ces dernières sont provisionnées à 100%.

Ces informations relatives aux délais de paiement clients n'intègrent pas les créances douteuses (présentées en (B)) qui s'élèvent à 961 645 K€. Ces dernières sont provisionnées à 100%.

F. DIVIDENDES VERSES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices.

G. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce autorisées par votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé et depuis la clôture des comptes au 31 décembre 2019.

Les commissaires aux comptes ont été informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

Il est rappelé que ces conventions incluent les conventions précédemment approuvées par les actionnaires qui se sont poursuivies et la convention autorisée par le Conseil d'administration en date du 24 avril 2020.

Le 24 avril 2020, le Conseil d'administration a autorisé la signature d'une convention de trésorerie entre la Société et la société Azerion Holding B.V. avec un effet rétroactif au 5 février 2020 et un terme au 24 avril 2020. Les intérêts dus au titre de cette convention se sont élevés à 8.418,03 €.

SECTION II.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE, TENDANCES ET PERSPECTIVES

A. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Azerion Holding B.V., depuis le 30 décembre 2019, détient 54,95% du capital social de AdUX.

Le 31 janvier 2020, le Conseil d'administration de la Société a mis fin avec effet immédiat aux fonctions de Directeur Général de Monsieur Cyril Zimmermann.

Le Conseil d'administration de la Société a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et a nommé Monsieur Salih Hikmet Cosgun en qualité de Directeur Général pour une durée indéterminée et désigné Monsieur Trond Dale en qualité de Président du Conseil d'administration pour la durée restante de son mandat d'administrateur.

A la suite des démissions de la société Azerion Holding B.V., représentée par Monsieur Atilla Aytekin, et de Monsieur Umut Akpinar de leur mandat d'administrateur le 31 janvier 2020, la société Azerion Holding B.V. est désormais représentée au Conseil d'administration par Madame Kyra Steegs.

Le Conseil d'administration dans sa séance du 22 avril 2020 a décidé, à compter de cette date, de se référer au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext qui apparait mieux adapté à la société au regard de sa taille et de la structure de son capital.

Le Conseil d'administration a également adopté un nouveau règlement intérieur intégrant les recommandations du Code Middlenext.

• Autres événements postérieurs à la clôture

La crise sanitaire provoquée par l'épidémie du Covid 19 et le confinement de la population française a eu un impact immédiat sur la consommation des ménages et sur les dépenses marketing des annonceurs. A compter de mars 2020, de nombreuses campagnes publicitaires ont été annulées ou reportées à septembre 2020. Sur la deuxième quinzaine de mars, l'activité est en très sévère baisse en France en comparaison de l'année précédente. Avec des décalages de quelques semaines, la tendance est la même dans tous les pays d'implantation d'AdUX.

Sur la base des dernières données, le mois d'avril sera également en très forte baisse et la société n'a pas de visibilité sur la sortie de crise et le redémarrage du marché. Aussi des mesures d'économies, notamment le recours au chômage partiel, ont été mises en place tant que l'activité reste à des niveaux aussi bas (cf. 3.4. Continuité d'exploitation des comptes consolidés). Il est trop tôt pour évaluer l'impact de cette crise sur la profitabilité de la société en 2020 mais il est probable que la société ne soit pas en situation de réaliser de croissance sur l'ensemble de cet exercice. Le Groupe réalisera des tests de valeur de ses actifs lors de l'arrêté des comptes au 30 juin 2020.

B. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La mise en application du Règlement General de Protection des données le 25 mai 2018 a eu pour effet de ralentir les investissements publicitaires des annonceurs vers les solutions de géo marketing et de drive to store comme AdMoove. L'activité d'Admoove est en baisse du fait de la perte d'un contrat majeur en 2018 en Suède (chiffre d'affaires de 0,7 M€ en 2019 contre 3 M€ en 2018).

L'activité d'Admoove, hors Suède, s'est toutefois stabilisée et est reparti en croissance sur le dernier trimestre 2019.

La mise en sauvegarde de la société française Quantum SAS le 1^{er} avril 2019 a eu un impact sur son image et sur son développement commercial en France au premier semestre notamment, mais en globalité l'activité Native Advertising du Groupe est en croissance.

Adpulse a connu une activité contrastée en 2018 du fait d'une concurrence accrue et de scandales relatifs à la publicité sur les réseaux sociaux. Cette concurrence reste très forte en 2019 et cette activité ne devrait pas croitre en 2020.

SECTION III.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET RAPPORT DU CONSEIL D'ADIMISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise a été établi en application :

- des prescriptions des articles L. 225-37, dernier alinéa et L. 225 -37- 4 du Code de commerce ;
- des recommandations du « Code de Gouvernement d'Entreprise Middlenext» (recommandations auxquelles notre Conseil a décidé qu'il se référerait désormais).

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 24 avril 2020 après examen par le Comité des Rémunérations et Nominations.

La Société a pour objectif de se conformer à l'ensemble des recommandations du Code Middlenext. Dans le cadre de la règle « Appliquer ou Expliquer » prévue à l'article L. 225-37-4 8° du Code de commerce, la Société estime que la quasi-totalité de ses pratiques se conforment aux recommandations du Code Middlenext.

Le tableau ci-dessous dresse la liste des différentes recommandations du Code Middlenext et précise celles auxquelles la Société se conforme ou non.

Recommandations du Code Middlenext Pouvoir de surveillance	Conformité	Non-conformité
		_
R 1 - Déontologie des membres du conseil	Χ	
R 2 - Conflits d'intérêts	Χ	
R 3 - Composition du conseil		
Présence de membres indépendants au sein du conseil	Χ	
R 4 - Information des membres du conseil	Χ	
R 5 - Organisation des réunions du conseil et des comités	Χ	
R 6 - Mise en place de comités	Χ	
R 7 - Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	Χ	
R 8 - Choix des administrateurs	Χ	
R 9 - Durée des mandats des membres du conseil	Χ	
R 10 - Rémunération des administrateurs	Χ	
R 11 - Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	Χ	
R 12 - Relation avec les actionnaires		X (1)
Pouvoir de surveillance		
R 13 - Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Χ	
R 14 - Préparation de la succession des dirigeants		X (2)
R 15 - Cumul contrat de travail mandant social	Χ	.,
R 16 - Indemnités de départ	Χ	
R 17 - Régimes de retraite supplémentaires	Χ	
R 18 - Stocks options et attribution gratuite	Х	
R 19 - Revue des points de vigilance	X	
1 3		

¹⁾ La Société ayant un actionnaire de référence représenté au Conseil d'administration et en l'absence d'autres actionnaires significatifs, elle n'organise pas de moments d'échange en dehors de l'assemblée générale.

²⁾ La Société a choisi, le 31 janvier 2020, de dissocier les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration. Un nouveau Président a été désigné et nouveau Directeur général a été nommé. Il est prématuré d'inscrire le sujet de la succesion des dirigeant à l'ordre du jour du Conseil.

A. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

Le Conseil d'administration de la Société s'attache à mettre en place une structure de gouvernance équilibrée à AdUX, capable de faire face aux circonstances et aux enjeux propres au Groupe.

Mode d'exercice de la direction générale

Depuis, la création de la Société, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général était exercées par une seule et même personne.

Lors de sa réunion du 31 janvier 2020, le Conseil a décidé de dissocier les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration.

1. Composition du Conseil d'Administration

La composition du Conseil d'administration a évolué à deux reprises au cours de l'année 2019 puis en janvier 2020.

Lors de la séance du Conseil d'administration du 3 avril 2019, le Conseil a procédé à la nomination de trois administrateurs.

Il a nommé la société Azerion Holding B.V. comme administrateur pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Eric Giordano démissionnaire. Le représentant de la société Azerion Holding B.V. est Monsieur Atilla Ayetkin.

Le Conseil a également nommé Monsieur Umut Akpinar pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Benjamin Teszner, démissionnaire et Madame Kyra Steegs pour la durée restant à courir du mandat de Madame Odile Roujol, démissionnaire.

L'assemblée générale du 19 juin 2019 a ratifié les trois cooptations précédemment mentionnées. L'assemblée générale a également renouvelé les mandats de la société Azerion Holdings B.V. et de Monsieur Umut Akpinar pour une nouvelle durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Lors de l'assemblée générale du 20 novembre 2019, les actionnaires ont nommé deux nouveaux administrateurs indépendants pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Il s'agit de Madame Catharina Hillström et de Monsieur Trond Dale.

La composition du Conseil d'administration a été modifiée en 2020.

Le 31 janvier 2020, le Conseil d'administration de la Société a mis fin aux fonctions de Présidentdirecteur général de Monsieur Cyril Zimmermann.

Le Conseil d'administration de la Société a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Il a nommé Monsieur Salih Hikmet Cosgun en qualité de Directeur général à partir du 1^{er} février 2020 pour une durée indéterminée et a désigné Monsieur Trond Dale en qualité de Président du Conseil d'administration pour la durée restante de son mandat d'administrateur.

Madame Sandra Legrand, la société Azerion Holdings B.V. et Monsieur Umut Akpinar ont démissionné de leur mandat le 31 janvier 2020.

Depuis le 31 janvier 2020, le Conseil d'administration de AdUX est composé de 3 membres. Au 31 janvier 2020, le Conseil d'administration est ainsi composé de 3 administrateurs dont 66% d'indépendant et 66% de femmes.

Synthèse des évolutions intervenues au cours de l'exercice 2019

	Départ	Nomination	Renouvellement
Conseil d'administration	Eric Giordano 03/04/2019	Azerion Holding B.V. 03/04/2019 Umut Akpinar 03/04/2019 Kyra Steegs 03/04/2019 Catharina Hillström 20/11/2019 Trond Dale 20/11/2019	
Comité d'audit			
Comité des rémunérations			

2. <u>Présentation du Conseil d'administration et de la direction générale</u>

a. Présentation synthétique à la date d'enregistrement du rapport annuel

Nom	Sexe	Δσρ	Nombre d'actions	Début de 1 ^{er} mandat	Échéance du mandat	Ancienneté au Conseil	Participation à un Comité
Directeur général et		Ū		1 manaat	mandat	au consen	a an connec
Salih Hikmet Cosgun Directeur général (à partir du 31 janvier 2020) Nationalité	M	58	0	31/01/202	_	4 mois	
néerlandaise			-	0			
Administrateurs qua	lifiés d	'indép	endant par	le Conseil			
Catharina Hillström (à partir du 20 novembre 2019) Nationalité suédoise	F	50	0	20/11/201 9	AG 2023	5 mois	Comité d'audit
Trond Dale (à partir du 20 novembre 2019) Président du Conseil (depuis le 31 janvier 2020) Nationalité norvégienne Administrateurs	Н	59	0	20/11/201 9	AG 2023	5 mois	Comité des rémunérations et nominations
Kyra Steegs (à partir du 3 avril 2019) Nationalité néerlandaise	F	40	8	03/04/201 9	AG 2022	12 mois	

b. Fonctions exercées par les Administrateurs



Age: 40 ans

Nationalité: néerlandaise

Adresse professionnelle:

Azerion Ventures

Beechavenue 182,

1119 PX Schiphol-Rijk

Pays-Bas

Nombre d'actions détenues:

10

Madame Kyra Steegs

Administratrice

Kyra Steegs est titulaire d'un Master de sciences en psychologie organisationnelle de l'Université Radboud de Nimègue et d'un baccalauréat en gestion du sport.

Kyra Steegs est responsable de l'intégration de toutes les activités nouvellement acquises et assure les synergies opérationnelles au sein de l'écosystème Azerion. Auparavant, elle était responsable de l'équipe vidéo pour Improve Digital, une technologie de publicité programmatique européenne de pointe acquise par Azerion en 2018. Pendant ce temps, elle a dirigé le développement d'entreprise et la stratégie vidéo, faisant le pont entre le marché plus traditionnel de la vidéo et le paysage programmatique en ligne. Kyra a également acquis une vaste expérience dans les domaines de la radiodiffusion, de la vidéo et de l'édition alors qu'elle travaillait pour Metro et NEP Group, des éditeurs internationaux, où elle s'est spécialisée en OTT et VOD. Dans le cadre de ses fonctions au FCCE, elle a lancé le premier cinématographique chinois qui l'International Digital Emmy Award 2013 et a été récompensé comme "The Most Influential Culture Event for Chinese Entrepreneurs".

Fonction principale exercée en dehors de la Société

Senior Director Integrations d'Azerion Ventures

<u>Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années</u>

Business Integration Manager chez Azerion Holding

Senior Director Video chez Improve Digital

Business Development OTT Services chez NEP Group



Age: 50 ans

Nationalité : suédoise

Adresse professionnelle:

Eriksbergsgatan 11

114 80 Stockholm

Sweden

Nombre d'actions détenues :

néant

Madame Catharina Hillström Administratrice indépendante

Diplômée de l'université de Göteborg, elle dispose d'une expérience professionnelle significative à l'international acquise principalement dans le secteur de la finance au sein de Standard Chartered Bank et Crédit Agricole.

Catharina Hillström a également une expérience d'entrepreneur avec le lancement en Suède d'une société pionnière de collecte de fond sur téléphone mobiles et organisation d'évènements de collecte de fonds pour SOS Villages d'Enfants et Amnesty International.

Fonction principale exercée en dehors de la Société

Consultante indépendante et investisseur

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe

Administratrice d'Universal Creation



Age: 59 ans

Nationalité : norvégienne

Adresse professionnelle:

ABS Global FactoringAugustendalsvägen

70, S-131 52 Nacka StrandStockholmSweden

Nombre d'actions détenues:

néant

Monsieur Trond Dale

Administrateur indépendant et Président du Conseil

Diplômé de l'université Suisse de Saint Gall, il dispose d'une expérience professionnelle significative à l'internationale acquise au sein des institutions financières Chemical Bank, Goldman Sachs, Crédit agricole et DLP Capital.

Trond Dale a été entrepreneur dans le secteur des technologies et services d'information.

Fonction principale exercée en dehors de la Société

CEO de ABS Global Factoring

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe

Président du conseil d'administration de Fortnox

c. Indépendance des administrateurs

La composition du Conseil d'administration est conforme aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext qui recommande que le conseil comporte au moins deux administrateurs indépendants.

Les critères d'indépendance énoncés par le Code de gouvernement d'entreprise Middlenext (R 3) sont les suivants :

- <u>Critère 1</u> : Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq dernières années et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe.
- <u>Critère 2</u> : Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe.
- <u>Critère 3</u> : Ne pas avoir été actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif.
- <u>Critère 4</u> : Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence.
- <u>Critère 5</u>: Ne pas avoir été au cours des six dernières années commissaire aux compte de l'entreprise.

Le Conseil d'administration, sur rapport du Comité des Rémunérations et Nominations, s'interroge sur la qualification d'indépendance de chacun de ses membres, au moins une fois par an et sur l'indépendance de tout nouveau membre lors de sa nomination.

Le tableau ci-après présente la situation de chaque administrateur à la date d'enregistrement du rapport annuel au regard de ces critères d'indépendance :

Nom	1	2	3	4	5	Qualification retenue par le Conseil
Président du Conseil d'administration Administrateur indépendant						·
Trond Dale	✓	V	•	V	•	~
Administrateur indépendant						
Catharina Hillström	✓	•	•	~	~	~
Administrateur non indépendant						
Kyra Steegs	~	•	•	X	~	X
✓ : critère d'indépendance satisfait						
X: critère d'indépendance non satisfait						

3. Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

4. Tenue des réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit quand l'intérêt de la Société l'exige. Il est convoqué par le Président.

Il est tenu un registre de présence ; un procès-verbal est établi après chaque réunion.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Au cours de l'exercice 2019, le Conseil d'administration s'est réuni douze fois. Le taux de présence sur l'exercice 2019 a été de 100%.

5. Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration dans sa séance du 22 mars 2020 a adopté un nouveau règlement intérieur intégrant les recommandations du Code Middlenext.

6. <u>Comité des rémunérations et nominations</u>

Au cours de l'année 2019, le Comité des rémunérations a été opéré par Madame Sandra Le Grand. Au cours de l'exercice 2019, le Comité des rémunérations s'est réuni 1 fois. Le taux de présence sur l'exercice 2019 a été de 100%.

Le Conseil d'administration dans sa séance du 22 mars 2020 a mis en place un nouveau comité qui prend le nom de Comité des Rémunérations et Nominations.

7. Comité d'audit

Le Conseil d'administration en date du 13 mars 2009 a pris la décision de se réunir en tant que Comité d'audit au moins deux fois par an. Les réunions du Comité d'audit de l'exercice ont eu lieu le 15 avril 2019 et le 22 juillet 2019.

Au cours de l'exercice 2019, le Comité d'audit s'est réuni 2 fois. Le taux de présence sur l'exercice 2019 a été de 100%.

8. Procédure d'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales

Conformément à l'article L.225-39 alinéa 2 du Code de commerce, le conseil d'administration du 24 avril 2020 a approuvé une procédure permettant d'évaluer régulièrement les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Cette procédure vise à identifier et qualifier, au moyen de critères, des conventions courantes conclues à des conditions normales

auxquelles la Société est partie. Elle prévoit une revue régulière (au moins une fois par an) et s'applique préalablement à la conclusion d'une convention et à l'occasion de toute modification, reconduction ou résiliation, y compris pour les conventions considérées comme courantes au moment de leur conclusion pour s'assurer qu'elles continuent de remplir ces conditions.

Les directions financière et juridique sont informées en vue de la qualification de la convention, étant précisé que le conseil d'administration peut, en toute hypothèse, procéder lui-même à cette qualification et, le cas échéant, à l'autorisation préalable d'une convention portée à sa connaissance s'il estime qu'elle constitue une convention réglementée.

Lors de la réunion d'arrêté des comptes du dernier exercice écoulé, le Conseil d'administration est informé de la mise en oeuvre de la procédure d'évaluation, de ses résultats et de ses éventuelles observations. Elle prévoit l'abstention des personnes directement ou indirectement intéressées.

9. <u>Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général</u>

Le Conseil se réunit régulièrement au cours de l'année pour vérifier que l'exécution du budget se déroule conformément aux prévisions et si besoin questionne le Directeur général sur les écarts constatés et lui fait les recommandations nécessaires afin d'adapter le budget à la situation.

Le Conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre par la Direction générale.

Le Conseil d'administration approuve la stratégie et le plan à long terme proposés par la Direction générale.

B. REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

1. Politique de rémunération des administrateurs

- Enveloppe globale de rémunération

En rémunération de leur participation aux réunions du Conseil et des Comités, la Société a été autorisée par l'Assemblée générale du 17 mai 2018 à verser aux administrateurs une enveloppe de rémunération d'un montant maximum total fixé à 62.000 €.

- Règles de répartition

Les membres du Conseil d'administration rémunérés par ailleurs par la Société au titre d'un contrat de travail ou d'un mandat social ne perçoivent pas de rémunération.

La rémunération est répartie en fonction du nombre d'administrateurs concernés, du nombre de séance et des Comités et du nombre de présence de chacun.

- Rémunération des administrateurs au titre de 2019

En application des principes évoqués ci-dessus, le montant global de la rémunération due aux administrateurs en 2019 s'est élevé à 21.666,67 € soit 35% du plafond autorisé par l'Assemblée

générale. Après déduction des retenues à la source, le montant net versé au titre de l'exercice 2019 a été de 15.166,67 €.

Monsieur Cyril Zimmermann, Monsieur Eric Giordano et les administrateurs représentants la société Azerion Holding B.V. n'ont pas perçu au titre de l'exercice 2019 de rémunération en qualité d'administrateur.

Madame Sandra Legrand a proposé de ramener sa rémunération au titre de l'exercice 2019 à la somme de 21.666,67 €.

Les administrateurs représentants la société Azerion Holding B.V. n'ont pas perçu de rémunération au titre de l'exercice 2019.

Madame Catharina Hillström et Monsieur Trond Dale ont renoncé intégralement à leurs jetons de présence.

Le détail des rémunérations attribuées ou versées au titre de l'exercice 2019 est décrit ci-dessous :

	Exercice 2019	
	Rémunération brute attribuée	Rémunération brute versée
Cyril Zimmermann	-	-
Sandra Legrand	54.000€	21.666,67€
Eric Giordano	-	-
Azerion Holding B.V.	-	-
Umut Akpinar	-	-
Kyra Steegs	-	-
Catharina Hillström	4.000€	-
Trond Dale	4.000€	-
Total	62.000€	21.666,67€

2. Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La gouvernance du groupe en 2020 connaît deux périodes distinctes avec :

- Du 1^{er} janvier 2020 au 31 janvier 2020, une structure constituée d'un Président-directeur général ;
- A compter du 1^{er} février 2020, une structure constituée d'un Président du Conseil d'administration (M. Trond Dale) et d'un Directeur général (M. Salih Hikmet Cosgun).

Ainsi, compte tenu des différences entre la nature des mandats et des évolutions proposées sur la structure de rémunération par le Conseil d'administration, en complément de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs ou non-exécutifs sera décomposée ciaprès entre :

- La politique de rémunération d'un Président-directeur général, (mandataire social exécutif),
 mandat détenu par Monsieur Cyril Zimmermann jusqu'au 31 janvier 2020;
- La politique de rémunération d'un Directeur général (mandataire social exécutif), mandat détenu par Monsieur Salih Hikmet Cosgun à compter du 1^{er} février 2020 ;
- La politique de rémunération d'un Président du Conseil d'administration (mandataire social non-exécutif), mandat détenu par Monsieur Trond Dale à compter du 1^{er} février 2020.

Principes généraux

Les modalités de fixation de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux sont conformes aux recommandations de la dernière version du Code Middlenext. Les éléments et la structure de la rémunération sont déterminés en application des préconisations de ce Code, qu'il s'agisse de la rémunération fixe ou variable ou du régime de retraite complémentaire, et sont en phase avec les règles du marché. Ces principes sont revus régulièrement et discutés au sein du Comité des Rémunérations et Nominations qui soumet la synthèse de ses travaux et des propositions qui en découlent à l'approbation du Conseil d'administration. Les éléments constitutifs de la rémunération sont exposés et détaillés dans le cadre de la procédure dite du Say on Pay.

2.1 Politique de rémunération du Président-directeur général

Associés aux principes généraux ci-avant exposés, les éléments présentés ci-après sont conformes à l'article L.225-37-2 du Code de commerce et constituent le rapport du Conseil d'administration sur la politique de rémunération du Président-directeur général qui sera soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 30 juin 2020.

Ces principes et critères présentés ci-après ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 24 avril 2019 sur recommandation du Comité des Rémunérations et Nominations.

Structure de la rémunération

La politique de rémunération du Président-directeur général vise un équilibre entre la performance à court terme et à long terme et s'attache à préserver une cohérence entre l'évolution de la rémunération globale et l'évolution de la performance de l'entreprise de l'entreprise.

Modalités de fixation de la rémunération fixe

Les modalités de fixation de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre d'une année N sont arrêtées par le Conseil d'administration de l'année N statuant sur les comptes de l'année N-1. Le Conseil d'administration arrête ainsi au début de chaque année et pour l'année en cours :

La partie fixe

La rémunération fixe vise à rétribuer les responsabilités attachées au mandat et prend en considération le niveau et la complexité des missions et responsabilités de la fonction, les compétences, l'expertise et l'expérience ainsi que tout positionnement concurrentiel.

Intéressement en actions de la société AdUX

Le Groupe n'attribue, pour le moment, plus d'actions de performance.

Indemnités en cas de cessation de fonctions

Le Président-directeur général ne bénéficie pas d'indemnité de départ, ni d'une clause de nonconcurrence.

Avantages en nature

Outre les éléments précités, la structure de rémunération du Président-directeur général peut également inclure la fourniture d'un véhicule de fonction, dans le cadre des conditions prévues par le régime de faveur en France.

Le Président-directeur général dispose des régimes collectifs relatifs à la couverture de santé et de prévoyance applicables au sein de la Société.

Régime de retraite supplémentaire

M. Cyril Zimmermann bénéficie d'un régime individuel de retraite supplémentaire à prestations définies.

Garantie perte d'emploi

La Société a souscrit un contrat de garantie perte d'emploi au bénéfice du Président-directeur général. Les coûts liés à cet engagement sont limités au règlement des primes d'assurance qui sont traitées en avantage en nature.

Application de la politique de rémunération à M. Cyril Zimmermann, Président-directeur général jusqu'au 31 janvier 2020

- Partie fixe

Le Conseil d'administration a décidé, conformément à la recommandation du Comité des Nominations et Rémunérations, de maintenir inchangée la rémunération théorique de M. Cyril Zimmermann au titre de son mandat de Président-directeur général pour l'exercice 2020. La rémunération fixe s'élève donc à 200.000 euros et sera payable mensuellement au prorata de la durée du mandat au court de l'année considérée.

2.2 Politique de rémunération du Directeur général

Associés aux principes généraux ci-avant exposés, les éléments présentés ci-après sont conformes à l'article L.225-37-2 du Code de commerce et constituent le rapport du Conseil d'administration sur la politique de rémunération du Directeur général qui sera soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 30 juin 2020.

Structure de la rémunération

La politique de rémunération du Directeur général vise un équilibre entre la performance à court terme et à long terme et s'attache à préserver une cohérence entre l'évolution de la rémunération globale et l'évolution de la performance de l'entreprise de l'entreprise.

Modalités de fixation de la rémunération fixe et variable

Les modalités de fixation de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre d'une année N sont arrêtées par le Conseil d'administration de l'année N statuant sur les comptes de l'année N-1. Le Conseil d'administration arrête ainsi au début de chaque année et pour l'année en cours :

La partie fixe

La rémunération fixe vise à rétribuer les responsabilités attachées au mandat et prend en considération le niveau et la complexité des missions et responsabilités de la fonction, les compétences, l'expertise et l'expérience ainsi que tout positionnement concurrentiel.

Dans l'hypothèse d'une nomination ou d'un départ en cours d'année la partie variable se calcule alors sur la base du pourcentage ainsi défini et au prorata de la durée d'exercice du mandat au cours de l'exercice considéré.

Intéressement en actions de la société AdUX

Le Groupe n'attribue, pour le moment, plus d'actions de performance.

Indemnité exceptionnelle

Le cas échéant, une indemnité exceptionnelle serait uniquement applicable dans le cas de l'embauche externe d'un dirigeant, nécessitant le rachat de droit susceptibles d'être perdus à la suite de cette décision d'embauche. Dans ce cas précis, l'indemnité serait proportionnelle aux montants perdus par celui-ci et une telle rémunération ne pourrait toutefois être mise en œuvre ou versée que sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce.

Indemnités en cas de cessation de fonctions

Le Directeur général ne bénéficie pas d'indemnité de départ, ni d'une clause de non-concurrence.

Avantages en nature

Outre les éléments précités, la structure de rémunération Directeur général inclus la fourniture d'un véhicule de fonction, dans le cadre des conditions prévues par le régime de faveur en France. Le Directeur général ne dispose pas des régimes collectifs relatifs à la couverture de santé et de prévoyance applicables au sein de la Société.

Régime de retraite supplémentaire

Absence de régime de retraite supplémentaire pour le Directeur général.

Application de la politique de rémunération à M. Salih Hikmet Cosgun, Directeur général à compter du 1^{er} janvier 2020

Partie fixe

Le Conseil d'administration a décidé, conformément la recommandation du Comité des Nominations et Rémunérations, de positionner la rémunération théorique de M. Salih Hikmet Cosgun au titre de son mandat de Directeur général pour l'exercice 2020 à un montant de 198.000 € qui sera payable mensuellement au prorata de la durée du mandat pour une année donnée.

Avantages en nature

Monsieur Salih Hikmet Cosgun bénéficie d'un véhicule valorisé à 20.400 € par an.

2.3 Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration

Associés aux principes généraux ci-avant exposés, les éléments présentés ci-après sont conformes à l'article L.225-37-2 du Code de commerce et constituent le rapport du Conseil d'administration sur la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration qui sera soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 30 juin 2020.

Structure de la rémunération

La politique de rémunération du Président du Conseil d'administration en conformité avec les recommandations du Code Middlenext.

Dans le cadre de la politique de rémunération des administrateurs présentée au point B.1, le président est éligible à recevoir une rémunération à raison d'un mandat d'administrateur.

3. <u>Rémunérations versée au cours de l'exercice 2019 ou attribuées au titre du même exercice aux dirigeants mandataires sociaux</u>

Les principes généraux décrits au point B.1, la politique de rémunération à la section B.2 correspondent au Rapport du Conseil d'administration aux actionnaires établi conformément aux dispositions de l'article L.235-37-2 du Code de commerce. Ces principes et critères restent sujets à l'approbation des actionnaires l'Assemblée générale mixte au 30 juin 2020.

Selon les règles du Say on Pay, la rémunération de chaque dirigeant mandataire social versée au cours de l'exercice ou attribuée au titre du même exercice clos doit être présentée à l'Assemblée générale des actionnaires pour être soumise au vote des actionnaires.

Le tableau ci-après récapitule ces éléments de rémunérations pour l'exercice 2019 soumis au vote des actionnaires dans le cadre de cette politique dite du *Say on Pay*.

Eléments de la rémunération versée en 2019 ou attribuée au titre de l'exercice 2019 à M. Cyril Zimmermann Président-directeur général soumis au vote des actionnaires

	Au titre de l'exercice 2019				
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés durant l'exercice			
	En€	En€			
Rémunération fixe	200 000	200 000			
Rémunération variable	30 000*	30 000			
Rémunération exceptionnelle	<u>-</u>	-			
Rémunération à raison du	<u>-</u>	-			
mandat d'administrateur Avantage en nature :	39 860	39 860			
Garantie perte d'emploi	28 168	21 661			
Retraite supplémentaire	7 667	7 666			
Autres	4 025	3 125			
Total	269 860	269 860			

^{*} Conformément aux dispositions de l'article L225-100 du Code de commerce, cette rémunération variable ne pourra être versée qu'après approbation par les actionnaires lors de l'assemblée générale du 30 juin 2020, des éléments de rémunération versés ou attribués à Monsieur Cyril Zimmermann, Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2019.

A l'issue de son mandat, M. Cyril Zimmermann a perçu un montant de 30.000 € correspondant à une estimation (au 31 janvier 2020) de la part variable de la rémunération auquel M. Cyril Zimmermann aurait pu prétendre.

Au regard des comptes définitifs, la rémunération variable à laquelle M. Cyril Zimmermann aurait pu finalement prétendre (au regard des critères fixés par le Conseil d'administration du 15 avril 2019) s'élevait à 66.000 €. Compte tenu de la fin de son mandat de Président-directeur général, le Conseil d'administration en date du 24 avril 2020, sur proposition du Comité des Rémunérations et Nominations, en accord avec M. Cyril Zimmermann, a décidé de ramener la rémunération variable due au titre de l'exercice 2019 à la somme de 30.000 €.

4. <u>Rémunérations versées au cours de l'exercice 2019 ou attribuées au titre du même exercice</u> à l'ensemble des mandataires sociaux à raison de leur mandat

Administrateurs			
Rémunération à raison du mandat			
des administrateurs non dirigeants			
mandataires sociaux	Versées en 2019	Attribuées en 2019	Présentation
Total des rémunération versées ou attribuées au	21 666	62 000	
titre de l'exercice aux administrateurs à raison			Cf. Section sur la politique
de leur mandat			de rémunération des administrateurs
Dirigeants mandataires sociaux	Versé en 2019	Attribué en 2019	Présentation
Cyril Zimmermann Président-directeur général			
Rémunération brute fixe 2019	200 000		Inchangée par rapport à 2018
Rémunération variable annuelle 2018	0		
Rémunération variable pluriannuelle 2019	-	-	n/a
Rémunération exceptionnelle	-	-	n/a
Actions de performance	-	-	n/a
Rémunération à raison du mandat			
d'administrateur	-	-	Renonciation
Indemnité de cessation de fonction	-	-	n/a
Garantie perte d'emploi	28 168		Cf. Section sur la politique de rémunération du Président-directeur général
Régime de retraite supplementaire	7 667		Cf. Section sur la politique de rémunération du Président-directeur général
Autres avantages en nature	4 025		Cf. Section sur la politique de rémunération du Président-directeur général
Total des rémunération versées au cours			
de l'exercice ou attribuées au titre de			
l'exercice au Président-directeur général	239 860		

5. <u>Comparaison du niveau des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux au regard des salariés</u>

Ratios sur les multiples de rémunération

Le périmètre retenu pour l'application de l'article L.225-37-3-6°du Code de commerce visant à calculer sur une période de cinq années le ration entre le niveau de rémunération du dirigeant mandataires social exécutif et la rémunération moyenne et médiane sur une base équivalent temps des salariés du périmètre concerné (autres que les mandataires sociaux) a été celui de la société AdUX SA. Les éléments compris dans le calcul des ratios d'équité concernent l'ensemble des éléments de rémunération versés dans l'année concernée que ce soit au numérateur ou au dénominateur (rémunération fixe, variable, exceptionnelle ou différée, avantages en nature, cotisations sociales...). Les salariés compris dans le dénominateur sont les salariés hors stages, contrats professionnels, congés sabbatiques.

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2019/2015
Evolution de la rémunération brute						_0_0/_0_0
des mandataires sociaux payée et attribuée sur l'année	412	125	195	282	240	
(en milliers d'euros) - Cyril Zimmermann						
Evolution N / N-1		-70%	56%	44%	-15%	-42%
Evolution de la rémunération brute moyenne						
payée et attribuée aux salariés présents sur l'ensemble	55	72	74	67	87	
de l'année (en milliers d'euros)						
Evolution N / N-1		31%	2%	-9%	30%	59%
Ratio d'équité: évolution						
vs. La rémunération moyenne	7,47	1,74	2,64	4,19	2,74	
Evolution de la rémunération brute médiane						
payée et attribuée aux salariés présents sur l'ensemble	44	53	59	56	60	
de l'année (en milliers d'euros)						
Evolution N / N-1		19%	11%	-5%	8%	35%
Ratio d'équité: évolution	0.00			- 06		
vs. La rémunération médiane	9,28	2,38	3,33	5,06	4,00	

Evolution de la rémunération, des performances de la Société et de la rémunération moyenne

Afin de permettre la comparabilité des indicateurs clés de performance, les variations en pourcentage entre les années n'ont pas été indiquées. En effet, suite aux différentes cessions et aux désinvestissements d'activités décidés sur les précédents exercices, le Groupe s'est recentré à partir de 2018 autour des activités stratégiques: le Native Advertising (Quantum), le Drive to Store (Admoove) et le Social Marketing (Adpulse). Ces éléments impactent directement l'analyse des variations entre les différents exercices.

Année	2015	2016	2017	2018	2019	
Evolution des Indicateurs Clés de Performance (en						
millions d'euros)						
Chiffre d'affaires	64,7	59,2	34,2	26,3	24,8	
EBITDA	-10,4	1,1	1,7	-2,9	0,1	
Résultat opérationnel	-32,4	-0,7	-1,4	-18,4	0,1	

6. Options de souscription d'actions

Il est rappelé que les dirigeants mandataires sociaux exécutifs de la Société ont été exclus des attributions d'options et/ou attributions gratuites d'actions objet des Vingtième et Vingt-et-unième Résolutions adoptée par l'Assemblée Générale en date du 04 mai 2017 et des Vingt-quatrième et Vingt-cinquième Résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juin 2019.

Le tableau ci-dessous présente un historique des attributions d'options de souscription d'actions faites au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux exécutifs.

Informations sur les options de souscription d'actions					
Date d'assemblée	3 mai 2011				
Date du Conseil	27 août 2012				
Nombre d'options pouvant être souscrites par					
Cyril Zimmermann	7 797				
Point de départ d'exercice des options	27 août 2014				
Date d'expiration	27 août 2022				
Prix de souscription	11,43 €*				
Nombre d'actions souscrites ou acquises au 31/12/19 par :					
Cyril Zimmermann	-				
Nombre d'options annulées ou caduques	-				
Options de souscription restantes en fin d'exercice	7797				

C. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES EN MATIERE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. <u>Conventions intervenues entre un mandataire social et un actionnaire significatif et une</u> filiale

Le Conseil d'administration n'a été avisé d'aucune convention entrant dans le cadre de l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce.

2. Opérations sur titres des dirigeants

Les mandataires sociaux, dirigeants et personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 19 du Règlement (UE) n° 596-2014 sur les abus de marché soumis à déclaration spontanée de leurs opérations sur titres ont effectué en 2019 les opérations suivantes.

	Nature des opérations	Date de l'opération	Prix
Cyril Zimmermann			
Président Directeur Général	Cession de 6.000 actions	20/06/2019	2.03 €
jusqu'au 31/01/2020	Cession de 6.000 actions	20/00/2019	2,03 €

3. <u>Etat des délégations en matière d'augmentation de capital et des autres autorisations</u> données au conseil d'administration

Objet de la délégation	Date d'autorisation et numéro de la résolution	Date d'expiration	Montant plafonné	Utilisation depuis le 1 ^{er} janvier 2019
Autorisation pour opérer sur les actions de la Société ^{(sauf en période d'offre} publique initiée par un tiers)	19/06/2019 (18 ^{ème} résolution)	18/12/2020 (18 mois)	3.678.530 € 10% du capital Prix unitaire maximum d'achat : 10 €	Néant
Augmentation de capital avec maintien du DPS	19/06/2019 (19 ^{ème} résolution)	18/08/2021 (26 mois)	2.750.000 €¹ (titres de capital) 10 millions €² (titres de créance)	Néant

 $^{^1}$ Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des $19^{\text{ème}}$, $20^{\text{ème}}$, $21^{\text{ème}}$, $22^{\text{ème}}$, $24^{\text{ème}}$ et/ou $25^{\text{ème}}$ résolution est fixé à 2.750.000 €.

² Le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances susceptibles d'être émises en vertu des 19^{ème}, 20^{ème}, 21^{ème}, 22^{ème}, 23^{ème}, 24^{ème} et/ou 25^{ème} résolution est fixé à 10.000.000 €.

Objet de la délégation	Date d'autorisation et numéro de la résolution	Date d'expiration	Montant plafonné	Utilisation depuis le 1 ^{er} janvier 2019
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	19/06/2019 (20 ^{ème} résolution)	18/08/2021 (26 mois)	550.000€	Néant
Augmentation de capital par offre au public avec suppression du DPS et faculté de conférer un droit de priorité	19/06/2019 (21 ^{ème} résolution)	18/08/2021 (26 mois)	550.000 €³ (titres de capital) 5 millions €⁴ (titres de créance)	Néant
Augmentation du capital par placement privé avec suppression du DPS et faculté de conférer un droit de priorité		18/08/2021 (26 mois)	550.000 € ⁵ (titres de capital) 5 millions € ⁶ (titres de créance) 20% du capital / an	Néant
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du DPS au profit d'une catégorie de personnes	19/06/2019 (23 ^{ème} résolution)	18/12/2020 (18 mois)	550.000 € ⁷	Néant

³ Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 19^{ème}, 20^{ème}, 21^{ème}, 23^{ème}, 23^{ème}, 24^{ème} et/ou 25^{ème} résolution est fixé à 2.750.000 €.

⁴ Le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances susceptibles d'être émises en vertu des 19ème, 20ème, 21ème, 22ème, 23ème, 24ème et/ou 25ème résolution est fixé à 10.000.000 €.

⁵ Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 19^{ème}, 20^{ème}, 21^{ème}, 23^{ème}, 24^{ème} et/ou 25^{ème} résolution est fixé à 2.750.000 €.

⁶ Le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances susceptibles d'être émises en vertu des 19ème, 20ème, 21ème, 22ème, 23ème, 24ème et/ou 25ème résolution est fixé à 10.000.000 €.

7 Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 19ème, 20ème, 21ème, 22ème, 23ème, 24ème et/ou

²⁵eme résolutions est fixé à 2.750.000 €.

Objet de la délégation	Date d'autorisation et numéro de la résolution	Date d'expiration	Montant plafonné	Utilisation depuis le 1 ^{er} janvier 2019
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS	19/06/2019 (25 ^{ème} résolution)	18/08/2021 (26 mois)	15% de l'émission initiale ⁸	Néant
Augmentation de capital avec suppression du DPS, en vue de rémunérer des apports en nature.	19/06/2019 (26 ^{ème} résolution)	18/08/2021 (26 mois)	10% du capital	Néant
Autorisation pour consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L.225-177 et s. du Code de commerce	19/06/2019 (27 ^{ème} résolution)	18/08/2022 (38 mois)	Le nombre total d'options consenties ne pourra donner droit à un nombre d'actions représentant plus de 360.000 actions ⁹	Néant
Autorisation pour procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, conformément aux dispositions des articles L.225-197-1 et s. du Code de commerce	19/06/2019 (28 ^{ème} résolution)	18/08/2022 (38 mois)	Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra dépasser 360.000 actions ¹⁰	Actions gratuites attribuées sur l'exercice ¹¹ : 0

-

 $^{^8}$ Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des $19^{\rm ème}$, $20^{\rm ème}$, $21^{\rm èm$

 $^{^{9}}$ Il est précisé que dirigeants les mandataires sociaux sont exclus des attributions d'options et que ce plafond s'imputera sur le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de la $28^{\text{ème}}$ résolution.

¹⁰ Il est précisé que dirigeants les mandataires sociaux sont exclus des attributions gratuites d'actions.

¹¹ Conformément aux dispositions de l'article L 225-197-4 du code de commerce, votre Conseil d'administration vous informe, dans un rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L 225-197-1 à L 225-197-3 concernant les actions gratuites.

Objet de la délégation	Date d'autorisation et numéro de la résolution	Date d'expiration	Montant plafonné	Utilisation depuis le 1 ^{er} janvier 2019
Annulation d'actions auto-détenues	19/06/2019 (30 ^{ème} résolution)	18/08/2021 (26 mois)	10 % du capital social	Néant
Augmentation de capital avec maintien du DPS ¹²	20/11/2019 (1 ^{ère} résolution)	19/11/2020 (12 mois)	7.500.000€	2.599.388 actions ont été émises dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée le 30 décembre 2019 correspondant à un montant nominal de 3.899.082 €
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ¹³	20/11/2019 (2ème résolution)	19/11/2020 (12 mois)	2.500.000 €	Néant
Augmentation de capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail)	20/11/209 (3 ^{ème} résolution)	19/11/2020 (12 mois)	trois pour cent (3%) du capital de la Société	Néant

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 30 juin 2020 de voter les résolutions financières suivantes :

_

¹² Cette délégation ne prive pas d'effet celle conférée aux termes de la dix-neuvième résolution de l'assemblée générale du 19 juin 2019, cette délégation n'ayant pas le même objet et, d'autre part, que le montant des augmentations de capital qui seront décidées en vertu de la présente délégation ne s'imputeront pas sur le plafond global fixé à la dix-neuvième résolution de l'assemblée générale du 19 juin 2019.

¹³ Cette délégation ne prive pas d'effet celle conférée aux termes de la vingtième résolution de l'assemblée générale du 19 juin 2019, cette délégation n'ayant pas le même objet et n'ayant que pour objectif de permettre la réalisation de l'augmentation de capital visée à la 1^{ère} résolution de l'assemblée générale du 20 novembre 2019 et, d'autre part, que le montant des augmentations de capital qui seront décidées en vertu de la présente délégation ne s'imputeront pas sur le plafond global fixé à la dix-neuvième résolution de l'assemblée générale du 19 juin 2019.

- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225- 209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond, exclusion de l'utilisation en période d'offre publique;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société
- Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

4. Modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les règles de participation aux assemblées de la Société sont précisées à l'article 28 des statuts. Il existe notamment un droit de vote double pour chaque action entièrement libérée pour laquelle il sera justifié d'une inscription nominative depuis plus de deux ans au moins au nom du même actionnaire.

5. <u>Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique</u>

Néant.

SECTION IV

PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

A. OBJECTIFS DE LA SOCIETE EN MATIERE DE PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la Société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ainsi que les comportements des salariés s'inscrivent dans le cadre des orientations données aux activités de la Société par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les règles internes à la Société;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables et financières communiquées aux organes sociaux, aux actionnaires de la Société et au public reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

B. DESCRIPTION DES PROCEDURES DE CONTROLE MISES EN PLACE

1. <u>Procédures de contrôle interne en matière financière et comptable</u>

Chiffre d'affaires

Dans l'activité de publicité, pour que le chiffre d'affaires soit constaté, il faut qu'à une proposition fasse suite un bon de commande signé par le client et enregistré dans l'outil d'administration des ventes (Mediareporting ou un outil équivalent). Le chiffre d'affaires est constaté en temps réel au travers de ces outils qui servent également à la rédaction des propositions commerciales et des bons de commande. L'équipe commerciale ne peut donc pas émettre de proposition ou de bon de commande sans qu'il en reste une trace dans cette interface.

Une fois celui-ci enregistré, les "trafic-managers" programment la campagne de publicité ou de marketing direct sur l'outil de diffusion des objets publicitaires. Cet outil de diffusion est connecté avec l'outil d'administration des ventes qui indique en temps réel le stade de diffusion de la campagne et le chiffre d'affaires correspondant.

Le service financier s'assure que le chiffre d'affaires comptabilisé correspond bien à la diffusion réelle des campagnes.

• Contrôle des coûts (hors charges de reversement étudiées ci-dessus)

Concernant les filiales françaises chaque engagement de dépense donne lieu à la validation de la direction financière. Concernant les filiales étrangères, chaque engagement de dépense est validé par le directeur de filiale.

Les salaires variables des équipes commerciales sont calculés sur le chiffre d'affaires et/ou la marge du mois M-1. Le service financier établit le calcul de ces variables et vérifie que les critères de versement des primes sont bien réunis.

Toutes les notes de frais sont contrôlées par le service RH et validées par la Direction Générale ou les directeurs des pôles ou de filiales.

• Remontée des données des filiales

Le contrôle de gestion est centralisé à Paris et placé sous la direction du Directeur Financier Groupe. La constatation du chiffre d'affaires des filiales étrangères intégrées globalement se fait de manière identique d'un pays à l'autre. Par ailleurs, les outils d'administration des ventes ainsi que l'outil de distribution des campagnes publicitaires d'AdUX sont implantés dans tous les pays, à l'exception de la filiale Hi-Media Local AB. Le chiffre d'affaires de chaque pays est consultable en temps réel de façon identique au chiffre d'affaires français par les mêmes interfaces de reporting.

Un reporting est transmis au Groupe mensuellement par les filiales (environ 15 jours après la fin du mois). Ce reporting comprend un compte de résultat détaillé. Ces reportings sont consolidés et analysés par le département du contrôle financier Groupe. Après revue et analyse par le contrôle financier et le Directeur Financier Groupe, le reporting est transmis à la Direction Générale et aux membres du Conseil d'Administration.

• Encaissements-décaissements et gestion de trésorerie

Un point hebdomadaire est réalisé par les responsables comptables et soumis au directeur financier sur les encaissements effectués, ceux en cours, les relances et les mises au contentieux pour retard de paiement.

Les responsables comptables déterminent mensuellement les paiements à effectuer aux fournisseurs et les soumettent au contrôle du directeur financier Groupe.

Parallèlement, un rapprochement bancaire est effectué chaque semaine par les comptables généraux, il est contrôlé par leur manager à des fins de contrôle interne et dans un souci d'optimisation de la gestion de trésorerie.

Les filiales doivent également transmettre au contrôle financier Groupe un reporting hebdomadaire concernant la trésorerie. Celui-ci vise à expliquer la nature des encaissements et décaissements de la semaine passée et d'ajuster les prévisions de trésorerie en fonction des événements connus à date.

Transmission d'information aux actionnaires

A chaque arrêté semestriel et annuel, les informations financières sont communiquées aux actionnaires. Ces informations financières sont produites par la direction financière et le service juridique sous la responsabilité de la Direction Générale. Ces informations financières sont revues semestriellement et auditées annuellement par les commissaires aux comptes.

2. Autres Procédures de contrôle

Contrôle des activités françaises

Des réunions hebdomadaires avec les directeurs de chaque pôle sont tenues afin de faire le point sur l'activité, faire le point sur le développement commercial, l'engagement des dépenses, les problèmes potentiels de ressources humaines et les améliorations du fonctionnement à mettre en œuvre.

• Contrôle des filiales

Les directeurs de pôle effectuent un point téléphonique hebdomadaire avec les directeurs des filiales et des visites sur place de façon trimestrielle.

Les contrats significatifs sont soumis à l'approbation préalable du DG.

SECTION V

GESTION DES RISQUES

Cette section décrit les principaux facteurs de risques actuellement identifiés par le Groupe, ainsi que les éléments clés des dispositifs de maîtrise associés.

Il est toutefois souligné que, si les facteurs de risques décrits ci-après sont identifiés par le Groupe comme les facteurs les plus significatifs pouvant impacter négativement son image, ses actifs, la conduite de ses activités, ses performances ou la réalisation de ses objectifs, il ne peut toutefois être exclu que d'autres facteurs de risques, présentement jugés non significatifs ou non identifiés, puissent à l'avenir affecter le Groupe de manière adverse.

A. RISQUES SUR LA CONTINUITE D'EXPLOITATION

Le 11 mars 2019, le Tribunal de commerce de Paris a condamné la société Quantum, dont ADUX est actionnaire à 100 %, au paiement de la somme de 1,07 M€ à la suite d'un litige commercial.

Quantum a interjeté appel de ce jugement dès le 14 mars 2019 (Cf. Section I « Evénements significatifs durant l'exercice 2019 »).

Compte tenu du montant et du caractère exécutoire de cette condamnation, celle-ci fait peser une incertitude significative sur la continuité d'exploitation de Quantum SAS mais également d'AdUX SA.

Afin de préserver ses opérations dans les meilleures conditions, ADUX avait sollicité l'ouverture d'une procédure de sauvegarde au bénéfice de Quantum. Le Tribunal de commerce de Paris a ouvert cette procédure le 1er avril 2019.

La période d'observation ouverte dans le cadre de la procédure de sauvegarde de Quantum avait été renouvelée par jugement en date du 8 octobre 2019 pour une nouvelle période de six mois, dans l'attente de l'homologation du plan de sauvegarde par le Tribunal de Commerce de Paris.

Le 4 décembre 2019, le Tribunal de Commerce de Paris a approuvé le plan de sauvegarde de la société Quantum.

Le plan de sauvegarde ainsi arrêté par le Tribunal prévoit un échelonnement des principales échéances de la société Quantum sur une durée de neuf ans représentant 3,8 M€ de dettes tiers dont 1,1 M€ lié à la condamnation dans le cadre du litige mentionné précédemment.

Ce plan permettra à Quantum de poursuivre son activité dans le domaine du native advertising comme annoncé lors de l'ouverture de la procédure de sauvegarde.

Dans ce contexte, afin de maintenir le développement de l'activité Quantum notamment, le Groupe AdUX a pu compter sur le soutien de son actionnaire principal, Azerion, ayant souscrit à hauteur de 3,76 M€ à l'augmentation de capital lancée le 5 décembre 2019. Ce soutien a permis de réduire l'incertitude significative sur la continuité d'exploitation du Groupe.

B. RISQUES LIES A L'EPIDEMIE DE COVID 19

La crise sanitaire provoquée par l'épidémie du Covid 19 et le confinement de la population française ont eu un impact immédiat sur la consommation des ménages et sur les dépenses marketing des annonceurs. A compter de mars 2020, de nombreuses campagnes publicitaires ont été annulées ou reportées à septembre 2020. Sur la deuxième quinzaine de mars, l'activité est en très sévère baisse en France en comparaison de l'année précédente. Avec des décalages de quelques semaines, la tendance est la même dans tous les pays d'implantation d'AdUX.

Sur la base des dernières données, le mois d'avril sera également en très forte baisse et la société n'a pas de visibilité sur la sortie de crise et le redémarrage du marché. Aussi des mesures d'économies, notamment le recours au chômage partiel, ont été mises en place tant que l'activité reste à des niveaux aussi bas (cf. 3.4. Continuité d'exploitation des comptes consolidés). Il est trop tôt pour évaluer l'impact de cette crise sur la profitabilité de la société en 2020 mais il est probable que la société ne soit pas en situation de réaliser de croissance sur l'ensemble de cet exercice. Le groupe réalisera des tests de valeur de ses actifs lors de l'arrêté des comptes au 30 juin 2020.

C. RISQUES OPERATIONNELS

1. Perte de parts de marché – perte de compétitivité

AdUX fait face à une concurrence intense en Europe sur le marché de la publicité en ligne.

Dans ce contexte, pour conserver et améliorer ses positions sur ces marchés, AdUX s'adapte en permanence, tente d'anticiper les évolutions du marché par une veille concurrentielle et innove par sa politique de R&D et de développement technologique. La concurrence reste toutefois très dure sur un marché largement dominé par quelques acteurs internationaux d'origine américaine.

2. <u>Corrélation des marchés de la publicité au cycle économique</u>

Le marché de la publicité est fortement corrélé aux évolutions du cycle économique.

AdUX continue à suivre de près les impacts de l'évolution macroéconomique sur ses marchés et se tient prêt à adapter sa structure de coût dans un environnement fortement volatile et fragile notamment en Europe du Sud où AdUX est bien implanté.

3. Risque d'internalisation des prestations de services par les sites

La possibilité d'internalisation des fonctions de régie publicitaire par des sites générant un trafic substantiel peut constituer un risque pour AdUX au niveau de l'attrait de son offre vis-à-vis des annonceurs.

La mise à disposition d'un volume important d'inventaires en temps réel sur des plateformes automatisées (RTB) permet d'atténuer ce risque.

4. Fluctuation des tarifs

La Société pourrait être affectée par une baisse accrue des tarifs pratiqués sur le marché publicitaire.

En dehors de la variation des prix unitaires des espaces publicitaires, AdUX peut être affecté par une intensification de la concurrence qui pourrait dégrader le taux de commission que perçoit la société.

5. Evolution de la réglementation en vigueur

L'activité de la Société étant gouvernée par un certain nombre de lois ou réglementations, toute modification des dispositions légales ou réglementaires qui aurait pour effet d'imposer des obligations supplémentaires à la Société serait susceptible d'affecter ses activités.

Nouvelle réglementation sur les données à caractère personnel et projet de règlement européen ePrivacy

Le Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (Règlement n°2016/679, ci-après « le RGPD ») est entré en vigueur le 25 mai 2018 et la Loi Informatique et Libertés (loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés) a été modifiée par la loi du 20 juin 2018 (loi n°2018-493 relative à la protection des données personnelles) et l'ordonnance du 12 décembre 2018 (ordonnance de réécriture n°2018-1125).

Cette nouvelle réglementation renforce la maîtrise des citoyens de l'Union européenne sur leurs données personnelles, notamment en leur octroyant de nouveaux droits et en imposant de nouvelles obligations et responsabilités aux entités qui traitent des données à caractère personnel.

Toute réclamation liée au non-respect de la règlementation applicable pourrait nuire à la réputation du groupe et également avoir un impact défavorable sur son activité et ses résultats, d'autant que la Cnil est désormais dotée de pouvoirs de sanctions renforcés.

Le Groupe avait ainsi anticipé l'entrée en vigueur du RGDP en changeant son mode de collecte de données et de ciblage des mobinautes par un nouveau dispositif basé sur l'analyse des enchères publicitaires disponibles sur les différentes places de marchés publicitaires automatisées. L'entrée en vigueur de RGPD a toutefois eu un effet très déstabilisant sur le marché de la publicité digitale pendant plusieurs mois pendant l'exercice 2018 et pourrait continuer à impacter l'activité en 2019.

La Société met en place les mesures appropriées pour s'assurer et être en mesure de prouver qu'elle respecte la réglementation applicable (principe de responsabilité (« accountability ») instauré par le RGPD).

Le Groupe s'est dans ce cadre doté d'un Délégué à la Protection des Données (DPO).

AdUX a également adhéré en qualité de « Vendor » au « Transparency and Consent Framework » de l'IAB Europe qui aide à garantir le respect du RGPD et de la directive ePrivacy.

Il est par ailleurs rappelé qu'AdUX a obtenu la certification EDAA-OBA (« EDAA Trust Seal » délivré par ePrivacy en collaboration avec l'Alliance Européenne de la Publicité Digitale Interactive (EDAA)), label qui atteste que la société certifiée respecte les principes éthiques édictés par la Charte OBA (« OBA » pour Online Behavioural Advertising - Publicité Comportementale en Ligne) de l'IAB Europe ayant pour but d'accroître la transparence, l'information et le pouvoir de décision de l'internaute. AdUX utilise dans ce cadre l'icône OBA qui permet aux consommateurs d'identifier la publicité comportementale en ligne et d'accéder à la plateforme www.youronlinechoices.eu, qui leur permet de s'informer sur les pratiques des publicitaires et de désactiver tous les cookies que AdUX et les autres entreprises membres auraient placés sur leur ordinateur.

Enfin, la Société suit toujours avec attention l'évolution des dispositions du projet de règlement européen « ePrivacy » visant à harmoniser les règles issues de la directive vie privée et communications électroniques (Directive 2002/58/CE du 12 juillet 2002, révisée en 2009) avec le RGPD, et en particulier les règles relatives aux cookies publicitaires.

• Réglementation applicable en matière de neutralité de l'Internet

La problématique de la neutralité de l'internet soulève, derrière la logique d'accès à tous à l'ensemble des contenus dans les mêmes conditions, la question du partage des revenus entre les

créateurs de contenus, les opérateurs techniques chargés de permettre l'accès à ces contenus, et les intermédiaires qui en assurent l'exploitation. La remise en cause du principe de neutralité pourrait permettre la mise en place d'un modèle économique discriminant l'accès à certains contenus pour lesquels les créateurs ou les intermédiaires n'auraient pas conclu d'accords avec les opérateurs techniques.

Ce grand principe qui protège de fait les contenus publicitaires a été introduit en droit français par la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique (cf. article L33-1 du Code des postes et des communications électroniques).

AdUX demeure toutefois attentive aux éventuelles répercussions de l'abolition par la Commission fédérale des communications (FCC), le 14 décembre 2017, des règles garantissant la neutralité du Net aux Etats-Unis.

Réglementation européenne pour la construction d'un marché unique numérique

Les institutions européennes travaillaient depuis plusieurs années sur une réforme en profondeur du droit d'auteur à l'ère du dématérialisé et du numérique.

Après presque trois années de négociations, le Parlement européen a finalement adopté le 26 mars 2019 la directive sur le droit d'auteur qui se veut être une évolution positive pour l'adaptation des droits de propriété intellectuelle aux pratiques sur Internet.

AdUX suivra avec attention la transposition dans le droit national de cette directive et notamment des deux mesures que sont :

- l'introduction d'un droit voisin permettant aux éditeurs de presse de décider des modalités (notamment financières) de réutilisation en ligne de leur contenu, l'exclusion de cette protection des simples partages d'hyperliens vers des articles de presse favorisant les visites sur les sites d'actualité, ou encore,
- l'établissement d'une obligation de filtrage automatique des contenus pour les fournisseurs de services en ligne dépassant certains seuils, ces mesures pouvant impacter la répartition des revenus publicitaires entre les différents acteurs concernés.

6. Défaillance des prestataires Adserver et SSP (supply side provider) de la Société

Ayant décidé de sous-traiter une part importante de la distribution des publicités à la société AppNexus, AdUX est dépendante de la continuité du service de cette société.

AppNexus est une société américaine basée à New York. Son activité repose sur le développement de solutions technologiques permettant la distribution des publicités et leur ciblage en temps réel en fonction de leur efficacité et suivant un système d'enchères.

De la même manière, la Société fait appel aux solutions d'adserving et de gestion programmatique de la société Blis et la société Smart Adserver pour ce qui concerne le mobile, et de la société FreeWheel pour ce qui est de la vidéo.

Ces sociétés ont toutefois des concurrents qui pourraient procurer à AdUX des solutions de substitution. Un changement de prestataire serait toutefois une source de coûts non négligeable et pourrait perturber temporairement l'activité de la régie.

D. RISQUES TRANSVERSAUX

1. Risques liés aux systèmes

Cinq risques doivent être pris en considération :

- panne majeure de tous les serveurs de AppNexus, Smart Adserver, Blis, AdMoove, Quantum, Amazon, Improve Digital et/ou Freewheel, ou défaut des hébergeurs desdits serveurs. Celleci peut résulter, par exemple, d'une surtension du réseau électrique, d'une très longue coupure de courant ou de la défaillance du data center. En cas de surtension, les matériels peuvent être détruits;
- défaillance des fournisseurs de bande passante. AdUX a multiplié ces fournisseurs afin de limiter ce genre de risque mais ne peut pas garantir l'intégralité des effets de bord en cas de panne d'un ou de plusieurs de ces fournisseurs;
- attaque du site de production de AppNexus, Smart Adserver, Blis, AdMoove, Quantum, Amazon, Improve Digital et/ou Freewheel par des pirates ("hackers"). Ces sociétés ont mis en place des systèmes de sécurité élevés mais ne peuvent garantir l'élimination de ce risque systémique;
- dégradation du matériel chez un des hébergeurs des sites Internet du Groupe ou directement chez AppNexus, Smart Adserver, Blis, Amazon, Iponweb, BidSwitch et Freewheel ou AdUX; délai d'approvisionnement de matériel (disques, serveurs...) dans le cas d'une augmentation d'audience soudaine (disques de stockages photos, videos saturées, bande passante saturée, serveurs saturés).

2. <u>Dépendance vis-à-vis des collaborateurs clés</u>

Le succès de la Société dépend de manière significative de la pérennité de ses relations avec ses collaborateurs-clés en charge du domaine technique, du marketing et des ventes en France et à l'international.

Pour assurer sa croissance et établir son leadership en Europe, la Société doit être capable d'attirer, de former, de retenir et de motiver de nouveaux collaborateurs hautement qualifiés et intervenant notamment dans le secteur particulier de la publicité sur Internet.

Afin de maintenir la pérennité de ses ressources humaines et de fidéliser ses collaborateurs clés, AdUX a mis en place des plans d'actions gratuites et d'options de souscription d'actions.

Par ailleurs, AdUX dispose d'un département Ressources Humaines. Ce département est particulièrement en charge du recrutement et de la formation des salariés.

3. Risques juridiques

Comme indiqué en note 13 de l'annexe aux comptes annuels et en note 21 de l'annexe aux comptes consolidés, il est rappelé-les éléments suivants :

• Le 11 mars 2019, le Tribunal de commerce de Paris a condamné la société Quantum, dont AdUX est actionnaire à 100%, au paiement de la somme de 1,07 M€ à la suite d'un litige commercial. Une provision pour la totalité de ce montant a été comptabilisée dans les comptes consolidés du 31 décembre 2018 (cf. Note Evénements significatifs durant l'exercice 2018).

Quantum a interjeté appel de ce jugement dès le 14 mars 2019.

Le litige étant né au cours des exercices précédents, une provision pour la totalité de ce montant a été comptabilisée dans les comptes consolidés du 31 décembre 2018.

- Par acte daté du 21 juin 2016, AdUX a assigné un éditeur ainsi que des régies ayant repris la commercialisation des espaces publicitaires de cet éditeur en raison de :
 - la résiliation fautive du contrat de régie et de partenariat conclu avec l'éditeur ; et
 - du transfert des effets de ce contrat à d'autres régies.

A cette fin, AdUX réclame notamment à ces différentes sociétés la somme de 2.4 M€.

Le 1^{er} juillet 2019, le Tribunal de commerce de Paris a condamné l'éditeur pour rupture abusive de contrat au paiement de 1000k€ et a ordonné l'exécution provisoire.

AdUX a procédé à la signification du jugement.

L'éditeur a fait appel du jugement.

Une procédure de redressement judiciaire à l'égard de l'éditeur a été ouverte le 1^{er} août 2018.

Le montant des créances restant dues par cet éditeur pour 767k€ a été déprécié dans les comptes au 31 décembre 2018.

En raison de la poursuite de la procédure, AdUX a choisi de maintenir la provision.

Par ailleurs, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Les litiges exposés sont tous des litiges commerciaux liés à l'exploitation de la Société, ou des litiges prud'homaux liés à des licenciements. Ces litiges font l'objet de points réguliers avec les Conseils de la société pour leur évaluation et leur gestion.

Le contexte réglementaire est en constante évolution. Les activités exercées par AdUX peuvent être impactées par ces évolutions et il est nécessaire de les anticiper. A cet effet, le groupe a mis en place une veille réglementaire ciblée.

4. Risque d'intégration des sociétés acquises / Risque de dépréciation du goodwill

L'acquisition de sociétés peut engendrer un fort turnover et une perte de clients. Les audits diligentés avant les acquisitions permettent d'identifier en amont les difficultés qui seront rencontrées lors de l'entrée des nouvelles sociétés dans le périmètre.

En outre, les modalités d'acquisition des nouvelles filiales comprennent souvent des clauses de complément de prix qui permettent de fiabiliser l'intégration.

Des difficultés d'intégration des sociétés acquises peuvent engendrer des pertes de clients et de compétence et corrélativement sont susceptibles d'entraîner des dépréciations de goodwill qui seront révélées lors des tests de valeur (Cf. Note 10 de l'annexe aux comptes consolidés).

5. Risque lié à l'information financière

Afin de s'assurer que l'information financière ne soit pas erronée et ne fausse ainsi pas la vision de dirigeants et celle des tiers, le Groupe a mis en place les outils suivants : outils de suivi de l'activité, reporting des filiales auprès de la direction financière, contrôles effectués par la direction financière

et audit externe.

D. RISQUES FINANCIERS

1. Risque de crédit (cf. note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit. Il n'y a pas de concentration du risque de crédit, tant au niveau des clients, qu'au niveau géographique.

Le Groupe a défini une politique de crédit au terme de laquelle la solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il ne puisse bénéficier des conditions de paiement et de livraison pratiquées par le Groupe. Pour ce faire, le Groupe a recours à des notations externes, lorsqu'elles sont disponibles. Les clients qui ne satisfont pas aux exigences du Groupe en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le Groupe que dans le cas où ils règlent d'avance leurs commandes.

A chaque clôture, le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. Cette dépréciation est déterminée par une analyse des risques significatifs individualisés.

Afin de limiter le risque de crédit, la société AdUX SA a souscrit un contrat d'assurance-crédit. Ce contrat d'assurance-crédit souscrit repose sur trois services : la prévention, le recouvrement, l'indemnisation.

La prévention : l'assureur-crédit exerce une surveillance permanente et informe la société en cas de dégradation de la solvabilité de ses clients.

Le recouvrement : en cas d'impayé, la société transmet le dossier contentieux constitué de l'ensemble des pièces justifiant la créance à la compagnie d'assurance qui intervient auprès du débiteur défaillant et se charge du recouvrement par voie amiable et judiciaire.

L'indemnisation : la société sera indemnisée en cas d'insolvabilité de droit (procédure collective) ou insolvabilité de fait (non-paiement non litigieux). La compagnie d'assurance supporte 95% du montant hors taxe pour les principaux encours et 70% du montant hors taxe pour les clients en « non dénommé ». Le délai d'indemnisation est de 1 mois pour une insolvabilité constatée et de 6 mois maximum pour une insolvabilité de fait. Pour bénéficier de cette couverture, les filiales doivent obtenir au préalable auprès de l'assureur son accord de couverture client par client, et effectuer la déclaration d'impayé dans les 150 jours après échéance ou 30 jours en cas de procédure collective.

2. Risque de liquidité (Cf. note 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité

est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe a mis en place une gestion des besoins en flux de trésorerie visant à optimiser son retour de trésorerie sur investissements. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances exceptionnelles, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

De plus, certaines filiales du Groupe ont souscrit des contrats d'affacturage qui leur permettent d'obtenir un financement à court terme et d'être plus flexibles dans la gestion quotidienne de leurs liquidités.

Le Groupe réalise des prévisions de trésorerie sur un an glissant et étant donné la position de trésorerie à la clôture, le Groupe considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Les emprunts et dettes financières sont détaillées en note 20 de l'annexe aux comptes consolidés.

3. Risque de contrepartie – Dépendance

Compte tenu du poids de chaque acteur dans le chiffre d'affaires du Groupe, il n'existe pas de risque de dépendance vis-à-vis d'un support, d'un annonceur en direct ou d'une agence.

De même, le risque lié à la défaillance des sous-traitants technologiques est limité dans la mesure où ces sociétés ont des concurrents qui pourraient procurer à AdUX des solutions de substitution.

Le premier client (éditeur) du Groupe représente en 2019, 5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Les cinq premiers clients (éditeurs) du Groupe représentent en 2019, 18 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Les dix premiers clients (éditeurs) du Groupe représentent en 2019, 26 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

4. Risque de fraude

Le risque de fraude correspond au risque de détournement de fonds par intrusion dans les systèmes.

Afin de limiter ce risque, le Groupe veille à ce que le principe de séparation des tâches soit appliqué le plus largement et sécurise et contrôle l'accès aux logiciels, aux serveurs et aux bases de données.

5. Risques financiers liés aux effets du changement climatique

Les activités du Groupe étant exclusivement tertiaires et bureautiques, l'étude des risques financiers liés aux effets du changement climatique n'est pas pertinente.

6. Risques d'assurance

Les sociétés du Groupe ont souscrit tous les contrats d'assurance nécessaires à leur activité et les montants garantis sont conformes aux pratiques en vigueur dans leur domaine d'activité.

Les sociétés étrangères du Groupe gèrent de façon indépendante leurs polices d'assurance en fonction des réglementations locales tout en informant la société mère des polices souscrites.

La Société et ses filiales françaises ont souscrit les polices d'assurance suivantes :

			Période
Police	Objet de la garantie	Montant des garanties	d'assurance
Responsabilité civile des dirigeants (1)	La garantie couvre les conséquences pécuniaires résultant de toute réclamation amiable ou judiciaire à l'encontre d'un Assuré personne physique mettant en jeu sa responsabilité civile individuelle ou solidaire, et imputable à une faute professionnelle réelle ou alléguée.	€ : 9.000.000 par année d'assurance	01/12/2018 au 01/12/2019 - 01/12/2019 au 01/12/2020
Responsabilité civile Exploitation Et professionnelle (1)	Le contrat garantit l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité qu'il peut encourir dans l'exercice de ses Activités telles que déclarées soit : Publicité Digitale et notamment sans que cette liste soit limitative les activités suivantes: - Display - Publicité mobile - Native Advertising - Social Marketing	10 000 000 € par période de garantie et par sinistre, frais de défense inclue au titre de la RC d'Exploitation 2 000 000 € par période de garantie et par sinistre, frais de défense inclue au titre de la RC Professionnelle	01/01/2019 au 01/01/2020
Multirisques Entreprises (Incendie et risques annexes) (1)	Couverture de l'ensemble des sites suivants des sociétés du groupe AdUX : - 101/109 rue Jean Jaures 92 300 LEVALLOIS-PERRET - Via Cosimo del Fante 4 MILANO - Calle Velazquez 12 MADRID - Calle Orense 6 MADRID - Avenue des Volontaires 19, 1160 BRUXELLES	DOMMAGES AUX BIENS: Bâtiments et/ou risques locatifs: A concurrence du montant des dommages Matériels, mobiliers, agencements, installations: Sites Paris (avt 07/2018): € 550.000 Sites Levallois-Perret (ap. 07/2018): € 800.000 Sites Europe: Euros 400.000 Frais et pertes: € 1 000 000 Recours des voisins, tiers, occupants, perte de loyer, trouble de jouissance: € 2.100.000 PERTES D'EXPLOITATION: Frais supplémentaires d'exploitation € 1.800.00 Assurance vol Tous Sites: € 160.000 Bris de machines Tous Sites: € 103.000	01/01/2019 au 31/12/2020

⁽¹⁾ Le contrat d'assurance est souscrit par AdUX tant pour son compte que celui de ses filiales.

Les coûts estimés des risques et litiges sont provisionnés à 100% dès lors qu'il existe une forte probabilité de réalisation de ces coûts.

Il n'existe pas de risques significatifs non assurés ou assurés en interne.

SECTION VI

INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET LE GROUPE ADUX

A. CAPITAL ET ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

1. Répartition du capital social

Au 31 décembre 2019, le capital de la société s'élève à 9.416.887,50 € et est divisé en 6.277.925 actions, toutes de même catégorie.

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant à notre connaissance plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote :

Actionnaires	% capital au 31 décembre 2019	% droits de vote au 31
		décembre 2019
AZERION Holding B.V. (anciennement dénommée Orangegames Holding B.V.)	54,95%	52,63%
Cyril Zimmermann	3,85%	6,64%

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

2. Actions propres détenues au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, AdUX S.A. détient 7 708 actions propres.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat de liquidité, AdUX détient 23.592 actions propres au 31 décembre 2019.

3. Participation des salariés et actionnariat salarié

Deux rapports spéciaux vous rendent compte des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues respectivement aux articles L 225-177 à L 225-186 du Code de commerce (options de souscription d'actions) et aux articles L 225-197-1 à L 225-197-3 du Code de commerce (actions gratuites).

A la connaissance de la société et à ce jour, les salariés détiennent 2,03 % du capital d'AdUX SA.

4. <u>Titres donnant accès au capital</u>

Les titres donnant accès au capital sont détaillés dans l'annexe aux comptes annuels en note 12.3 ainsi que dans l'annexe aux comptes consolidés en note 24.

5. Evolution du volume d'échange et du cours de bourse de l'action AdUX

Volume d'échange et cours de bourse de l'action AdUX				
		Cours de bourse en EUR		
Mois	Nombre de titres	Haut	Bas	Moyenne des cours à la clôture
janv19	143 118	3,08	2,93	3,02
févr19	43 084	2,88	2,81	2,87
mars-19	10 794	2,63	2,63	2,69
avr19	51 164	2,42	2,32	2,32
mai-19	67 876	2,29	2,15	2,21
juin-19	66 996	2,06	1,97	2,03
juil19	43 480	1,83	1,84	1,81
août-19	48 306	1,55	1,49	1,53
sept19	38 462	1,36	1,29	1,33
oct19	66 607	1,08	0,98	1,03
nov19	131 066	1,06	1,00	1,04
déc19	202 497	1,17	1,10	1,14

Source : Euronext Paris

B. LE GROUPE ADUX

1. Filiales et participations

Les sociétés contrôlées par AdUX figurent à la note 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

2. Cessions de participations

Cf. Section I. C. Evénements significatifs de l'exercice et point 4 ci-dessous.

3. Constitution de filiales

Néant.

4. Prise de participation ou de contrôle

Néant.

5. Acquisitions de sociétés

Acquisition de la société espagnole L'AGORA Premium Audience Network. Cf. Section I. C. Evénements significatifs de l'exercice.

6. Fusions

Néant.

Votre Conseil d'Administration vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Levallois-Perret Le 24 avril 2020

Le Conseil d'Administration

ANNEXE VISEE EN SECTION I.A.3.

(Article R225-102 Code de Commerce)

	la société au co	ours des cinq de	erniers exercices	5	
Exercices concernés	2015	2016	2017	2018	2019
Nature des indications					
Capital en fin d'exercice					
Capital social	4 439 337	4 329 132	4 329 132	5 433 055,50	9 416 887,50
Nombre des actions ordinaires existantes	2 959 558	2 886 088	2 886 088	3 622 037	6 277 925
Nombre des actions à dividende					
prioritaire existantes	-	-	-	-	<u>-</u>
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de BSA	-	-	-	-	-
Par exercice de droit de souscription	37 470*	36 102*	35 247*	35 247*	35 247*
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	33 896 089	27 123 694	21 478 266	12 520 279	6 942 005
Résultat avant impôts, participation des					
salariés et dotations aux amortissements					
et provisions	(32 517 122)	5 234 357	5 959 743	(3 977 255)	1 023 815
Impôts sur les bénéfices	(91 632)	161 554	480 572	227 422	511 340
Participation de salariés due au titre de					
l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des					
salariés et dotations aux amortissements					
et provisions	(61 931 111)	836 172	911 748	(13 666 680)	(1 584 332)
Résultat distribué	-	-	-	-	
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des					
salariés, mais avant dotations aux					
amortissements et provisions	-11,02	0,53	0,46	-0,97	6,13
Résultat après impôts, participation des					
salariés et dotations aux amortissements					
et provisions	- 20,93	0,29	0,31	-3,77	-0,17
Dividende par action	1,2843	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés					
pendant l'exercice	94	33	25	21	20
Montant de la masse salariale de	6 227 119	2 698 125	1 976 559	2 147 585	1 798 425
l'exercice					
Montant des sommes versées au titre des					
avantages sociaux de l'exercice	2 663 336	1 109 041	828 289	827 603	675 511

^{*} Ce chiffre correspond aux nombres d'options de souscription attribués au 31 décembre aux salariés toujours présents dans la société, les salariés ayant quitté la Société ne pouvant conserver le bénéfice de ces bons et options.



COMPTES CONSOLIDÉS 2019

Société anonyme au capital de 9 416 887,50 euros 101 – 109 rue Jean Jaurès – 92300 Levallois Perret 418 093 761 R.C.S. Nanterre www.adux.com

NOTES S	SUR LES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE	63
Note 1.	Evénements marquants	63
Autre	s événements marquants	63
	·	
Note 2.	Evénements postérieurs à la clôture	
Autre	es événements postérieurs à la clôture	64
Note 3.	Principes et méthodes comptables	64
3.1.	Entité présentant les états financiers	
3.2.	Base de préparation	64
3.3.	Principes de consolidation	65
3.4.	Continuité d'exploitation	66
	Recours à des estimations et aux jugements	
3.6.	Monnaie étrangère	67
	Immobilisations incorporelles	
	Immobilisations corporelles	
	Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé	
3.10.		
3.11.		
3.12.	,,	
3.13.	6 Pr	
3.14.	and the second s	
3.15.	r · ·	
3.16.		
3.17.		
3.18.		
3.19.		
3.20.		
3.21.	O p p	
3.22. 3.23.	·	
3.23. 3.24.		
3.24.	Resultat par action	73
Note 4.	Gestion des risques financiers	75
	Risque de crédit	
	Risque de liquidité	
	Catégorisation des instruments financiers	
Note 5.	Périmètre de consolidation	78
5.1. L	iste des entités consolidées	
Note 6.	Charges de personnel	79
Note 7.	Autres produits et charges non courants	
vote 7.	Audi do producto de cital gas non courante	
Note 8.	Résultat financier	79
Note 9.	Impôt sur le résultat	79
Note 10.	Goodwill	80
10.1.	Valeur nette comptable des goodwill affectée à chaque UGT	
10.2.	Evaluation de la valeur recouvrable des goodwill au 31 décembre 2019	
Noto 11	Immobilisations incorporallos	01

Note 12.	Immobilisations corporelles	82
Note 13.	IFRS 16 - impacts de la première application sur les comptes 2019	83
Bilan simp	lifié impact IFRS 16	83
Note 14. I	mpôts différés	84
13.1.	Impôts différés actifs et passifs reconnus	84
13.2.	Impôts différés actifs non reconnus	84
Note 14.	Autres actifs financiers	84
Note 15.	Clients et autres débiteurs	85
Note 16.	Autres actifs courants	85
Note 17.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	86
Note 18.	Capitaux propres	86
Note 19.	Emprunts et dettes financières	86
Note 20.	Provisions courantes et non courantes	87
20.	1. Détail des provisions non courantes	87
	2. Détail des provisions courantes	
	3. Provisions pour risques et charges	
20.	4. Avantages du personnel	88
Note 21.	Autres dettes et passifs courants	88
Note 22.	Informations sectorielles	88
Note 23.	Plan d'options de souscription d'actions et attributions d'actions gratuites	89
23.	1. Options de souscriptions d'actions	89
23.	2. Attributions d'actions gratuites	90
Note 24.	Engagements hors-bilan	91
24.	1. Engagements reçus	91
24.	2. Engagements donnés	91
24.	3. Litiges	91
Note 25.	Transactions entre parties liées	91
25.	1. Rémunérations versées aux membres des organes de direction au cours de l'exerice	91
25.	2. Transactions avec les filiales	91
۷۵.	3. Autres parties liées	92
Note 26.	Honoraires des commissaires aux comptes	92

Comptes de résultat consolidés des exercices 2019 et 2018

en milliers d'euros	Notes	31 déc.2019	31 déc.2018
Chiffre d'affaires		24 766	26 278
Charges facturées par les supports		- 12 848	- 13 762
Marge brute		11 918	12 516
Achats		- 4 056	- 6 333
Charges de personnel	Note 6	- 7 754	- 9 102
EBITDA		108	- 2 919
Dotations et reprises aux amortissements et provisions		- 1 586	- 2 712
Valorisation des stock options et actions gratuites		- 12	- 515
Résultat opérationnel courant		- 1 491	- 6 145
Autres produits et charges non courants	Note 7	1 636	- 12 268
Résultat opérationnel		145	- 18 413
Coût de l'endettement	Note 8	- 52	- 46
Autres produits et charges financiers	Note 8	- 428	- 393
Résultat des sociétés intégrées		- 335	- 18 852
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		20	-
Résultat avant impôt des sociétés consolidées		- 315	- 18 852
Impôts	Note 9	- 58	- 61
Résultat net des activités poursuivies		- 372	- 18 913
Résultat net des activités cédées ou destinées à être cédées		-	- 2 478
Résultat net		- 372	- 21 391
Part des minoritaires des activités poursuivies		- 27	- 30
Part des minoritaires des activités cédées ou destinées à être cédées			-
Dont Part du Groupe		- 400	- 21 420

	31 déc.2019	31 déc.2018
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	6 277 925	3 622 037
Résultat de base par action (en euros)	-0,06	-5,91
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)	6 277 925	3 622 037
Résultat dilué par action (en euros)	-0,06	-5,91
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	6 277 925	3 622 037
Résultat de base par action des activités poursuivies (en euros)	-0,06	-5,22
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)	6 277 925	3 622 037
Résultat dilué par action activités poursuivies (en euros)	-0,06	-5,22

Etat du résultat global des exercices 2019 et 2018

en milliers d'euros	31 déc.2019	31 déc.2018
Résultat de la période	- 400	- 21 420
Autres éléments du résultat global		
Eléments pouvant être recyclés ultérieurement en résultat net		
- Application de la comptabilité de couverture aux instruments financiers	-	-
- Ecarts de conversion	- 8	- 12
- Autres	142	-
- Impôt sur les autres éléments du résultat global	-	-
Eléments non recyclés ultérieurement en résultat net		
- Gains et pertes actuariels liés aux provisions pour retraite	- 25	158
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	109	146
dont part du groupe	109	146
dont intérêts minoritaires	-	-
Résultat global	- 290	- 21 274

Le montant indiqué sur la ligne « Autres » correspond à la plus-value de cession des titres non consolidés de la société Payfone pour 142k€. Lors de la comptabilisation initiale, la société avait décidé de présenter les variations futures de la juste valeur de ces titres par le biais des autres éléments du résultat global.

		31 déc.2019	31 déc.2018
ACTIF - en milliers d'euros	Notes	31 dcc.2013	51 dec.2010
Goodwill nets	Note 10	2 468	1 975
Immobilisations incorporelles nettes	Note 11	1 498	1 786
Immobilisations corporelles nettes	Note 12	240	282
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	Note 13	1 193	-
Impôts différés actifs	Note 14	0	-
Autres actifs financiers	Note 15	173	637
Actif destinés à être cédés		0	474
Actifs non courants		5 572	5 153
Clients et autres débiteurs	Note 16	14 245	15 278
Autres actifs courants	Note 17	11 560	13 152
Actifs financiers courants		0	-
Trésorerie et équivalents de Trésorerie	Note 18	3 172	1 966
Actifs courants	_	28 977	30 397
TOTAL DE L'ACTIF		34 548	35 550

		31 déc.2019	31 déc.2018
PASSIF - en milliers d'euros	Notes	31 uec.2019	31 dec.2018
Capital social		9 417	5 433
Primes et réserves consolidées		-13 130	8 627
Actions propres		-84	-190
Résultat consolidé (part du Groupe)		-400	-21 420
Capitaux propres (part du Groupe)		-4 197	-7 550
Intérêts minoritaires		26	148
Capitaux propres	Note 19	-4 171	-7 402
Emprunts et dettes financières à long terme	Note 20	1 510	960
Dette de location à long terme	Note 13	959	-
Provisions non courantes	Note 21	480	430
Passifs d'impôt différés	Note 14	0	-
Passifs destinés à être cédés		-	335
Passifs non courants		2 949	1 725
Dettes financières à court terme et découverts bancaires	Note 20	3 407	6 003
Dette de location à court terme	Note 13	293	-
Provisions courantes	Note 21	2 052	2 052
Fournisseurs et autres créditeurs		20 296	22 279
Autres dettes et passifs courants	Note 22	9 723	10 893
Passifs courants		35 771	41 227
TOTAL DU PASSIF		34 548	35 550

Tableau des flux de trésorerie consolidés des exercices 2019 et 2018

en milliers d'euros	Notes	31 déc.2019	31 déc.2018
Résultat net		-372	-21 391
Ajustements pour :		-	-
Amortissements des immobilisations		1 564	2 477
Pertes de valeur	Note 10	-	8 483
Autres éléments non courants sans incidence sur la trésorerie	Note 7	-1 435	2 852
Coût de l'endettement		52	46
Quote-part dans les entreprises associées		16	-
Résultat de cession d'immobilisations		-75	-276
Flux de trésorerie des activités cédées ou destinées à être cédées		-	1 769
Flux de trésorerie des activités à céder		-	-
Coûts des paiements fondés sur des actions		12	515
Charges d'impôts	Note 9	58	61
Résultat opérationnel avant variation du besoin en fonds de roulement		-179	-5 464
Variation du besoin en fonds de roulement		-2 572	3 741
Trésorerie provenant des activités opérationnelles		-2 752	-1 723
Intérêts payés		-34	-46
Impôt sur le résultat payé		-35	-218
TRÉSORERIE NETTE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		-2 820	-1 987
Produits de cession d'immobilisations corporelles		-	-
Evaluation à la juste valeur des équivalents de trésorerie		-	-
Produits de cession d'actifs financiers		-31	-
Cession de filiale, sous déduction de la trésorerie cédée		1 214	919
Acquisition de filiale, sous déduction de la trésorerie acquise		132	-50
Acquisition d'immobilisations		-894	-1 275
Variation des actifs financiers		-2	-122
Variation des fournisseurs d'immobilisations		-139	246
Incidence des variations de périmètre		-35	-30
TRÉSORERIE NETTE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		245	-312
Produits de l'émission d'actions		3 885	1 372
Rachat d'actions propres		106	-12
Nouveaux emprunts		1 165	-
Remboursements d'emprunts		-1 409	-1 642
Variation des autres dettes financières		-	-
Dividendes payés aux minoritaires		-	-
TRÉSORERIE NETTE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		3 746	-283
Incidence des variations de taux de change		0	-3
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		1 171	-2 585
Trésorerie et équivalent de trésorerie au 1er janvier		2 001	4 551
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE FIN DE PÉRIODE		3 172	1 966

Tableau de variation des capitaux propres consolidés des exercices 2019 et 2018

en milliers d'euros	Nombre d'actions	Capital social	Primes	Actions propres	Réserve options et actions gratuites	Pdts et charges en capitaux propres	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres Part du groupe	Capitaux propres Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Au 1er Janvier 2018	2 886 088	4 329	127 881	-694	1 111	-51 769	-68 334	12 525	-383	12 142
Dividendes versés	2 000 000	7 323	127 001	-034	1 111	-31 703	-00 334	12 323	-363	12 142
par les filiales aux intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	735 949	1 104	1 368	-	-	-	-	2 472	-	2 472 116
Rachat d'actions	-	-	-	504	-	-	-516	-12	-	-12
Traitement des options et actions gratuites	-	-	-	-	515	-	-	515	-	515
Variation périmètre Autres	-	-	-	-	-	-	-1 686	-1 686	501	-1 184
retraitements	-	-	-	-	-	-	-90	-90	-	-90
Produits et charges comptabilisés directement en	-	-	-	-	-	146	-	146	-	146
capitaux propres Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	-21 420	-21 420	30	-21 391
Résultat global	_		_	_	_	146	-21 420	-21 274	30	-21 244
Au 31 décembre 2018	3 622 037	5 433	129 249	-190	1 626	-51 622	-92 046	-7 550	148	-7 402
Dividendes versés										
par les filiales aux intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	2 655 888	3 984	-	-	-	-	-	3 984	-	3 984
Rachat d'actions (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Traitement des										
options et actions gratuites ⁽²⁾	-	-	-	106	12	-	-	118	-	118
Variation périmètre	-	-	-	-	-	-	30	30	-149	-119
Autres retraitements	-	-	-	-	-	-	-489	-489	-	-489
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	109	-	109	-	109
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	-400	-400	27	-372
Résultat global	-	_	_	_	_	109	-400	-290	27	-263
Au 31 Décembre 2019	6 277 925	9 417	129 249	-84	1 638	-51 513	-92 904	-4 197	26	-4 171

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2019, AdUX SA détient 7 708 actions propres auxquelles s'ajoutent 23 592 actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité

⁽²⁾ Cf. note 24 sur les plans d'options de souscriptions d'actions et d'attributions d'actions gratuites.

Notes sur les comptes consolidés du Groupe

Les comptes consolidés de l'exercice 2019, ainsi que les notes afférentes, ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration de AdUX SA, arrêtés lors de sa réunion du 24 avril 2020 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2019.

Note 1. Evénements marquants

Le 10 avril 2019, AdUX a racheté 100% des actions de la société espagnole L'AGORA Premium Audience Network avec qui elle était en concurrence sur le marché du Native Advertising en Espagne pour un prix initial de 0,2 million d'euro et n'a pas donné lieu à un complément de prix. L'AGORA est le pionnier et un des leaders espagnol du Native Advertising avec un chiffre d'affaires d'environ 2 millions d'euros en 2018. Les synergies entre les deux activités ont permis une rentabilité renforcée des opérations espagnoles d'AdUX dès 2019. La nouvelle dénomination sociale de la société est Quantum Publicidad, S.L. Unipersonal. Un Goodwill de 0,5 million d'euro a été comptabilisé suite a cette acquisition.

Le 10 octobre 2019, AdUX a cédé sa participation résiduelle de 45% de la filiale HiMedia Deutschland pour 1,8 million d'euro au groupe Azerion. Le prix a été réglé par voie de compensation de l'intégralité de la dette d'AdUX vis-à-vis de cette ancienne filiale et un versement en numéraire de 30K€.

AdUX a levé 3,89 millions d'euros lors de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires lancée le 5 décembre 2019, au prix de 1,50 euros par action. Depuis le 30 décembre 2019, date de réalisation de l'augmentation de capital, Azerion Holding B.V. détient 54,95% du capital social de AdUX.

AdUX a signé une convention de prestation de services avec Azerion Holding B.V. par laquelle les équipes supports assistent les équipes d' Azerion Holding B.V. dans la mise en place de support marketing des ventes et d'outils de reporting commercial et financier dans ses filiales. Cette convention matérialise la mise en place de synergies avec le groupe Azerion donnant lieu a une facturation et rémunération d'AdUX.

Autres événements marquants

En 2018, AdUX a conclu avec le Groupe Azerion un accord de cession portant sur ses régies publicitaires historiques belge, portugaise et sa participation de 49% dans sa filiale de régie historique en Espagne.

Les compléments de prix liés aux cessions des filiales Belges et Portugaises se sont élevés à respectivement 0,9 million d'euros et 0,1 million d'euro en fonction des performances réalisées en 2019 par les activités cédées. A noter qu'une partie de ces complément de prix, à savoir 240 k€ pour la filiale belge et 45 k€ pour la filiale portugaise, était garanti et a fait l'objet d'un versement anticipé par Azerion début 2019. Le reliquat de 744 k€ toute entité confondu a été comptabilisé en produit à recevoir au 31 décembre 2019.

Le 11 mars 2019, le Tribunal de commerce de Paris a condamné la société Quantum, dont ADUX est actionnaire à 100 %, au paiement de la somme de 1,07 million d'euros à la suite d'un litige commercial.

Quantum a interjeté appel de ce jugement dès le 14 mars 2019.

Le Tribunal de commerce de Paris a ouvert une procédure de sauvegarde au bénéfice de Quantum SAS le 1er avril 2019 avec une période d'observation de 6 mois maximum. La procédure de sauvegarde été renouvelée par jugement en date du 8 octobre 2019 pour une nouvelle période de six mois, dans l'attente de l'homologation du plan de sauvegarde par le Tribunal de Commerce de Paris.

Le 4 décembre 2019, le Tribunal de Commerce de Paris a approuvé le plan de sauvegarde de la société Quantum.

Le plan de sauvegarde ainsi arrêté par le Tribunal prévoit un échelonnement des principales échéances de la société Quantum sur une durée de neuf ans représentant 3,8 millions d'euros de dettes tiers dont 1,1 million d'euros lié à la condamnation dans le cadre du litige commercial évoqué. Le litige étant né au cours des exercices précédents, une provision pour la totalité de ce montant a été comptabilisée dans les comptes consolidés du 31 décembre 2018.

Note 2. Evénements postérieurs à la clôture

Azerion Holding B.V., depuis le 30 décembre 2019, détient 54,95% du capital social de AdUX.

Le 31 janvier 2020, le Conseil d'administration de la Société a mis fin aux fonctions de Président Directeur Général de Monsieur Cyril Zimmermann.

Le Conseil d'administration de la Société a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Il a nommé Monsieur Salih Hikmet Cosgun en qualité de Directeur Général à partir du 1^{er} février 2020 pour une durée indéterminée et a désigné Monsieur Trond Dale en qualité de Président du Conseil d'administration pour la durée restante de son mandat d'administrateur.

A la suite des démissions de la société Azerion Holding B.V, représentée par Monsieur Atilla Aytekin, et de Monsieur Umut Akpinar, de leur mandat d'administrateur le 31 janvier 2020, la société Azerion Holding B.V. est désormais uniquement représentée au Conseil d'administration par Madame Kyra Steegs. Le Conseil d'administration se compose donc d'un représentant d'Azerion Azerion Holding B.V, Madame Kyra Steegs, d'une personnalité indépendante, Madame Catharina Hillstrom, et de son Président, Monsieur Trond Dale.

Autres événements postérieurs à la clôture

La crise sanitaire provoquée par l'épidémie du Covid 19 et le confinement de la population française ont eu un impact immédiat sur la consommation des ménages et sur les dépenses marketing des annonceurs. A compter de mars 2020, de nombreuses campagnes publicitaires ont été annulées ou reportées à septembre 2020. Sur la deuxième quinzaine de mars, l'activité du groupe est en très sévère baisse en France en comparaison de l'année précédente. Avec des décalages de quelques semaines, la tendance est la même dans tous les pays d'implantation d'AdUX.

Sur la base des dernières données, le mois d'avril sera également en très forte baisse et la Société n'a pas de visibilité sur la sortie de crise et le redémarrage du marché. Aussi des mesures d'économies, notamment le recours au chômage partiel, ont été mises en place tant que l'activité reste à des niveaux aussi bas (cf. 3.4. Continuité d'exploitation). Il est trop tôt à ce stade pour évaluer l'impact de cette crise sur la profitabilité de la société en 2020 mais il est probable que la Société ne soit pas en situation de réaliser de croissance sur l'ensemble de cet exercice.

Note 3. Principes et méthodes comptables

3.1. Entité présentant les états financiers

AdUX (« La Société») est une entreprise domiciliée en France. Le siège social de la Société est situé 101 -109 rue Jean Jaurès 92300, Levallois Perret. Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

3.2. Base de préparation

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2019 sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations, qui ont été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2019 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des éléments suivants :

- les instruments financiers dérivés, évalués à la juste valeur,
- les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, évalués à la juste valeur,
- les actifs financiers disponibles à la vente, évalués à la juste valeur,
- les passifs, résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglées en trésorerie, évalués à la juste valeur.

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

Les principes et méthodes comptables exposés ci-dessous ont été appliqués d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, à l'exception des changements de méthodes comptables relatifs à l'application des nouvelles normes et amendements entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2019 et listés ci-après.

Les méthodes comptables sont appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

Le Groupe AdUX a appliqué les mêmes méthodes comptables que dans ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à l'exception des éléments ci-après :

Application des nouvelles normes et interprétations

- L'application par le Groupe des normes et interprétations suivantes, adoptées par l'Union européenne et obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. En particulier IFRS 16 et IFRIC 23.
 - IFRS 16 « Contrats de locations »
 - Cette norme introduit des dispositions affectant significativement la représentation comptable des locations ainsi que des agrégats financiers chez les locataires. Les locataires comptabilisent à l'actif la valeur du droit d'usage contractuel actualisé en contrepartie d'un passif financier selon des modalités similaires à une location financement sous IAS 17. Des charges d'amortissements et d'intérêts sont enregistrées au compte de résultat lors des périodicités de paiement en remplacement de la charge opérationnelle locative. La norme prévoit un impact sur le tableau de flux de trésorerie par la constatation d'intérêts en flux d'exploitation et de remboursement en flux de financements. Elle n'a pas d'impact sur les flux d'investissements.
 - Cette norme traite ainsi tous les contrats de location suivant un modèle unique consistant à enregistrer au passif, l'obligation locative (somme des paiements futurs actualisés), et à l'actif, un droit d'utilisation. Le droit d'utilisation est amorti sur la durée des contrats de location (Note 13).
 - o IFRIC 23
 - La norme IFRIC 23 concernant l'incertitude relative aux traitements fiscaux précise comment comptabiliser les incertitudes relatives aux impôts sur le résultat.
 - Cette adoption n'a eu d'impact ni sur l'évaluation de la charge d'impôt du Groupe, ni sur l'état consolidé de la situation financière.

3.3. Principes de consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées si nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

3.3.1. Entreprises sous contrôle exclusif

Les entreprises sous contrôle exclusif direct ou indirect de AdUX SA sont intégrées globalement.

3.3.2. Entreprises associées (entreprises mises en équivalence)

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles la Société a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50% des droits de vote d'une entité. Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (« entreprises mises en équivalence ») et sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition. La participation du Groupe comprend le goodwill identifié lors de l'acquisition, net des pertes de valeur accumulées. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes et les mouvements de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle l'influence notable prend fin.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable des titres mis en équivalence (incluant tout investissement à long terme) est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

3.3.3. Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intra-groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

3.4. Continuité d'exploitation

Le 11 mars 2019, le Tribunal de commerce de Paris a condamné la société Quantum SAS, dont AdUX SA est actionnaire à 100%, au paiement de la somme de 1,07 million d'euros à la suite d'un litige commercial.

Quantum a interjeté appel de ce jugement dès le 14 mars 2019 (Cf Note 1 « Autres évènements marquants »).

Compte tenu du montant et du caractère exécutoire de cette condamnation, celle-ci fait peser une incertitude significative sur la continuité d'exploitation de Quantum SAS mais également d'AdUX SA.

L'ouverture d'une procédure de sauvegarde au bénéfice de Quantum SAS a été sollicitée afin de préserver ses opérations dans les meilleures conditions. Le Tribunal de commerce de Paris a ouvert cette procédure au bénéfice de Quantum SAS le 1er avril 2019 avec une période d'observation de 6 mois maximum.

C'est dans ce contexte d'incertitude significative que les comptes consolidés au 31 décembre 2018 du groupe AdUX avaient été arrêtés par le Conseil d'administration du 15 avril 2019.

La procédure de sauvegarde a été renouvelée par jugement en date du 8 octobre 2019 pour une nouvelle période de six mois, dans l'attente de l'homologation du plan de sauvegarde par le Tribunal de Commerce de Paris. La société Quantum a présenté un plan de sauvegarde permettant l'étalement du paiement des dettes de Quantum, dont l'indemnité de 1,07 million.

Le plan de sauvegarde a été approuvé par le Tribunal de Commerce de Paris par jugement en date du 4 décembre 2019. La procédure de sauvegarde avait pour effet immédiat le gel des passifs de Quantum, y compris le montant de la condamnation de 1,07 million d'euros.

Ce dénouement permet à Quantum de pouvoir poursuivre son développement dans le domaine du native advertising au sein du Groupe AdUX. Ces démarches visent à permettre à Quantum SAS de restaurer de bonnes relations commerciales avec ses clients et de pouvoir poursuivre son développement au sein du Groupe AdUX dans les meilleures conditions.

Par ailleurs, afin de maintenir le développement de l'activité Quantum notamment, le Groupe AdUX a pu compter sur le soutien de son actionnaire principal, Azerion, qui s'est matérialisé par sa participation à hauteur de 3,76 M€ à l'augmentation de capital lancée le 5 décembre 2019.

L'ensemble des évènements ci-dessus a notamment permis de réduire l'incertitude significative sur la continuité d'exploitation du Groupe.

Comme au cours des précédentes clôtures, le Groupe réalise des prévisions de trésorerie sur un an glissant. La dernière version du plan de trésorerie, prenant en compte la situation de trésorerie et les perspectives à 12 mois jusqu'au 31 mars 2021, a été présentée au Conseil d'administration du 24 avril 2020 et approuvé par ce dernier. Dans le contexte actuel de crise sanitaire liée au Covid-19, ce plan s'appuie sur les principales hypothèses suivantes :

- Chiffre d'affaires consolidés 2020 inférieur à celui de 2019, conséquence d'une prévision d'activité au 2nd trimestre 2020 très inférieure au 2nd trimestre 2019, et d'un redémarrage de l'activité au 2nd semestre 2020.
- Mesures d'économie de coûts et notamment en France avec la mise en place du chômage partiel et le gel de certains coûts variables directs.
- Concernant la trésorerie, Bpifrance a suspendu l'appel des échéances en capital et intérêts pour une durée de 6 mois.
 Le prochain règlement échéances de son prêt à taux zéro pour l'innovation étant ainsi prévu pour le 1^{er} janvier 2021 pour 120K€.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif annoncé par le Président de la République le 16 mars 2020, le Groupe est entré en discussion avec ses banques relationnelles pour la mise en place de Prêts Garantis par l'Etat de 3 millions d'euros.

La crise sanitaire actuelle crée une incertitude au regard des principales hypothèses opérationnelles décrites ci-avant (activité du 2nd trimestre 2020, redémarrage de l'activité...). Néanmoins, compte tenu des principales hypothèses décrites

précédemment et d'une position de trésorerie à la date d'arrêté des comptes supérieure à 3 millions d'euros, le Groupe considère être en mesure de faire face aux échéances à venir dans les 12 prochains mois.

3.5. Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite, de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes sur les actifs et passifs éventuels, notamment :

- Les goodwill et les tests de dépréciation afférents,
- Les actifs incorporels acquis,
- Les impôts différés actifs,
- Les dépréciations de créances clients,
- Les provisions pour risque,
- La charge de stock-options et actions gratuites.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Compte-tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants définitifs peuvent s'avérer différents de ceux initialement estimés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est directement comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

3.6. Monnaie étrangère

3.6.1. Transactions en monnaie étrangère

Les écarts de change sur créances et dettes libellées en devises étrangères d'une entité donnée sont comptabilisés en résultat opérationnel ou en résultat financier de l'entité selon la nature de la transaction sous-jacente.

Les différences de change ayant trait à des éléments monétaires faisant partie intégrante de l'investissement net dans des filiales étrangères sont inscrites en réserves de conversion pour leur montant net d'impôt.

Les postes de bilan exprimés en devises sont convertis en euros aux taux de clôture de l'exercice, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les comptes de résultat et flux de trésorerie exprimés en devises étrangères sont convertis aux taux de change moyen mensuel, en l'absence de fluctuation importante du cours de change. Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents taux ne sont pas incluses dans le résultat de la période mais affectées directement en réserves de conversion dans les comptes consolidés.

3.6.2. Activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, en dehors des activités à l'étranger dans une économie hyper inflationniste, sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion au sein des capitaux propres.

3.7. Immobilisations incorporelles

3.7.1. Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, soit la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Le contrôle sur une entité existe lorsque le Groupe détient le pouvoir sur celle-ci, est exposé ou a droit à des rendements variables du fait de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influer sur le montant de ces rendements. Pour apprécier le contrôle, le Groupe tient compte, s'ils sont substantiels de ses droits de vote potentiels et de ceux détenus par d'autres parties, afin de déterminer s'il a le pouvoir. Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle à payer, telles que des clauses d'ajustement de prix activées en fonction de l'atteinte de certains critères de performance, est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées dans la note 3.9 ci-dessous. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat de l'exercice.

Les goodwill se rapportant à l'acquisition de sociétés mises en équivalence sont inclus dans la valeur des « Titres mis en équivalence ». Ils sont testés par le biais du test de valeur effectué sur les titres.

3.7.2. Autres immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Les frais de développement y compris ceux relatifs aux logiciels et aux nouveaux sites ou nouvelles versions de sites sont immobilisés en tant qu'actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- sa capacité d'utiliser ou de vendre l'actif incorporel une fois achevé ;
- la disponibilité des ressources techniques et financières adéquates pour achever le développement et la vente ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les autres frais de recherche et développement sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Ces actifs incorporels sont amortis sur la durée d'utilisation estimée en fonction de la consommation des avantages économiques qui leur sont liés. Ils sont éventuellement dépréciés si leur valeur recouvrable devient inférieure à leur valeur comptable.

Autres immobilisations incorporelles acquises

Pour remplir la définition d'une immobilisation incorporelle, un élément doit être identifiable (séparable ou issu de droits contractuels ou légaux), contrôlé par la société et il doit être probable que les avantages économiques futurs attribuables à cet élément iront à l'entreprise.

Une immobilisation incorporelle acquise est reconnue au bilan dès lors que son coût peut être mesuré de façon fiable sachant qu'il est présumé dans ce cas que des avantages économiques futurs attribuables à cette immobilisation iront à l'entreprise. Ces immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de marques, de licences et logiciels et de relations clients. Les licences, logiciels et relations clients, qui ont une durée d'utilité finie, sont amortis sur une durée comprise entre 3 et 8 ans.

3.8. Immobilisations corporelles

La valeur d'origine des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, pour lesquelles les risques et avantages ont été transférés au preneur, sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

L'amortissement est comptabilisé en charges sur la durée d'utilité estimée pour chaque immobilisation corporelle.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Agencements et aménagements 5 à 10 ans Matériels de bureau et informatiques 3 à 5 ans Mobilier 4 à 8 ans

3.9. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

3.9.1. Actifs financiers

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements aient eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

La perte de valeur est reprise si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

3.9.2. Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre leur valeur d'utilité et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit Groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de l'utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou Groupes d'actifs (l'« unité génératrice de trésorerie »).

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie (d'un Groupe d'unités) est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du Groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du Groupe d'unités).

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures aient diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.10. Titres non consolidés

A chaque clôture, conformément à la norme IFRS 9, les titres de participation non consolidés sont évalués à leur juste valeur soit par résultat soit par capitaux propres selon le choix opéré lors de la comptabilisation initiale comme précisé ci-dessous. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur juste valeur initiale, dont la meilleure estimation est le coût d'acquisition majoré des frais de transaction, ajusté d'éventuels gains ou pertes de valeur déterminés par une analyse de la variation de quote-part des capitaux propres.

Lors de chaque nouvelle acquisition de titres de participation, une analyse de l'intention de gestion est conduite par le groupe AdUX afin de déterminer s'ils seront évalués à la juste valeur par résultat ou par capitaux propres.

3.11. Créances clients

Les créances clients sont évaluées initialement à la juste valeur puis au coût amorti et font l'objet d'un examen individuel.

Les créances cédées à des tiers (contrat d'affacturage) sont conservées à l'actif du Groupe car les risques et avantages qui leurs sont associés ne sont pas transférés à ces tiers. La société d'affacturage ne prend notamment pas en charge le risque de crédit.

Le risque de crédit correspond au risque de non recouvrement de la créance. Dans le cadre des contrats signés avec les entités du Groupe, le risque de crédit est supporté par ces entités, ce qui signifie que le Groupe est exposé aux risques de recouvrement de la facture.

A la clôture, une analyse des taux de provisionnement historiques sur les deux typologies de créances (créances issues des activités historiques et créances issues des activités nouvelles) est menée par le groupe et a conduit au maintien des dépréciations des créances historiques.

Le Groupe s'assure également que les pertes attendues sur les créances issues des nouvelles activités restent non significatives à chaque clôture.

3.12. Trésorerie et équivalents, et actifs financiers courants

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments immédiatement liquides et dont les variations de juste valeur sont non significatives telles les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie ainsi que le compte de trésorerie disponible chez le factor.

Les actifs financiers courants ne répondant pas à la définition d'équivalents de trésorerie et détenus dans la perspective de transactions futures sont valorisés à la juste valeur et les variations sont enregistrées dans le compte de résultat.

3.13. Actifs non courants et groupe d'actifs destinés à la vente

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés en actifs détenus en vue de la vente et en passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente sans possibilité de compensation. Les actifs ainsi reclassés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur nette des coûts de sortie et leur valeur nette comptable, soit leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ne sont plus amortis.

3.14. Capital

3.14.1. Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

3.14.2. Rachat d'instruments de capitaux propres (actions propres)

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée y compris les coûts directement attribuables est comptabilisé net d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres, et le solde positif ou négatif de la transaction est transféré en majoration ou minoration des résultats non distribués.

3.15. Emprunts

Tous les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue qui correspond au coût, net des frais directement attribuables à ces emprunts. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux correspond au taux de rendement interne qui permet d'actualiser la série de flux de trésorerie attendus sur la durée de l'emprunt. En outre, si l'emprunt comprend un instrument dérivé incorporé (dans le cas, par exemple, d'une obligation échangeable) ou s'il comprend une composante de capitaux propres (dans le cas, par exemple, d'une obligation convertible), alors le coût amorti est calculé sur la seule composante dette, donc une fois que l'instrument dérivé incorporé ou la composante de capitaux propres ont été séparés. En cas de changement des flux de trésorerie futurs attendus (par exemple, remboursement anticipé non prévu initialement), alors le coût amorti est ajusté par contrepartie du résultat pour refléter la valeur des nouveaux flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif initial.

3.16. Instruments financiers dérivés

Des instruments financiers dérivés sont utilisés dans le but de gérer les expositions aux risques financiers. Tous les dérivés sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur : initialement à la date de souscription du contrat et ultérieurement lors de chaque clôture. Le traitement des gains ou pertes de réévaluation dépend de la désignation ou non du dérivé comme instrument de couverture, et, si c'est le cas, de la nature de l'élément couvert.

Les variations de juste valeur des dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisées en résultat financier durant la période à laquelle elles se rapportent. Les justes valeurs sont basées sur les valeurs de marché pour les instruments cotés ou sur des modèles mathématiques, tels que les modèles de valorisation d'options ou des méthodes d'actualisation des flux de trésorerie pour les instruments non cotés.

Les variations de juste valeur des dérivés désignés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et présentées en réserves au sein des capitaux propres pour la partie efficace des variations de juste valeur des instruments ; et en résultat pour les gains et pertes qui se rapportent à la partie inefficace. Les montants comptabilisés en capitaux propres sont ensuite recyclés au compte de résultat en fonction de l'impact au compte de résultat des éléments couverts.

3.17. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Une provision pour contrat déficitaire est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles. La provision est évaluée à la valeur actuelle du plus faible coût attendu de la résiliation ou de l'exécution du contrat.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, une provision est également comptabilisée pour les contrats d'achats existant dans la société acquise présentant des conditions défavorables par rapport à celles du marché à la date d'acquisition.

3.18. Avantages du personnel

3.18.1. Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont dues.

3.18.2. Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies. L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. La juste valeur des actifs du régime est, le cas échéant déduite. Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Le Groupe comptabilise immédiatement en autres éléments du résultat global la totalité des écarts actuariels au titre de régimes à prestations définies.

3.18.3. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque le Groupe est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, dans un plan formalisé et détaillé soit de licenciements avant la date normale de départ à la retraite, soit d'offres encourageant les départs volontaires en vue de réduire les effectifs ; et que les personnes concernées ont

été informées avant la date de clôture. Les indemnités de départs volontaires sont comptabilisées en charges si le Groupe a effectué une offre encourageant les départs volontaires, qu'il est probable que cette offre sera acceptée et que le nombre de personnes qui accepteront l'offre peut être estimé de façon fiable

3.18.4. Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de facon fiable.

3.18.5. Paiements fondés sur des actions

Des options d'achat et de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options et actions sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi.

La charge afférente est recalculée à chaque clôture en fonction des niveaux d'atteinte des critères de performance et du taux de turnover. Pour déterminer la charge future attendue sur ces plans, les paramètres sont réactualisés à chaque clôture en fonction des réalisations passées et de la meilleure estimation du management à cette date. Les paramètres définitifs pourront donc s'avérer différents de ceux initialement estimés.

i. Instruments dénoués par émission d'actions AdUX

Pour valoriser ces instruments, le Groupe utilise le modèle mathématique Black & Scholes. Les modifications des conditions de marché postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale. En particulier, les plans d'attribution d'actions gratuites sont évalués sur la base du cours de l'action AdUX au jour du Conseil d'Administration qui a décidé de l'attribution de ces actions gratuites en tenant compte de la période d'incessibilité de l'action après l'acquisition des droits et du dividende attendu.

La juste valeur de ces instruments, déterminée à la date d'attribution, est comptabilisée en charge, en contrepartie des capitaux propres, et répartie sur la période au cours de laquelle les bénéficiaires acquièrent leurs droits. L'évaluation de la charge prend en compte la probabilité de réalisation des conditions de performance et de présence.

La charge cumulée relative à ces instruments est ajustée à chaque arrêté en fonction de la réactualisation des taux d'atteinte de performance et de présence. Cette différence est constatée en compte de résultat.

ii. Instruments dénoués par remise de numéraire

La charge, évaluée à la date d'attribution, est répartie sur la période au cours de laquelle les bénéficiaires acquièrent leurs droits. La contrepartie de cette charge est une dette. L'évaluation de la charge prend en compte la probabilité de réalisation des conditions de performance et de présence.

Lorsque ces plans sont issus d'acquisitions de filiales, la durée de vie estimée de l'instrument est calculée sur la base des plans initialement attribués aux salariés.

La charge cumulée relative à ces instruments est réévaluée à chaque arrêté. Le cas échéant, la différence de valorisation est constatée en compte de résultat.

3.19. Informations sectorielles

Conformément à IFRS 8, le Groupe présente une information sectorielle, basée sur le reporting interne, telle qu'elle est régulièrement examinée par la Direction du Groupe pour évaluer la performance de chaque secteur et leur allouer des ressources.

Un secteur opérationnel est une composante de l'entreprise :

- qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges (y compris les produits et les charges liés aux transactions avec d'autres composantes de la même entité) ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances ; et pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

Compte tenu de cette définition, les secteurs opérationnels chez AdUX correspondent aux quatre secteurs d'activité suivants :

- Native Advertising (Quantum)
- Drive to Store (AdMoove)
- Social Marketing (AdPulse)
- Autres activités

Cette identification est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du Groupe.

En conséquence, le Groupe fournit en Note 23 les informations suivantes :

- le chiffre d'affaires sectoriel
- l'EBITDA sectoriel
- des rapprochements des totaux des informations sectorielles avec les montants correspondants du Groupe.

Aucun actif ni passif n'est affecté aux secteurs dans le système interne de suivi des résultats.

3.20. Chiffre d'affaires

Reconnaissance du chiffre d'affaires brut ou net

Selon la norme IFRS 15, l'entreprise qui agit en tant que principal dans la transaction reconnaît en chiffre d'affaires les montants facturés aux clients finaux. Afin de déterminer si l'entreprise agit en tant que principal ou au contraire en tant qu'agent, il convient d'évaluer les risques et responsabilités pris par l'entreprise pour livrer les biens ou rendre les services. Dans cette optique, AdUX s'est référé à la norme IFRS 15, qui donne une liste d'indicateurs pour déterminer si l'entreprise agit en tant que principal ou agent. Pour la reconnaissance du chiffre d'affaires brut, AdUX s'est assuré que les indicateurs démontrant que la Société agit en tant que principal étaient bien présents dans les transactions effectuées avec ses clients, annonceurs ou internautes.

L'activité du Groupe consiste à proposer aux annonceurs une prestation globale relative à leurs campagnes publicitaires sur les sites Internet avec lesquels AdUX a signé un contrat de régie. A ce titre, AdUX intervient généralement comme prestataire unique de l'annonceur et non comme commissionnaire. L'annonceur n'a donc, dans ce cas, aucune relation contractuelle avec le site support. Le prix de la prestation facturée à l'annonceur comprend de façon indissociable le prix de l'espace publicitaire, le conseil quant aux choix des supports ainsi que le coût des prestations techniques de mise en ligne, de diffusion ainsi que de suivi de la campagne (tant en termes quantitatif que qualitatif) et le recouvrement des factures émises. Le chiffre d'affaires correspond donc aux montants facturés aux annonceurs.

Au titre de certains contrats, AdUX intervient en tant que simple apporteur d'affaires et diffuseur de la campagne. Le site internet ainsi représenté assure alors lui-même la facturation à l'annonceur, ainsi que le recouvrement des campagnes. AdUX n'intervenant qu'en tant qu'agent, le chiffre d'affaires correspond dans ce cas à la commission facturée par AdUX au site internet.

Le chiffre d'affaires de l'ensemble des activités décrites ci-dessous est comptabilisé au fur et à mesure que le groupe acquiert le droit de facturer les agences, les annonceurs ou les plateformes automatisées. En effet, le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment où l'obligation de performance est satisfaite, c'est-à-dire au moment de la mise en ligne et la diffusion d'objets publicitaires de différents formats sur un ou plusieurs supports et/ou diffusion de publicité ou engagement sur un nombre de clics ou actions sur le message publicitaire des annonceurs. Le fait générateur est donc la diffusion effective des contenus. Les clients reçoivent et consomment des avantages du service au fur et à mesure de la performance du groupe AdUX avec une comptabilisation progressive du chiffre d'affaires en fonction de la diffusion et ou de la performance de la campagne (nombre de clics par exemple).

Activités

Comme indiqué dans la Note 1. Evénements marquants, le Groupe a poursuivi la réorganisation de son périmètre en 2018 et opté pour une stratégie de recentrage autour des activités de Native Advertising (Quantum) de Drive to Store (Admoove) et du Social Marketing (AdPulse). A travers ses offres, AdUX s'est positionné sur les dernières tendances de la publicité sur internet : la publicité discrète et intégrée au contenu éditorial, la publicité sur mobile géociblée et la publicité sur réseaux sociaux.

✓ Quantum (native advertising) en France, en Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Italie et Espagne

Le native advertising est un format de publicité non-intrusif qui s'intègre parfaitement au média sur lequel elle est affichée. Une publicité native sur page web cherchera à imiter sa charte graphique, sa police, sa taille, etc.

La plateforme Quantum permet de gérer ces formats et cette approche sur mesure à l'échelle de milliers de différents sites internet qui en assurent la diffusion, et de milliards d'objets publicitaires achetés et vendus chaque mois en mode

programmatique (bourse électronique d'échange). Quantum permet de gérer de façon automatisée et standardisée la conception (CMS), la vente et la diffusion (SSP) des objets publicitaires qui vont ensuite s'afficher de façon particularisée sur chaque media online. Le chiffre d'affaires de cette activité est comptabilisé au fur et à mesure que le groupe acquiert le droit de facturer (cf. paragraphe ci-dessus) les agences, les annonceurs ou les plateformes automatisées.

✓ AdMoove (geo marketing, *drive-to- store*) en France, en Belgique et en Suède

AdMoove est un spécialiste du géo marketing digital.

AdMoove utilise un ensemble de données afin de diffuser des publicités adaptées et géociblées auprès des mobinautes, et ainsi générer du trafic dans des lieux de ventes physiques : grande distribution, enseignes d'habillement, restauration rapide, concessions automobiles, agences bancaires etc....

L'adoption du règlement RGPD (Règlement Général de Protection des Données) a profondément bouleversé le secteur de la publicité digitale en rendant obligatoire le consentement des utilisateurs pour l'utilisation de leurs données. Anticipant la tendance à une défiance des consommateurs vis-à-vis du *tracking* publicitaire, AdMoove a dû adapter les modalités de collecte afin de se conformer au dispositif RGPD avec son partenaire technologique Blis. Le chiffre d'affaires de cette activité est comptabilisé au fur et à mesure (cf. paragraphe ci-dessus) que le groupe acquiert le droit de facturer les agences, les annonceurs ou les plateformes automatisées soit au titre de certains contrats à la commission facturée par AdUX au site internet.

√ AdPulse (social marketing) en France

AdPulse est un spécialiste du contenu de marque ("brand content"), contenu sponsorisé original, permettant une diffusion virale sur Facebook et Instagram. Une publicité virale est une publicité dont l'audience est obtenue à travers le partage et la recommandation d'internautes. L'intérêt d'une publicité virale pour un annonceur est double : premièrement elle génère un fort taux de réponse et d'engagement des utilisateurs et deuxièmement elle ne génère aucun coût d'achats d'espace média. En diffusant ces contenus sur les réseaux sociaux, les annonceurs accèdent au segment le plus dynamique des usages digitaux. AdPulse propose des services d'écoute des tendances sociales, de création et de diffusion de contenus de marque (« brand content »). Le chiffre d'affaires de cette activité est comptabilisé au fur et à mesure (cf. paragraphe ci-dessus) que le groupe acquiert le droit de facturer les agences, les annonceurs ou les plateformes automatisées.

✓ Autres activités publicitaires correspondant à l'activité résiduelle de régie Display traditionnelle

Historiquement, le Groupe gérait une activité de régie *Display* traditionnelle. Le Groupe continue à traiter les flux entrants correspondant aux campagnes publicitaires sur des sites internet pour lesquels AdUX avait signé historiquement un contrat de régie. Cette activité est opérée depuis la France et représente au 31 décembre 2019 un chiffre d'affaires de 1,8 millions d'euros. Le chiffre d'affaires de cette activité est comptabilisé au fur et à mesure que le groupe acquiert le droit de facturer les agences, les annonceurs ou les plateformes automatisées soit au titre de certains contrats à la commission facturée par AdUX au site internet.

3.21. Charges facturées par les supports

Les charges facturées par les supports correspondent principalement à des charges liées à la diffusion des campagnes publicitaires sur les sites Internet. Ces derniers développent du contenu pour attirer la plus forte audience possible sur leurs sites. Ils monétisent cette audience grâce à la vente d'espaces publicitaires.

3.22. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, additionné à tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable, et les différences

temporelles liées à des participations dans des filiales et des co-entreprises dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différence temporelle imposable générée par la comptabilisation initiale d'un goodwill. Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits (ou augmentés) dans la proportion où il n'est plus désormais probable (où il redevient probable) qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

3.23. Résultat opérationnel

Les autres produits et charges non courants. Les autres produits et charges non courants. Les autres produits et charges non courants comprennent le cas échéant les dépréciations des goodwills et autres immobilisations acquises, les plus ou moins-values de cession de sociétés consolidées ou d'activités, les charges de restructuration, les charges liées à des litiges commerciaux, des ruptures exceptionnelles de contrats ou défaillances de partenaires.

3.24. Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période ajusté du nombre d'actions propres détenues. Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté du nombre d'actions propres détenues en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent les options sur actions et les actions gratuites attribuées aux membres du management et du personnel.

Note 4. Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit
- risque de liquidité

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

Il incombe au Conseil d'Administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe.

4.1. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit. Il n'y a pas de concentration du risque de crédit, tant au niveau des clients, qu'au niveau géographique.

Le Groupe a défini une politique de crédit au terme de laquelle la solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il ne puisse bénéficier des conditions de paiement et de livraison pratiquées par le Groupe. Pour ce faire, le Groupe a recours à des notations externes, lorsqu'elles sont disponibles. Les clients qui ne satisfont pas aux exigences du Groupe en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le Groupe que dans le cas où ils règlent d'avance leurs commandes.

A chaque clôture, le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. Cette dépréciation est déterminée par une analyse des risques significatifs individualisés.

Afin de limiter le risque de crédit, la société AdUX a souscrit un contrat d'assurance-crédit pour ses filiales françaises. Ce contrat d'assurance-crédit souscrit repose sur trois services : la prévention, le recouvrement, l'indemnisation.

- La prévention : l'assureur-crédit exerce une surveillance permanente et informe la société en cas de dégradation de la solvabilité de ses clients,
- Le recouvrement : en cas d'impayé, la société transmet le dossier contentieux constitué de l'ensemble des pièces justifiant la créance à la compagnie d'assurance qui intervient auprès du débiteur défaillant et se charge du recouvrement par voie amiable et judiciaire,
- L'indemnisation : la société sera indemnisée en cas d'insolvabilité de droit (procédure collective) ou insolvabilité de fait (non paiement non litigieux). La compagnie d'assurance supporte 95 % du montant hors taxe pour les principaux encours et 70% du montant hors taxe pour les clients en « non dénommé ». Le délai d'indemnisation est de 1 mois pour une insolvabilité constatée et de 6 mois maximum pour une insolvabilité de fait. Pour bénéficier de cette couverture, les filiales doivent obtenir au préalable auprès de l'assureur son accord de couverture client par client, et effectuer la déclaration d'impayé dans les 150 jours après échéance ou 30 jours en cas de procédure collective.

L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture est indiquée au sein des notes suivantes :

- Note 15 Autres actifs financiers
- Note 16 Clients et autres débiteurs
- Note 17 Autres actifs courants

4.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe a mis en place une gestion des besoins en flux de trésorerie visant à optimiser son retour de trésorerie sur investissements. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

De plus, certaines filiales du Groupe ont souscrit des contrats d'affacturage qui leur permettent d'obtenir un financement à court terme et d'être plus flexibles dans la gestion quotidienne de leurs liquidités.

Au 31 décembre 2019, les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris les paiements d'intérêts) :

en milliers d'euros	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	moins de 1 an	1-5 ans	Plus de 5 ans
Prêt à taux zéro pour l'innovation	1 200	1 200	- 0	1 200	-
Emprunts	310	310		310	
Financement CIR / CICE	298	298	298	- 0	-
Contrat d'affacturage	3 108	3 108	3 108	-	-
Intérêts courus sur emprunts	0	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et dettes sur immos	20 456	20 456	20 456	-	-
Dettes fiscales et sociales	8 566	8 566	8 566	-	-
Autres dettes	998	998	998	-	-
Découverts bancaires	0	-	-	-	-
Total	34 936	34 936	33 426	1 510	-

Les emprunts et dettes financières sont détaillés Note 20.

4.3. Catégorisation des instruments financiers

	CATEGORIES	31 déc.2019			
en milliers d'euros	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par OCI	Actifs financiers évalués au coût amorti	Valeur au bilan	Juste valeur
Autres actifs financiers	-	2	127	129	129
Créances clients	-	-	14 245	14 245	14 245
Autres actifs courants	-	-	11 465	11 465	11 465
Actifs financiers courants	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents	3 172	-	-	3 172	3 172
ACTIFS FINANCIERS	3 172	2	25 837	29 011	29 011
Emprunts et dettes					
financières	-	-	6 168	6 168	6 168
Dettes non courantes	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs	-	-	20 296	20 296	20 296
Autres dettes et passifs					
courants	-	-	9 269	9 269	9 269
PASSIFS FINANCIERS	-	-	35 734	35 734	35 734

Hiérarchie de juste valeur

Les instruments financiers valorisés à la juste valeur après leur première comptabilisation se hiérarchisent de la manière suivante :

- Niveau 1 : Les placements à court terme sont évalués à leur juste valeur par compte de résultat en référence à des prix cotés sur des marchés actifs,
- Niveau 2 : Les instruments dérivés sont évalués en référence à des paramètres observables sur des marchés actifs
- Niveau 3 : les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur fondée sur des techniques d'évaluation utilisant des données relatives à l'actif et au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché.

Note 5. Périmètre de consolidation

Liste des entités consolidées **5.1.**

Dénomination sociale	Pays	% de détention directe et indirecte au 31/12/2019	% de contrôle au 31/12/2019	Méthode de consolidation	Date de création ou d'acquisition	Date de clôture
Adysseum SARL	France	100%	100%	IG	13.05.02	31.12
Adexpert SPRL	Belgique	100%	100%	IG	06.06.14	31.12
Allopass Scandinavia AB	Suède	100%	100%	IG	30.09.09	31.12
Fotolog SAS	France	49%	49%	ME	15.05.14	31.12
AdPulse SAS	France	100%	100%	IG	02.12.14	31.12
Hi-media Regions SAS	France	49%	49%	ME	06.12.12	31.12
Quantum Publicidad S.L.	Espagne	100%	100%	IG	28.02.19	31.12
Hi-Media LLC	USA	100%	100%	IG	30.04.15	31.12
Admoove SAS	France	100%	100%	IG	02.12.11	31.12
Local Media SARL	Tunisie	100%	100%	IG	23.09.11	31.12
Quantum Belgium SPRL	Belgique	100%	100%	IG	27.12.17	31.12
Quantum Advertising Germany GmbH	Allemagne	100%	100%	IG	13.04.18	31.12
Quantum Advertising España SL	Espagne	100%	100%	IG	14.07.16	31.12
Quantum Native Solutions Italia SRL	Italie	100%	100%	IG	22.12.15	31.12
Quantum Advertising Nederland BV	Pays-Bas	51%	51%	IG	04.10.18	31.12
Quantum SAS	France	100%	100%	IG	23.04.14	31.12
Groupe Hi-media USA Inc	USA	100%	100%	IG	27.11.07	31.12
Hi-media Italia SRL	Italie	100%	100%	IG	31.08.09	31.12
Hi-media Nederland BV	Pays-Bas	100%	100%	IG	31.08.09	31.12
AdMoove Sweden AB	Suède	100%	100%	IG	04.09.06	31.12
AdUX Benelux SPRL	Belgique	100%	100%	IG	14.03.08	31.12

Note 6. Charges de personnel

La ventilation des charges de personnel entre salaires, charges sociales et indemnités de fin de carrière se présente comme suit :

en milliers d'euros	31 déc.2019	31 déc.2018
Salaires	5 538	6 386
Charges sociales	2 179	2 675
Provision pour indemnités de fin de carrières	37	41
Charges de personnel	7 754	9 102

Les effectifs moyens varient comme suit :

	2019	2018
Effectif Moyen	127	158

Note 7. Autres produits et charges non courants

Les autres produits et charges non courants s'élèvent à 1,6 million d'euros et correspondent essentiellement:

- aux plus-values de cession de différentes participations pour +2,6 millions d'euros
- aux charges de restructuration et de réorganisation pour -0,8 million d'euros
- aux autres charges liées à des litiges et honoraires liés pour -0,2 million d'euros.

Note 8. Résultat financier

en milliers d'euros	31 déc.2019	31 déc.2018
Produits de placement	17	-41
Intérêts sur emprunt	-52	-46
Autres éléments du résultat financier	-445	-352
Résultat financier	-480	-439

Note 9. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

en milliers d'euros	31 déc.2019	31 déc.2018
Impôts courants	- 125	- 62
Impôts différés	68	1
Impôts différés sur éléments non courants	-	-
(Charge)/Produit d'impôts	- 58	- 61
Taux effectif d'impôt (%)	18%	0%

L'écart entre le taux d'imposition effectif et le taux d'impôt théorique s'analyse comme suit :

		31
en milliers d'euros	31 déc.2019	déc.2018
Taux d'imposition en France	33,33%	33,33%
(Charge)/Produit d'impôts théorique	77	7 124
Eléments de rapprochement avec le taux effectif :		-
Effet changement de taux		-
Résultats imputés sur déficits reportables antérieurs		
préalablement non constatés	32	12
Reconnaissance / (dépréciation) d'impôts différés actifs sur		
déficits reportables antérieurs	-	-
Différence de taux d'imposition entre les pays	- 34	- 205
Effet des reports déficitaires de l'exercice non activés	- 614	- 1 118
Différences permanentes et autres éléments	560	- 5 849
Impôts sans base	- 78	- 26
(Charge)/Produit d'impôts réel	- 58	- 61
Taux effectif d'impôt	18%	0%

Les sociétés AdUX SA, AdPulse SAS, AdMoove SAS, Quantum SAS et Adysseum SARL sont intégrées fiscalement.

Note 10. Goodwill

La valeur des goodwill s'analyse comme suit :

en milliers d'euros	31 déc.2018	Var. change	Var. périmètre	Transfert	Aug.	Dim.	31 déc.2019
Goodwill	84 750	-	493	-	-	-	85 243
Impairments	-82 776	-	-	=	-	-	-82 776
Goodwill net	1 974	-	493	-	-	0	2 467

10.1. Valeur nette comptable des goodwill affectée à chaque UGT

La valeur nette comptable des goodwill affectés à chaque UGT se présente comme suit :

en milliers d'euros	31 déc.2018	Réallocation	Var. change	Var. périmètre	Aug.	Dim.	31 déc.2019
AdUX Belgium	-		-	-	-	-	-
Admoove	1 891		-	-	-	-	1 891
Quantum	83		-	-	-	-	83
AdMoove Sweden AB	-		-	-	-	-	-
Premium Audience							
Network S.L.	-			493			493
Goodwill	1 975	-	<u>-</u>	493	-	-	2 468

10.2. Evaluation de la valeur recouvrable des goodwill au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, un test de dépréciation sur l'ensemble de ces UGT a été effectué selon les mêmes modalités que les exercices précédents. Cette procédure, s'appuyant principalement sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés, consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque entité générant ses flux propres de trésorerie.

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur de l'unité génératrice de trésorerie sont les suivantes :

- méthode de valorisation de l'unité génératrice de trésorerie : valeur d'utilité,
- nombre d'années sur lequel les flux de trésorerie sont estimés et projetés à l'infini : 4 ans (2020-2023 normative),
- taux de croissance à long terme : 2,5% (2,5 % en 2018),
- taux d'actualisation Europe : 11,2% (11,2 % en 2018),
- taux de croissance du chiffre d'affaires : compris entre +5% et +25% par an sur la période 2020-2023 (+5% et +51,8 % en 2018), en fonction des pays, des activités et des lancements de nouveaux produits.

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital. Il a été calculé par la société selon les normes sur la base de données sectorielles et de données de source de marché pour le beta, le taux sans risque et la prime de risque et la dette. Le taux de croissance à long terme résulte d'une moyenne des estimations d'un échantillon représentatif des sources de marché.

Une analyse de sensibilité du calcul à la variation des paramètres-clés n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie deviendrait inférieure à sa valeur comptable. Les variations des paramètres-clés utilisées dans cette analyse de sensibilité sont présentées ci-après :

			Taux de			
	Taux		croissance à			Taux de
	d'actualisation		l'infini		Taux EBITDA	croissance CA*
	Taux utilisé	Var	Taux utilisé	Var		
Native Advertising	11,2%	+200 pts	2,5%	-150 pts	-50 pts	-10 %
Drive to Store	11,2%	+150 pts	2,5%	-150 pts	-50 pts	-5 %

Les tests de sensibilité ont été réalisés en faisant varier les hypothèses ci-dessus à la fois séparément et deux par deux et les résultats n'ont pas amené de scénario probable où la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable.

Note 11. Immobilisations incorporelles

Les frais de développement activés durant la période sont inscrits dans la ligne « Logiciels et licences » et correspondent principalement :

- à la poursuite des développements de la plateforme Quantum,
- à la poursuite des développements de la plateforme Admoove,
- aux développements des nouveaux format out-stream et rich media.

La valeur brute des immobilisations incorporelles évolue comme suit :

en milliers d'euros	31 déc.2018	Var. change	Transfert	Aug.	Dim.	31 déc.2019
Logiciels et licences	10 671	18	877	184	-469	11 281
Marques	4 004	76	-	-	-0	4 079
Relation client	657	-	-	-	-	657
Immobilisations en cours	242	-	-877	828	-	193
Autres	440	-	-	-432	-2	7
Total	16 014	93	-	580	-470	16 217

Les amortissements et dépréciations cumulés des immobilisations incorporelles évoluent comme suit :

en milliers d'euros	31 déc.2018	Var. change	Transfert	Aug.	Dim.	31 déc.2019
Logiciels et licences	9 339	18	-	844	-150	10 050
Marques	3 930	76	-	-	-0	4 006
Relation client	520	-	137	-	-	657
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
Autres	439	-	-	0	-434	6
Total	14 229	93	137	844	-584	14 719

Les valeurs nettes des immobilisations incorporelles évoluent comme suit :

en millers d'euros	31 déc.2019	31 déc.2018
Logiciels et licences	1 231	1 332
Marques	74	74
Relation client	0	137
Immobilisations en cours	193	242
Autres	1	1
Total	1 498	1 786

La valeur nette comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie affectée à chaque UGT se présente comme suit :

UGT	Actif	31 déc.2019	31 déc.2018
Hi Media	Marque Hi Media	74	74
	Autres	-	-
Total		74	74

Note 12. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles évolue comme suit :

en milliers d'euros	31 déc.2018	Var. change	Transfert	Aug.	Dim.	31 déc.2019
Agencements et installations	246	1	-24	16	-	238
Matériel de bureau et informatique	2 062	-2	-90	37	-11	1 996
Mobilier	500	-1	-24	28	-1	501
Total	2 808	-3	-138	80	-12	2 735

Les amortissements et dépréciations cumulés des immobilisations corporelles évoluent comme suit :

en milliers d'euros	31 déc.2018	Var. change	Transfert	Aug.	Dim.	31 déc.2019
Agencements et installations	68	1	-	39	-23	84
Matériel de bureau et informatique	1 994	-2	-90	61	-7	1 955
Mobilier	464	-1	-	20	-26	458
Total	2 526	-3	-90	120	-56	2 497

Les valeurs nettes des immobilisations corporelles évoluent comme suit :

en milliers d'euros	31 déc.2019	31 déc.2018
Agencements et installations	155	179
Matériel de bureau et informatique	41	68
Mobilier	43	36
Total	240	282

Note 13. IFRS 16 - impacts de la première application sur les comptes 2019

AdUX Groupe a décidé d'appliquer la norme IFRS 16 par la méthode rétrospective simplifiée à compter du 1er janvier 2019. Cette norme modifie le mode de comptabilisation des contrats de location par les preneurs suivant un modèle unique consistant à enregistrer au passif, l'obligation locative (somme des paiements futurs actualisés), et à l'actif, un droit d'utilisation. Le droit d'utilisation est amorti sur la durée des contrats de location (en prenant en compte les périodes optionnelles lorsqu'il est raisonnablement certain de les exercer).

Les contrats conclus par AdUX Groupe entrant dans le champ d'application de cette norme concernent :

- principalement les locations immobilières : AdUX Groupe est locataire de ses bureaux dans la plupart des villes où il opère;
- et plus accessoirement les locations de véhicules et d'équipements informatiques.

AdUX a retenu la « méthode rétrospective simplifiée » prévue par la norme qui consiste à prendre en compte les coûts de location restants dus au 1er janvier 2019 et calculer la valeur nette des contrats de location en utilisant le taux d'emprunt marginal moyen pondéré (et non le taux d'actualisation implicite dans le contrat).

Ainsi, le Groupe a comptabilisé au 1er janvier 2019 un droit d'utilisation relatifs aux contrats de location et une dette de loyers associée de même valeur représentant la somme actualisée des loyers futurs à décaisser sur la période contractuelle exécutoire, sans retraiter les périodes comparatives.

Les taux d'actualisation appliqués à la date de transition sont basés sur le taux d'emprunt marginal du Groupe estimé par devise à partir d'éléments de marché disponibles à cette date. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré au 1er janvier 2019 pour l'ensemble des dettes de loyers s'élève à 8%.

Le Groupe comptabilise désormais l'ensemble de ses contrats de location au bilan, à l'exception de ceux d'une durée inférieure à douze mois ou de ceux portant sur des biens d'une valeur unitaire à neuf non significative (valeur à neuf individuelle inférieure à 5 000 euros).

Compte de résultat incluant l'impact IFRS 16

en milliers d'euros	31 Dec.2019	01 jan. 2019
Dépréciations et amortissements	-367	-
Charges financières	-132	-

Bilan simplifié impact IFRS 16

en milliers d'euros	31 Dec.2019	01 jan. 2019	
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	1 193	1 560	
	1 193	1 560	
Actif non-courant	1 193	1 300	
Dette de location à long terme	959	1 268	
Dette de location à court terme	293	293	
Passif non-courant	1 252	1 560	

Note 14. Impôts différés

13.1. Impôts différés actifs et passifs reconnus

Le détail des impôts différés constatés en résultat est présenté en Note 9 ci-dessus.

Les sources d'impôts différés actifs et passifs nets reconnus au 31 décembre 2019 sont les suivantes, présentées nettes par entité fiscale :

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS

en milliers d'euros	31 déc.2019	31 déc.2018
Déficits fiscaux reportables	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0
Autres différences temporelles	715	650
Impôts différés actifs	715	650
Dépréciation	-715	-650
Impôts différés actifs nets	0	0

IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS NETS

en milliers d'euros	31 déc.2019	31 déc.2018
Immobilisations incorporelles	-	-
Autres différences temporelles		=
Impôts différés passifs	0	0

13.2. Impôts différés actifs non reconnus

Au 31 décembre 2019, les impôts différés actifs non reconnus sont principalement constitués de déficits fiscaux sur Groupe HiMedia USA pour 19,2 millions d'euros en base qui sont utilisables pendant 20 ans à compter de leur constitution, et du groupe d'intégration fiscal dont la tête est AdUX pour 55,8 millions d'euros en base, utilisables sans limitation de durée.

Note 14. Autres actifs financiers

Au 31 décembre 2019, les autres actifs financiers se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31 déc.2019	31 déc.2018
Titres mis en équivalence	45	61
Autres titres	1	416
Dépôts et cautionnements	128	160
Total	173	637

Note 15. Clients et autres débiteurs

en milliers d'euros	31 déc.2019	31 déc.2018
Clients et factures à établir	16 931	17 867
Dépréciation	-2 687	-2 588
Clients et comptes rattachés	14 245	15 278

La valeur nette comptable indiquée ci-dessus représente l'exposition estimée maximale au risque de crédit sur ce poste.

Au 31 décembre 2019, en application de la norme IAS 8 une revue des contrats d'affacturage a été effectuée. Celle-ci montre qu'il n'existe pas de contrat d'affacturage avec transfert de risques.

L'antériorité des créances commerciales à la date de clôture s'analyse comme suit :

en milliers d'euros	31 déc.2019	31 déc.2018
Non échues ^(*)	9 069	8 242
0-30 jours	911	339
31-120 jours	1 607	3 314
120-360 jours	1 592	2 658
+ d'un an	1 066	725
Clients et comptes rattachés	14 245	15 278

^(*) Toutes les créances non échues sont d'échéance inférieure à un an.

Les dépréciations de créances commerciales ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

en milliers d'euros	31 déc.2019	31 déc.2018
Dépréciations : Solde au 1er janvier	2 608	1 916
Dotation de la période	88	707
Perte de valeur comptabilisée	-3	0
Variation de périmètre	-6	-35
Dépréciations : Solde au 31/12	2 687	2 588

La dépréciation correspond principalement à des créances échues pour lesquelles la recouvrabilité présente un risque au 31 décembre 2019.

Note 16. Autres actifs courants

Tous les autres actifs courants sont d'échéance inférieure à un an.

Les charges constatées d'avance correspondent principalement à la quote-part de frais généraux relative à la période postérieure au 31 décembre 2019.

en milliers d'euros	31 déc.2019	31 déc.2018
Actifs fiscaux et sociaux	8 679	9 378
Créances vis-à-vis des parties liées	976	656
Charges constatées d'avance	94	255
Fonds de garantie Factor	0	0
Autres	1 811	2 862
Autres actifs courants	11 560	13 152

Le poste Actifs fiscaux et sociaux est principalement constitué des créances de TVA et des créances de CIR et CICE.

Note 17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

en milliers d'euros	31 déc.2019	31 déc.2018
Parts d'OPCVM	-	-
Trésorerie disponible chez le factor	-	-
Disponibilités	3 172	1 966
Trésorerie et équiv. de trésorerie	3 172	1 966

Note 18. Capitaux propres

Pour la variation des capitaux propres consolidés du Groupe, se reporter en page 62 ci-dessus.

La valeur nominale de l'action AdUX s'élève à 1,50 €.

La gestion des capitaux propres concerne les capitaux propres tels que définis par les normes IFRS. Elle consiste essentiellement à décider du niveau de capital actuel ou futur ainsi que de la distribution de dividendes.

Les capitaux propres se décomposent en part des minoritaires et part du Groupe. La part des minoritaires est constituée de la part des actionnaires hors-groupe de Quantum Advertsing Nederland. Elle varie essentiellement en fonction des évolutions des réserves et résultats de ces filiales.

Les capitaux propres part du Groupe comprennent le capital social de AdUX SA, diminué des titres d'autocontrôle détenus, ainsi que les réserves et résultats accumulés par le Groupe.

Le Groupe a la volonté de faire participer les salariés au capital via l'attribution de stock-options et d'actions gratuites.

Note 19. Emprunts et dettes financières

en milliers d'euros	Non courants	Courants	Monnaie d'émission	Échéance	Taux effectif
Prêt à taux zéro pour l'innovation	1 200	-0	EUR	2021	0
Financement CIR / CICE		298	EUR	2019	Variable
Emprunts	310	0	EUR	-	0
Contrat d'affacturage		3 108	EUR	2020	0
Total	1 510	3 407			_

- La société a obtenu un nouvel échéancier pour son prêt à taux zéro pour l'innovation, la dernière échéance sera en date du 30 septembre 2022. Par ailleurs, suite aux mesures mises en place liées au soutien aux entreprises du fait de la crise sanitaire du Covid, la BPI a décalé automatiquement les échéanciers de 6 mois, la dernière échéance sera donc le 31 mars 2023.
- Les emprunts non courants pour un montant de 310k€, dont 5 K€ d'intérêts courus, correspondent aux éléments suivants :
 - En date du 22 juillet 2019, Azerion a accordé un prêt de 180k€ à échéance 30 juin 2021 (taux EURIBOR 3 mois +1,5% par an)
 - En date du 04 décembre 2019, Azerion a accordé un prêt de 125k€ à échéance 30 juin 2021 (taux EURIBOR 3 mois +1,5% par an)

Au cours de l'exercice 2019, Azerion a également consenti 3 autres prêts pour un montant total de 860 k€ dont 585 k€ ont été compensé dans le cadre de l'augmentation de capital du 30 décembre 2019. Le différentiel de 275 k€ a été compensé avec une partie du complément de prix de cession des entités belge, espagnole et portugaise cédée à Azerion fin 2018.

Note 20. Provisions courantes et non courantes

20.1. Détail des provisions non courantes

en milliers d'euros	31 déc.2019	31 déc.2018
Provisions pour risques et charges	0	0
Indemnités de fin de carrière	480	430
Provisions non courantes	480	430

20.2. Détail des provisions courantes

en milliers d'euros	31 déc.2019	31 déc.2018	
Provisions pour risques et charges	2 052	2 052	
Provisions courantes	2 052	2 052	

20.3. Provisions pour risques et charges

en milliers d'euros	31 déc.2018	Dot. Période	utilisée	Reprise Utilisée	31 Déc.2019
Provisions pour risques et charges	2 052	-			2 052

Les provisions pour risques et charges sont essentiellement liées à des litiges commerciaux :

• Le 11 mars 2019, le Tribunal de commerce de Paris a condamné la société Quantum, dont AdUX est actionnaire à 100%, au paiement de la somme de 1,07 million d'euros à la suite d'un litige commercial. Une provision pour la totalité de ce montant a été comptabilisée dans les comptes consolidés du 31 décembre 2018 (cf. Note Evénements marquants).

Quantum a interjeté appel de ce jugement dès le 14 mars 2019.

Le litige étant né au cours des exercices précédents, une provision pour la totalité de ce montant a été comptabilisée dans les comptes consolidés du 31 décembre 2018.

- Par acte daté du 21 juin 2016, AdUX a assigné un éditeur ainsi que des régies ayant repris la commercialisation des espaces publicitaires de cet éditeur en raison de :
 - la résiliation fautive du contrat de régie et de partenariat conclu avec l'éditeur ; et
 - du transfert des effets de ce contrat à d'autres régies.

A cette fin, AdUX réclame notamment à ces différentes sociétés la somme de 2.4m€.

L'audience de plaidoirie a eu lieu le 12 avril 2019 et le 1er juillet 2019, le Tribunal de commerce de Paris a condamné l'éditeur pour rupture abusive de contrat au paiement de 1 M€ et a ordonné l'exécution provisoire.

AdUX a procédé à la signification du jugement.

L'éditeur a fait appel du jugement.

Une procédure de redressement judiciaire à l'égard de l'éditeur a été ouverte le 1er août 2019.

En raison de la poursuite de la procédure, AdUX a choisi de maintenir la provision comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2018 de 770k€ au titre des créances au titre d'une avance consentie et restants dues par cet éditeur

20.4. Avantages du personnel

Les engagements du groupe concernent principalement les entités françaises et Italiennes. L'évaluation des engagements de retraites pour les entités françaises est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les engagements ont été calculés conformément aux dispositions de la convention collective de la Publicité pour AdUX et ses filiales

La provision relative aux engagements de retraite du Groupe évolue comme suit :

en milliers d'euros	31 déc.2019	31 déc.2018
Valeur actualisée des obligations au 1er janvier	430	652
Coût des services rendus et coût financier	25	- 64
Pertes/(gains) actuariels comptabilisés en capitaux propres	25	- 158
Variation de périmètre		
Valeur actualisée des obligations au 31 décembre	480	430

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements de retraite pour les entités françaises à la clôture sont les suivants:

	2019	2018	2017
Taux d'actualisation	0,80%	1,60%	1,30%
Taux d'augmentation future des salaires	2,50%	2,50%	0,00%
Age de départ à la retraite (Cadres)	67 ans	67 ans	67 ans
Age de départ à la retraite (Non Cadres)	62 ans	62 ans	62 ans
Table de survie	INSEE F 2010	INSEE F 2010	INSEE F 2010

L'évaluation des engagements est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées.

Note 21. Autres dettes et passifs courants

Les autres dettes sont principalement d'échéance inférieure à un an.

en milliers d'euros	31 déc.2019	31 déc.2018
Dettes fiscales et sociales	8 567	9 044
Dettes sur immobilisations	159	313
Produits constatés d'avance	454	567
Autres dettes	544	969
Autres dettes courantes	9 723	10 893

Le poste Dettes fiscales et sociales est principalement constitué des dettes de TVA et de dettes envers des organismes sociaux.

Note 22. Informations sectorielles

en milliers d'euros	s Quantum		Admoove A		Adpulse S	Adpulse Social A		Autres activités		I
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Chiffre d'affaires	13 924	11 210	7 438	9 836	1 600	3 084	1 804	2 148	24 766	26 278
Marge brute									11 918	12 516
EBITDA	(256)	(2 384)	1 165	713	(644)	(753)	(158)	(495)	108	(2 919)

Note 23. Plan d'options de souscription d'actions et attributions d'actions gratuites

23.1. Options de souscriptions d'actions

	Plan n°11	Plan n°12	Total
Date d'assemblée	03-mai-11	03-mai-11	
Date du Conseil d'Administration	31-janv-12	27-août-12	
Nombre total d'actions attribuées (avant regroupement)	385 000	105 000	490 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (avant regroupement)	159 620	64 600	224 220
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par des mandataires sociaux exécutifs (avant regroupement)	0	49 600	49 600
Dont nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées aux dix premiers attributaires salariés (avant regroupement)	159 620	0	159 620
Point de départ d'exercice des options	31-janv-14	27-août-14	
Date d'expiration	31-janv-22	27-août-22	
Prix de souscription (en euros) (1)	2,13	1,93	
Nombre d'options souscrites au 31/12/19	-	-	-

Données après regroupement d'actions et après ajustement consécutif à la distribution en nature des titres HiPay (2):	Plan n°11	Plan n°12	Total
Options annulées durant la période	0	0	0
Nombre d'actions pouvant être souscrites après la clôture	25 092	10 155	35 247
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par des mandataires sociaux exécutifs	0	7 797	7 797
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les dix premiers attributaires	25 092	0	25 092
Prix de souscription en €	13,55	12,28	

⁽¹⁾ Prix de souscription des options calculé au jour de l'attribution des options et correspondant à la moyenne pondérée des cours de bourse des 20 dernières séances (pour certains plans, un abattement de 5% a été effectué)

⁽²⁾ Dans le cadre de la distribution en nature de 80% des titres de HiPay Group en juin 2015, la société a ajusté le prix de souscription des options pour tenir compte de l'effet de cette distribution sur le cours de l'action AdUX. La société a également ajusté le nombre d'options attribués afin de préserver les droits des attributaires

Enfin, le nombre d'options prend en compte le regroupement d'actions effectué en juillet 2015 avec une parité de 1 action nouvelle pour 15 actions anciennes.

Le nombre d'options et moyenne pondérée des prix d'exercice sont les suivants :

	2019		2018		
Information après regroupement d'actions	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	
Options en circulation à l'ouverture	35 247	13,18	36 102	13,19	
Options attribuées durant la période	-	-	-	-	
Options exercées durant la période	-	-	-	-	
Options annulées durant la période	-	-	855	13,55	
Options en circulation à la clôture	35 247	13,18	35 247	13,18	
Options pouvant être exercées à la clôture	35 247	13,18	35 247	13,18	

23.2. Attributions d'actions gratuites

	Plan n°28	Plan n°29a	Plan n°29b	Plan n°30	Total
Date d'assemblée	06-mai-14	04-mai-17	04-mai-17	04-mai-17	
Date du Conseil d'Administration	07-sept-15	04-mai-17	04-mai-17	12-déc-17	
Nombre total d'actions attribuées	66 000	29 300	17 500	39 000	151 800
Dont nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées à des mandataires sociaux exécutifs					-
Dont nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées aux dix premiers attributaires salariés	39 600	29 300	17 500	39 000	125 400
Nombre d'actions annulées	26 400	-	-	-	26 400
Nombre d'actions définitivement attribuées au 31 décembre 2019	39 600	29 300	17 500	39 000	125 400
Nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées	-	-	-	-	-
Fin de la période d'acquisition	07-sept-18	04-mai-18	04-févr-19	12-déc-18	
Fin de la période de conservation	07-sept-19	04-mai-19	04-mai-19	12-déc-19	
Cours de l'action à la date du Conseil d'Administration	7,65	9,77	9,77	4,53	
Décôte d'incessibilité	oui	oui	oui	oui	
Juste valeur de l'action gratuite	6,51	9,02	8,49	4,18	

Note 24. Engagements hors-bilan

24.1. Engagements reçus

AdUX ne bénéficie d'aucun engagement applicable au 31 décembre 2019.

24.2. Engagements donnés

AdUX SA a signé le 20 juillet 2018, un nouveau bail concernant les locaux situés 101-109 rue Jean Jaurès à Levallois-Perret hébergeant les activités françaises du Groupe pour une durée de 6 ans minimum.

24.3. Litiges

- ✓ Des litiges prud'homaux sont nés avec des ex-salariés contestant la légitimité de leurs licenciements. La société a enregistré les provisions qu'elle a jugées nécessaires en fonction de son appréciation du juste fondement des actions des demandeurs.
- ✓ De la même manière, concernant les litiges commerciaux, la société a enregistré les provisions qu'elle a jugées nécessaires en fonction de son appréciation du risque associé à chacun de ces litiges (Cf Note 1 et Note 21).

Note 25. Transactions entre parties liées

25.1. Rémunérations versées aux membres des organes de direction au cours de l'exerice

25.1.1. Mandataires sociaux exécutifs

en milliers d'euros	31 déc.2019	31 déc.2018
Avantages du personnel à court terme (y compris avantages en nature)	240	232
Avantages du personnel à court terme (y compris avantages en nature) perçus au titre de au titre de l'exercice précédent	-	50
Rémunération exceptionnelle		-
Avantages postérieurs à l'emploi		-
Autres avantages à long terme		-
Indemnités de fin de contrat de travail		-
Paiements fondés sur des actions		-
Total	240	282

25.1.2. Mandataires sociaux non-executifs

La rémunération des mandataires sociaux non exécutifs est uniquement composée des jetons de présence pour un montant de 62k€.

25.2. Transactions avec les filiales

AdUX SA facture à ses filiales des frais d'adserving, des frais de holding (management fees) ainsi que des frais de marque et des refacturations de personnel qui sont éliminés dans les comptes consolidés. AdUX SA facture et est facturée par les sociétés mises en équivalence de flux liés à l'activité.

25.3. Autres parties liées

Au cours de l'exercice 2019, aucune opération significative, autre que celles mentionnées dans la Note 1 « Evénements marquants » et la note 20 « Emprunts et Dettes financières » n'a été réalisée avec :

- des actionnaires détenant un droit de vote significatif dans le capital d'AdUX SA,
- des membres des organes de direction, y compris les administrateurs,
- des entités sur lesquelles un des principaux dirigeants ou actionnaires exercent le contrôle, une influence notable ou détiennent un droit de vote significatif.

Note 26. Honoraires des commissaires aux comptes

	PW	C	Fide	rec	Autres	CAC	To	tal
	Montan	it (HT)	Montan	t (HT)	Montan	t (HT)	Monta	nt (HT)
en milliers d'euros	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés								
- AdUX S.A.	87	74	51	45	-	-	138	119
- Filiales intégrées globalement	25	25	27	35	20	22	72	82
Services autres que la certification des comptes" ET "Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés"								
- AdUX S.A.	11,5	-	2,5	-	-	-	14	-
- Filiales intégrées globalement	-	-		-	-	-	-	-
Total	123,5	99	81	80	20	22	224	201

Les services autres que la certification des comptes et Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés correspond intégralement aux honoraires relatifs à l'augmentation de capital de décembre 2019.



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Fiderec Audit 160 Bis Rue de Paris 92645 Boulogne-Billancourt **PricewaterhouseCoopers Audit** 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport des Commissaires aux comptes sur les Comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'Assemblée générale **ADUX** 101-109 Rue Jean Jaures 92300 Levallois Perret

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ADUX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces Comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 24 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les Comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 3.4 de l'annexe aux comptes consolidés qui présente les hypothèses et autres éléments (en particulier la position de trésorerie) retenus par la société pour arrêter ses comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 en appliquant le principe de continuité d'exploitation ;
- la note 3.2 « Base de préparation » et la note 13 « IFRS 16 impacts de la première application sur les comptes 2019 » de l'annexe aux comptes consolidés qui exposent notamment l'incidence de l'adoption au 1^{er} janvier 2019 de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Justification des appréciations - Point clé de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance le point clé de l'audit relatif aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ce risque.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

<u>Reconnaissance du chiffre d'affaires</u> (Note 3.19 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 3.19 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires résulte principalement des activités suivantes :

- le « *Native advertising* » (Quantum) qui correspond à un format de publicité non-intrusif qui s'intègre au média sur lequel elle est affichée ;
- le « *Géo marketing* » et « *Drive to store* » (Admoove) qui utilise des données collectées à grande échelle afin de diffuser des publicités adaptées et géociblées auprès des mobinautes, et ainsi générer du trafic dans des lieux de ventes physiques ;
- et le « *Social marketing* » (Adpulse) qui diffuse du contenu de marque permettant une diffusion virale sur les réseaux sociaux.

Le chiffre d'affaires de ces trois activités correspond aux montants facturés aux agences, aux annonceurs ou aux plateformes automatisées. Au titre de certains contrats de *Géo marketing* et *Drive to store*, le chiffre d'affaires correspond à la commission facturée par AdUX au site internet.

Pour réaliser ces activités publicitaires, le groupe a recours à des plateformes développées en interne ou à des prestataires externes.

Compte tenu de la multiplicité des activités, des volumes de flux et de la complexité des systèmes d'information liée au recours à des plateformes de prestataires externes ou développées en interne, nous considérons la reconnaissance du chiffre d'affaires comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance du processus lié à la comptabilisation des différents flux de chiffre d'affaires.

Nous avons tenu compte, dans notre approche, des systèmes d'information impliqués dans la reconnaissance du chiffre d'affaires et dans la comptabilisation des coûts associés, en testant, avec l'aide de nos spécialistes informatiques, l'efficacité des contrôles automatiques des systèmes impactant la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier les procédures de contrôle interne, identifier les principaux contrôles manuels ou automatisés pertinents pour notre audit et tester leur conception et efficacité opérationnelle ;
- rapprocher les données comptables avec le suivi de gestion du management et réaliser des tests de détail sur la base d'un échantillon de transactions;
- réaliser des procédures de revue analytique, en analysant notamment les variations significatives de chiffre d'affaires et de taux de marge d'une période à l'autre ;
- prendre connaissance du rapport ISAE 3402 établi par l'auditeur du principal prestataire externe par lequel transite le chiffre d'affaires, rapport attestant de l'efficacité des procédures de contrôle interne mises en place chez le prestataire ;
- apprécier le caractère approprié des informations présentées dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 24 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AdUX S.A. par votre Assemblée générale du 17 mai 2018 pour les cabinets Fiderec Audit et PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2019, les deux cabinets Fiderec Audit et PricewaterhouseCoopers Audit étaient dans la 2^{ième} année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le Gouvernement d'entreprise relatives aux Comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des Comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de Comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des Comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les Comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des Comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne :
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des Comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait le point clé de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Boulogne-Billancourt, le 30 avril 2020 Les Commissaires aux comptes

 $Price waterhouse Coopers\ Audit$ FIDEREC AUDIT

Bertrand Baloche Adrien Lechevalier



COMPTES ANNUELS 2019

Société anonyme au capital de 9 416 887,50 euros 101 – 109 rue Jean Jaurès – 92300 Levallois Perret 418 093 761 R.C.S. Nanterre www.adux.com

Sommaire

Comptes	de résultat des exercices 2019 et 2018	104
Bilans au	31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018	105
Note 1.	Faits marquants de l'exercice 2019	107
Autres	événements marquants	107
Note 2.	Evénements postérieurs à la clôture	108
	événements postérieurs à la clôture	
Note 3.	Principes et méthodes comptables	108
3.1.	Continuité d'exploitation	
3.2.	Immobilisations incorporelles	
3.3.	Immobilisations corporelles	
3.4.	Immobilisations financières et comptes courants des filiales	
3.5.	Créances clients et comptes rattachés	
3.6.	Valeurs mobilières de placement	
3.7.	Titres d'autocontrôle	
3.8.	Provisions pour risques et charges	
3.9.	Reconnaissance du chiffre d'affaires	
3.10.	Présentation des charges d'achats d'espaces et charges de refacturation	
3.10. 3.11.	Impôt sur les sociétés	
3.11.	Indemnités de départ en retraite	
J.12.	indefinites de départ en retraite	112
Note 4.	Immobilisations incorporelles	112
Note 5.	Immobilisations corporelles	113
Note 6.	Immobilisations financières	113
Note 7.	Créances clients et comptes rattachés	114
Note 8.	Autres créances	115
Note 9.	Trésorerie et équivalents de trésoreries nets	115
Note 10.	Charges constatées d'avance	115
Note 11.	Ecart de conversion actif	116
Note 12.	Capitaux propres	116
12.1.	Variation des capitaux propres	
12.2.	Capital social	
12.3.	Plan d'options de souscription d'actions et attributions d'actions gratuites	
Note 13.	Provisions	119
Note 14.	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	119
Note 15.	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	120
Note 16.	Dettes sur immobilisations	120
Note 17.	Autres dettes	120
MOLE IV.	Autres dettes	120

Note 18.	Ecarts de conversion Passif	120
Note 19.	Etat des charges à payer et produits à recevoir	121
Note 20.	Chiffre d'affaires	121
20.1.	Par activité	121
20.2.	Par zone géographique	121
Note 21.	Charges opérationnelles	122
Note 22.	Résultat financier	122
22.1.	Charges financières	122
22.2.	Produits financiers	123
Note 23.	Résultat exceptionnel	123
Note 24.	Impôt sur les sociétés	123
Note 25.	Engagements hors-bilan	124
25.1.	Engagements reçus	124
25.2.	Engagements donnés	124
25.3.	Avantages aux personnels	124
Note 26.	Litiges	125
Note 27.	Effectifs	125
Note 28.	Dirigeants mandataires sociaux	125
28.1.	Mandataires sociaux exécutifs	125
28.2.	Mandataires sociaux non exécutifs	125
Note 29.	Tableau des filiales et participations	126

Comptes de résultat des exercices 2019 et 2018

En milliers d'euros	Notes	31-déc19	31-déc18
Revenus issus de l'activité		3 564	8 679
Autres		3 378	3 841
Chiffre d'affaires net	Note 20	6 942	12 520
Production immobilisée		103	139
Reprises d'amortissements et provisions		334	461
Autres produits		75	131
Produits d'exploitation		7 454	13 251
Charges opérationnelles liées à l'activité	Note 21	- 3 346	- 7 969
Autres achats et charges externes		- 1 930	- 2 603
Impôts, taxes et versements assimilés		- 132	- 164
Salaires et traitements		- 1 798	- 2 147
Charges sociales		- 676	- 828
Dotations aux amortissements des immobilisations		- 280	- 999
Dotations aux provisions et dépréciations		- 587	- 1 447
Autres charges		- 119	- 781
Charges d'exploitation		- 8 867	- 16 937
Résultat d'exploitation		- 1 413	- 3 686
Produits financiers		22 292	5 223
Laké séha ak ali angga angka Héna		200	220
Intérêts et charges assimilées		- 208	- 239
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés		- 18 107	- 5 404 7 834
Dotations aux provisions et dépréciations		- 2 586	- 7 834
Autres Charges financières		- 1 924 - 22 826	- 1 912 - 15 389
Résultat financier	Note 22	- 533	- 10 166
Produits des cessions d'éléments d'actif		-	-
Sur opérations de gestion		_	_
Reprises sur provisions		_	13
Produits exceptionnels		-	13
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés		- 1	- 4
Sur opérations de gestion		- 148	60
Dotations aux provisions et dépréciations		_	- 111
Charges exceptionnelles		- 149	- 55
Résultat exceptionnel	Note 23	- 149	- 42
Résultat net avant impôt		- 2 096	- 13 894
Impôts	Note 24	511	227
Résultat net		- 1 584	- 13 667

Bilans au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018

ACTIF - en milliers d'euros	Notes		31-déc19		
		Brut	Amort. et dépréciat.	Net	Net
Concession, brevets, logiciels		9 970	9 700	271	395
Fonds commercial					
Immobilisations incorporelles en cours		34		34	21
Immobilisations incorporelles	Note 4	10 005	9 700	305	416
Installations, agencements et aménagements		193	53	140	162
Autres immobilisations corporelles		2 033	2 009	24	30
Immobilisations corporelles	Note 5	2 226	2 063	164	192
Participations		109 911	97 385	12 526	12 649
Créances rattachées à des participations		6 994	6 592	403	1 700
Dépôts et cautionnements		119		119	117
Actions propres		54	45	9	20
Autres immobilisations financières		35		35	35
Immobilisations financières	Note 6	117 113	104 022	13 091	14 521
Total actif immobilisé		129 344	115 784	13 560	15 129
Clients et comptes rattachés	Note 7	16 817	1 236	15 581	16 936
Autres créances	Note 8	32 687	6 589	26 098	27 532
Créances		49 504	7 825	41 679	44 468
Valeurs mobilières de placement		30	3	27	136
Disponibilités		2 124		2 124	562
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	Note 9	2 155	3	2 151	698
Charges constatées d'avance	Note 10	73		73	32
Charges à répartir					23
Ecart de conversion Actif	Note 11	643		643	543
Total actif circulant		52 375	7 829	44 546	45 765
Total de l'actif		181 719	123 613	58 106	60 893

Bilans au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018

PASSIF - en milliers d'euros	Notes	31-déc19	31-déc18
Capital social ou individuel		9 417	5 433
Primes d'émission, fusion, apport		12 723	12 723
Report à nouveau		-12 755	912
Réserves		423	507
Résultat de l'exercice		-1 584	-13 667
Provisions réglementées		3 238	3 238
Capitaux propres	Note 12	11 462	9 147
Provisions pour risques et charges	Note 13	1 750	1 410
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Note 14	1 808	1 738
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Note 15	24 442	27 368
Dettes fiscales et sociales		3 173	3 079
Dettes sur immobilisations	Note 16	97	242
Autres dettes	Note 17	12 222	15 035
Dettes d'exploitation		39 934	45 724
Ecart de conversion Passif Produits constatés d'avance	Note 18	3 153	2 874
Total du passif		58 106	60 893

Notes sur les comptes annuels de AdUX S.A.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France.

Les comptes annuels de AdUX S.A. ("AdUX" ou "la Société") ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 24 avril 2020 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2019.

AdUX S.A. (« AdUX » ou « la Société ») est une entreprise domiciliée en France. Le siège social de la Société est situé 101-109, Rue Jean Jaurès, 92300 Levallois-Perret. La société est la holding du Groupe AdUX, dont les filiales ont une activité de régie publicitaire.

Note 1. Faits marquants de l'exercice 2019

Le 10 avril 2019, AdUX a racheté 100% des actions de la société espagnole L'AGORA Premium Audience Network avec qui elle était en concurrence sur le marché du Native Advertising en Espagne pour un prix initial de 0,2 million d'euro et n'a pas donné lieu à un complément de prix. L'AGORA est le pionnier et un des leaders espagnol du Native Advertising avec un chiffre d'affaires d'environ 2 millions d'euros en 2018. Les synergies entre les deux activités ont permis une rentabilité renforcée des opérations espagnoles d'AdUX dès 2019. La nouvelle dénomination sociale de la société est Quantum Publicidad SL.

Le 10 octobre 2019, AdUX a cédé sa participation résiduelle de 45% de la filiale HiMedia Deutschland pour 1,8 M€ au groupe Azerion. Le prix a été réglé par voie de compensation de l'intégralité de la dette d'AdUX vis-à-vis de cette ancienne filiale et un versement en numéraire de 30K€.

AdUX a levé 3,89 M€ lors de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires lancée le 5 décembre 2019, au prix de 1,50 euros par action. Depuis le 30 décembre 2019, date de réalisation de l'augmentation de capital, Azerion Holding B.V. détient 54,95% du capital social de AdUX.

AdUX a signé une convention de prestation de services avec Azerion Holding B.V. par laquelle les équipes supports assistent les équipes d' Azerion Holding B.V. dans la mise en place de support marketing des ventes et d'outils de reporting commercial et financier dans ses filiales. Cette convention matérialise la mise en place de synergies avec le groupe Azerion donnant lieu à une facturation et rémunération d'AdUX.

Autres événements marquants

En 2018, AdUX a conclu avec le Groupe Azerion un accord de cession portant sur ses régies publicitaires historiques belge, portugaise et sa participation de 49% dans sa filiale de régie historique en Espagne.

Les compléments de prix liés aux cessions des filiales belges et portugaises se sont élevés à respectivement 0,9 million d'euros et 0,1 million d'euros en fonction des performances réalisées en 2019 par les activités cédées. A noter qu'une partie de ces complément de prix, à savoir 240 k€ pour la filiale belge et 45 k€ pour la filiale portugaise, était garanti et a fait l'objet d'un versement anticipé par Azerion début 2019. Le reliquat de 744 k€ toute entité confondu a été comptabilisé en produit à recevoir au 31 décembre 2019.

Le 11 mars 2019, le Tribunal de commerce de Paris a condamné la société Quantum, dont ADUX est actionnaire à 100 %, au paiement de la somme de 1,07 million d'euros à la suite d'un litige commercial.

Quantum a interjeté appel de ce jugement dès le 14 mars 2019.

Afin de préserver ses opérations dans les meilleures conditions, ADUX avait sollicité l'ouverture d'une procédure de sauvegarde au bénéfice de Quantum. Le Tribunal de commerce de Paris a ouvert cette procédure le 1er avril 2019.

La période d'observation ouverte dans le cadre de la procédure de sauvegarde de Quantum avait été renouvelée par jugement en date du 8 octobre 2019 pour une nouvelle période de six mois, dans l'attente de l'homologation du plan de sauvegarde par le Tribunal de Commerce de Paris.

Le 4 décembre 2019, le Tribunal de Commerce de Paris a approuvé le plan de sauvegarde de la société Quantum.

Le plan de sauvegarde ainsi arrêté par le Tribunal prévoit un échelonnement des principales échéances de la société Quantum sur une durée de neuf ans représentant 3,8 millions d'euros de dettes tiers dont 1,1 million d'euros lié à la condamnation dans le cadre du litige commercial évoqué.

Ce plan permettra à Quantum de poursuivre son activité dans le domaine du native advertising comme annoncé lors de l'ouverture de la procédure de sauvegarde.

Note 2. Evénements postérieurs à la clôture

Azerion Holding B.V., depuis le 30 décembre 2019, détient 54,95% du capital social de AdUX.

Le 31 janvier 2020, le Conseil d'administration de la Société a mis fin aux fonctions de Directeur Général de Monsieur Cyril Zimmermann.

Le Conseil d'administration de la Société a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Il a nommé Monsieur Salih Hikmet Cosgun en qualité de Directeur Général à partir du 1^{er} février 2020 pour une durée indéterminée et a désigné Monsieur Trond Dale en qualité de Président du Conseil d'administration pour la durée restante de son mandat d'administrateur.

A la suite des démissions de la société Azerion Holding B.V, représentée par Monsieur Atilla Aytekin, et de Monsieur Umut Akpinar, de leur mandat d'administrateur le 31 janvier 2020, la société Azerion Holding B.V. est désormais uniquement représentée au Conseil d'administration par Madame Kyra Steegs. Le Conseil d'administration se compose donc d'un représentant d'Azerion Azerion Holding B.V, Madame Kyra Steegs, d'une personnalité indépendante, Madame Catharina Hillstrom, et de son Président, Monsieur Trond Dale.

Autres événements postérieurs à la clôture

La crise sanitaire provoquée par l'épidémie du Covid 19 et du confinement de la population française a eu un impact immédiat sur la consommation des ménages et sur les dépenses marketing des annonceurs. A compter de mars 2020, de nombreuses campagnes publicitaires ont été annulées ou reportées à septembre 2020. Sur la deuxième quinzaine de mars, l'activité est en très sévère baisse en France en comparaison de l'année précédente. Avec des décalages de quelques semaines, la tendance est la même dans tous les pays d'implantation d'AdUX.

Sur la base des dernières données, le mois d'avril sera également en très forte baisse et la société n'a pas de visibilité sur la sortie de crise et le redémarrage du marché. Aussi des mesures d'économies, notamment le recours au chômage partiel, ont été mises en place tant que l'activité reste à des niveaux aussi bas (cf. 3.1. Continuité d'exploitation). Il est trop tôt pour évaluer l'impact de cette crise sur la profitabilité de la société en 2020 mais il est probable que la société ne soit pas en situation de réaliser de croissance sur l'ensemble de cet exercice.

Note 3. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France et tiennent compte du règlement ANC 2015-05 du 28 décembre 2015 relatif au Plan Comptable Général. Ce règlement a pour objectif de préciser les modalités de comptabilisation des instruments financiers à terme et des opérations de couverture.

Les principes et méthodes comptables suivants ont été adoptés par la Société :

3.1. Continuité d'exploitation

Le 11 mars 2019, le Tribunal de commerce de Paris a condamné la société Quantum SAS, dont AdUX SA est actionnaire à 100%, au paiement de la somme de 1,07 million d'euros à la suite d'un litige commercial.

Quantum a interjeté appel de ce jugement dès le 14 mars 2019 (Cf Note 1 « Autres évènements marquants »).

Compte tenu du montant et du caractère exécutoire de cette condamnation, celle-ci fait peser une incertitude significative sur la continuité d'exploitation de Quantum SAS mais également d'AdUX SA.

L'ouverture d'une procédure de sauvegarde au bénéfice de Quantum SAS a été sollicitée afin de préserver ses opérations dans les meilleures conditions. Le Tribunal de commerce de Paris a ouvert cette procédure au bénéfice de Quantum SAS le 1er avril 2019 avec une période d'observation de 6 mois maximum.

C'est dans ce contexte d'incertitude significative que les comptes consolidés au 31 décembre 2018 du groupe AdUX avaient été arrêtés par le Conseil d'administration du 15 avril 2019.

La procédure de sauvegarde été renouvelée par jugement en date du 8 octobre 2019 pour une nouvelle période de six mois, dans l'attente de l'homologation du plan de sauvegarde par le Tribunal de Commerce de Paris. La société Quantum a présenté un plan de sauvegarde permettant l'étalement du paiement des dettes de Quantum, dont l'indemnité de 1,07 million.

Le plan de sauvegarde a été approuvé le Tribunal de Commerce de Paris par jugement en date du 4 décembre 2019. La procédure de sauvegarde avait pour effet immédiat le gel des passifs de Quantum, y compris le montant de la condamnation de 1,07 million d'euros.

Ce dénouement permet à Quantum de pouvoir poursuivre son développement dans le domaine du native advertising au sein du Groupe AdUX. Ces démarches visent à permettre à Quantum SAS de restaurer de bonnes relations commerciales avec ses clients et de pouvoir poursuivre son développement au sein du Groupe AdUX dans les meilleures conditions.

Par ailleurs, afin de maintenir le développement de l'activité Quantum notamment, le Groupe AdUX a pu compter sur le soutien de son actionnaire principal, Azerion, ayant souscrit à hauteur de 3,76 M€ à l'augmentation de capital lancée le 5 décembre 2019.

L'ensemble des évènements ci-dessus a notamment permis de réduire l'incertitude significative sur la continuité d'exploitation du Groupe.

Comme au cours des précédentes clôtures, le Groupe réalise des prévisions de trésorerie sur un an glissant. La dernière version du plan de trésorerie, prenant en compte la situation de trésorerie et les perspectives à 12 mois jusqu'au 31 mars 2021, a été présentée au Conseil d'administration du 24 avril 2020 et approuvé par ce dernier. Dans le contexte actuel de crise sanitaire liée au covid-19, ce plan s'appuie sur les principales hypothèses suivantes :

- Chiffre d'affaires consolidés 2020 inférieur à celui de 2019, conséquence d'une prévision d'activité au 2nd trimestre 2020 très inférieure au 2nd trimestre 2019, et un redémarrage de l'activité au 2nd semestre 2020.
- Mesures d'économie de coûts et notamment en France, la mise en place du chômage partiel, le gel de certains coûts variables directs.
- Concernant la trésorerie, Bpifrance a suspendu l'appel des échéances en capital et intérêts pour une durée de 6 mois.
 Le prochain règlement échéances de son prêt à taux zéro pour l'innovation étant ainsi prévu pour le 1^{er} janvier 2021 pour 120K€.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif annoncé par le Président de la République le 16 mars 2020, le Groupe est entré en discussion avec ses banques relationnelles pour la mise en place de Prêt Garanti par l'Etat de 3 millions d'euros.

La crise sanitaire actuelle créée une incertitude au regard des principales hypothèses opérationnelles décrites ci-avant (activité du 2nd trimestre 2020, redémarrage de l'activité...). Néanmoins, compte tenu des principales hypothèses décrites précédemment et d'une position de trésorerie à la date d'arrêté des comptes de supérieure à 3 millions d'euros, le Groupe considère être en mesure de faire face aux échéances à venir dans les 12 prochains mois.

3.2. Immobilisations incorporelles

Les logiciels et licences acquis par la Société sont enregistrés au bilan pour leur valeur d'acquisition et amortis sur leur durée de vie estimée, entre 3 et 5 ans.

Les marques acquises par la Société sont enregistrées au bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles ne font pas l'objet d'amortissement. Elles sont dépréciées si les conditions d'exploitation le rendent nécessaire.

Selon l'avis CNC sur les actifs 2004-15 les frais de développement doivent répondre aux 6 critères suivants pour être immobilisés :

- Faisabilité technique du projet ;
- Intention d'aller jusqu'au bout du projet ;
- Possibilité de l'utiliser ou de le vendre ;
- Génération de revenus futurs ;

- Ressources suffisantes pour mener à terme et utiliser ou vendre le produit;
- Possibilité d'évaluer les coûts de façon fiable.

Les fonds de commerce sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et peuvent être dépréciés si leur valeur vénale se trouve être inférieure à leur valeur comptable à la clôture de l'exercice.

3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût d'acquisition et sont amorties sur les durées d'utilisation suivantes :

Agencements et aménagements 6 à 8 ans Linéaire Mobilier 4 à 8 ans Linéaire Matériels de bureau et informatiques 3 ans Linéaire

3.4. Immobilisations financières et comptes courants des filiales

La valeur brute des titres des filiales correspond soit à leur coût d'acquisition soit au montant du capital appelé lors de leur constitution.

Les frais d'acquisition des titres de participations engagés ont été inscrits à l'actif et amortis sur une période de cinq années par le biais d'un amortissement dérogatoire.

Une provision pour dépréciation des titres et des comptes courants peut être constituée lorsque leur valeur d'inventaire déterminée à la clôture de chaque exercice devient inférieure à leur valeur comptable.

La valeur d'inventaire est calculée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie sur la base des prévisions du Groupe sur 4 ans et d'une valeur terminale actualisée à l'infini. L'actualisation des flux de trésorerie a été réalisée en utilisant :

- un taux d'actualisation de 11,2% (11,2% en 2018),
- un taux de croissance à long terme de +2,5 % (2,5%% en 2018)
- un taux de croissance du chiffre d'affaires : compris entre -19% et +30 % par an sur la période 2020-2023 (+5% et +51,8%), en fonction des pays, des activités et des lancements de nouveaux produits.

Une analyse de sensibilité du calcul des valeurs d'inventaire aux variations des paramètres clés (taux d'actualisation, taux de croissance à long terme, taux d'EBITDA et croissance du chiffre d'affaires) a été réalisée.

3.5. Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale et une provision pour dépréciation spécifique est constituée lorsqu'une perte probable apparaît.

3.6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Les plus-values latentes à la clôture ne sont pas enregistrées dans le compte de résultat.

3.7. Titres d'autocontrôle

Une provision pour dépréciation des titres d'autocontrôle est constituée lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur d'inventaire, égale au cours de bourse moyen du mois précédant la clôture de l'exercice.

3.8. Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est ajustée le cas échéant à chaque clôture pour refléter la meilleure estimation.

3.9. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société se décompose principalement de la manière suivante :

Revenus issus de l'activité

√ Facturation des produits provenant de la commercialisation d'espaces publicitaires pour le compte de ses filiales;

AdUX SA peut être amenée à facturer pour le compte de ses filiales des revenus issus de contrats de vente d'espaces publicitaires. Ces derniers prévoient la mise en ligne et la diffusion d'objets publicitaires sur un ou plusieurs supports en régie, sur une période déterminée. La valeur des contrats dépend du nombre de pages vues demandé par l'annonceur ou du nombre de clics / actions.

La commercialisation de ces espaces publicitaires peut être réalisée via des ventes en gré à gré matérialisées par la signature de bons de commande ou via des ventes réalisées sur des plateformes automatisées où les enchères se font en temps réel (RTB).

Pour les contrats achevés à la date de clôture, le chiffre d'affaires reconnu au compte de résultat correspond à la valeur du contrat ou bien à la valeur du nombre de pages vues (clics ou actions) si celui-ci est inférieur à celui défini dans le contrat. Pour les contrats en cours à la date de clôture, le chiffre d'affaires reconnu à la date de clôture correspond :

- soit à la valeur du nombre de pages (clics ou actions) effectivement vues à la date de clôture si ce nombre de pages vues (clics ou actions) est inférieur ou égal à celui prévu au contrat ;
- soit à la valeur du nombre de pages vues (clics ou actions) prévu au contrat si le nombre de pages (clics ou actions) effectivement vues est supérieur à celui prévu au contrat.
- ✓ Refacturation de charges d'achat d'espaces facturées par les supports ou les plateformes de vente d'espaces publicitaires à AdUX pour le compte de ses filiales;

Autres produits

✓ Refacturation à ses filiales de frais de management (Management fees), de frais de marque (Brand fees) ainsi que de frais généraux supportés pour le compte de ses filiales.

3.10. Présentation des charges d'achats d'espaces et charges de refacturation

Les charges d'achat d'espaces facturées par les supports à AdUX sont présentées en charges d'exploitation.

AdUX peut centraliser dans certains cas la facturation de charges d'achat d'espaces facturées par les supports qui concernent plusieurs filiales d'AdUX SA (cf. Note Chiffre d'affaires).

Par ailleurs, lorsqu'AdUX perçoit pour le compte de ses filiales des revenus issus de contrats de vente d'espaces publicitaires, les filiales facturent à AdUX leur part de revenus. Ainsi, ces charges de refacturations apparaissent dans cette catégorie au compte de résultat.

La différence entre le chiffre d'affaires facturé par AdUX aux annonceurs et les charges d'achat d'espaces facturées par les supports à AdUX représente la commission de régie perçue par AdUX.

3.11. Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés est comptabilisé suivant la méthode de l'impôt exigible. Il n'est pas tenu compte dans le résultat de l'exercice des effets futurs des différences fiscales temporaires.

3.12. Indemnités de départ en retraite

Les engagements de retraite au 31 décembre 2019, calculés sur la base de la convention collective en vigueur dans la Société et des informations relatives au personnel présent dans la Société à la clôture, sont présentés en engagements hors bilan.

Note 4. Immobilisations incorporelles

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31-déc18	Aug.	Dim.	31-déc19
Logiciels et licences	9 790	110	3	9 897
Marque AdUX	74			74
Fonds de commerce	-			-
Immobilisations en cours	21	103	90	34
Total	9 884	213	93	10 005

Les logiciels intègrent la mise en service des développements informatiques de l'exercice précédent ainsi que de l'année en cours

Les immobilisations en cours correspondent à des développements informatiques.

Les variations des amortissements et des provisions pour dépréciation s'analysent comme suit :

	En milliers d'euros	31-déc18	Aug.	Dim.	31-déc19
Logiciels et licences		9 468	231		9 700
Marque AdUX		-			-
Fonds de commerce		-			-
Immobilisations en cours		-			-
Total		9 468	231	0	9 700

Les variations des valeurs nettes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31-déc18	31-déc19
Logiciels et licences	321	197
Marque AdUX	74	74
Fonds de commerce	-	-
Immobilisations en cours	21	34
Total	416	305

Note 5. Immobilisations corporelles

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31-déc18	Aug.	Dim.	31-déc19
Installations, agencements et aménagements	186	7		193
Matériels de bureau et informatiques	1 763	7	2	1 769
Mobilier	261	4		265
Total	2 209	19	2	2 226

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31-déc18	Aug.	Dim.	31-déc19
Installations, agencements et aménagements	24	29		53
Matériels de bureau et informatiques	1 747	12	1	1 759
Mobilier	246	4		250
Total	2 018	45	1	2 063

Les variations des valeurs nettes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31-déc18	31-déc19
Installations, agencements et aménagements	162	140
Matériels de bureau et informatiques	15	9
Mobilier	14	15
Total	192	164

Note 6. Immobilisations financières

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31-déc18	Aug.	Dim.	31-déc19
Titres de participations	127 808	190	18 087	109 911
Créances rattachés à des participations	6 994			6 994
Dépôts et cautionnements	117	2		119
Actions propres	54		0	54
Autres	35			35
Total	135 008	192	18 087	117 113

Les principales variations des titres concernent :

- la sortie de titres Hi-Media Deutschland AG sur l'exercice pour 16 126 k€ (cf Note 1),
- la sortie des titres HiMedia España Publicidad Online et AdUX Portugal LDA, pour respectivement 1 335 k€ et 81 k€, suite à la cession intervenue fin 2018 (cf Note 2) dont les conditions ont été intégralement remplies début 2019,
- la sortie de titres Elastic Ad pour 466 k€
- la sortie de titres Payfone pour 79 k€
- l'acquisition de Premium Audience Network pour 190 k€ (cf Note 1).

Au 31 décembre 2019, AdUX détient 7 708 actions propres (hors contrat de liquidité).

Les variations des dépréciations s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31-déc18	Aug.	Dim.	31-déc19
Titres de participation	115 159		17 775	97 385
Créances rattachées à des participations	5 294	1 298		6 592
Dépôts et cautionnements	0			0
Actions propres	34	12		45
Autres	0			0
Total	120 487	1 309	17 775	104 022

Les variations des valeurs nettes s'analysent comme suit (se reporter à la Note 29) :

En milliers d'euros	31-déc18	31-déc19
Titres de participations	12 649	12 526
Créances rattachés à des participations	1 700	403
Dépôts et cautionnements	117	119
Actions propres	20	9
Autres	35	35
Total	14 521	13 091

Note 7. Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31-déc-19	31-déc-18
Clients	14 214	15 266
Factures à établir	2 603	2 943
Créances	16 817	18 209
Provision pour dépréciation des comptes clients	-1 236	-1 273
Créances nettes	15 581	16 936

Les factures à établir correspondent aux prestations rendues aux annonceurs et qui n'ont pas encore été facturées au 31 décembre 2019.

Les créances clients et comptes rattachés hors groupe non provisionnées sont principalement à échéance de moins d'un an. La provision pour dépréciation correspond principalement à des créances échues pour lesquelles la recouvrabilité présente un risque au 31 décembre 2019. Les créances groupe ne présentent pas de risques de non recouvrement et ne sont donc pas provisionnés.

L'intégralité des créances présentées ci-dessus ont une échéance à moins d'un an.

Dans le cadre d'un contrat de factoring signé en 2013, AdUX a remis à la société d'affacturage des créances représentant un montant de 625 k€ au 31 décembre 2018 sur lesquelles, en cas de non-règlement des clients, AdUX conserve le risque de non recouvrement.

Note 8. Autres créances

Les autres créances s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31-déc-19	31-déc-18
Fournisseurs débiteurs et avoirs à recevoir	904	1 327
Débiteurs divers	28 063	28 250
Taxe sur la valeur ajoutée	3 578	3 669
Créances sur le factor - dont fonds de garantie	142	254
Total autres créances	32 687	33 499
Provision pour dépréciation des comptes courants	-6 589	-5 967
Total autres créances nettes	26 098	27 532

Le poste « débiteurs divers » correspond pour 24 780 k€ aux comptes courants des filiales qui sont détaillés dans le tableau des filiales et participations. Ces comptes courants sont dépréciés à hauteur de 6 589 k€ composé par :

- 4 592 k€ correspondant à la dépréciation du compte courant avec Groupe Hi-Media USA,
- 1 228 k€ correspondant à la dépréciation du compte courant avec Hi-Media Italia SRL,
- 534 k€ correspondant à la dépréciation du compte courant HiMedia LLC
- 236 k€ correspondant à la dépréciation du compte courant AdPulse SAS

Les comptes courants issus du cashpooling entre les filiales s'élèvent à 5 870 k€ au 31 décembre 2019.

L'intégralité des autres créances présentées ci-dessus ont une échéance à moins d'un an.

Les créances sur le factor correspondent principalement :

- Aux comptes de créances indisponibles pour 76 k€
- Au fonds de garantie pour 34 k€.

Note 9. Trésorerie et équivalents de trésoreries nets

En milliers d'euros	31-déc-19	31-déc-18
Valeurs mobilières de placement	-	
Actions propres	30	136
Autres actions	-	
Disponibilités	2 124	562
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 155	698
Provision pour dépréciation des actions propres	-3	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	2 151	698

Dans le cadre du contrat de liquidité, AdUX détient 23 592 actions propres.

Au cours de l'exercice 2019, la société a acquis 23 631 actions au prix moyen de 1,07 € et cédé 53 361 actions au prix moyen de 2,12 €.

Note 10. Charges constatées d'avance

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

Note 11. Ecart de conversion actif

Les charges en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

L'écart de conversion actif d'un montant de 643 k€ correspond pour 621 k€ au compte-courant en devises associé au cashpooling de la filiale Admoove Sweden AB.

Note 12. Capitaux propres

12.1. Variation des capitaux propres

Les capitaux propres ont enregistré les mouvements suivants au cours de l'exercice :

En milliers d'euros	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions règlementées	Total
31-déc-18	5 433	12 723	507	912	- 13 667	3 238	9 147
Dividendes							
Affectation du résultat				- 13 667	13 667		-
Aug. de capital	3 984		- 85				3 899
Réduction de capital							
Résultat de la période					- 1 584		- 1 584
Autres variations						-	-
31-déc-19	9 417	12 723	423	- 12 755	- 1 584	3 238	11 462

12.2. Capital social

Au 31 décembre 2019, le capital social est composé de 6 277 925 actions d'une valeur nominale de 1,50€ chacune.

12.3. Plan d'options de souscription d'actions et attributions d'actions gratuites

12.3.1. Options de souscription d'actions

	Plan n°11	Plan n°12	Total
Date d'assemblée	03-mai-11	03-mai-11	
Date du Conseil d'Administration	31-janv-12	27-août-12	
Nombre total d'actions attribuées (avant regroupement)	385 000	105 000	490 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (avant regroupement)	159 620	64 600	224 220
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par des mandataires sociaux exécutifs (avant regroupement)	0	49 600	49 600
Dont nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées aux dix premiers attributaires salariés (avant regroupement)	159 620	0	159 620
Point de départ d'exercice des options	31-janv-14	27-août-14	_
Date d'expiration	31-janv-22	27-août-22	
Prix de souscription (en euros) (1)	2,13	1,93	
Nombre d'options souscrites au 31/12/18	-	-	

Données après regroupement d'actions et après ajustement consécutif à la distribution en nature des titres HiPay $\ ^{(2)}$:	Plan n°11	Plan n°12	Total
Options annulées durant la période	0	0	0
Nombre d'actions pouvant être souscrites après la clôture	25 092	10 155	35 247
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par des mandataires sociaux exécutifs	0	7 797	7 797
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les dix premiers attributaires	25 092	0	25 092
Prix de souscription en €	13,55	12,28	

⁽¹⁾ Prix de souscription des options calculé au jour de l'attribution des options et correspondant à la moyenne pondérée des cours de bourse des 20 dernières séances (pour certains plans, un abattement de 5% a été effectué)

La société a également ajusté le nombre d'options attribués afin de préserver les droits des attributaires

Enfin, le nombre d'options prend en compte le regroupement d'actions effectué en juillet 2015 avec une parité de 1 action nouvelle pour 15 actions anciennes

A la suite de la réalisation de l'augmentation de capital réalisé le 30 décembre 2019, il a été procédé à l'ajustement des droits des titulaires des options selon les modalités fixées au b) du 1° de l'article R.228-91 du Code de commerce.

⁽²⁾ Dans le cadre de la distribution en nature de 80% des titres de HiPay Group en juin 2015, la société a ajusté le prix de souscription des options pour tenir compte de l'effet de cette distribution sur le cours de l'action AdUX.

Le nombre d'options et la moyenne pondérée des prix d'exercice sont les suivants :

	2019		2018	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation à l'ouverture	35 247	13,18	36 102	13,19
Options attribuées durant la période	-	-	-	-
Options exercées durant la période		-	-	-
Options annulées durant la période	-	-	855	13,55
Options en circulation à la clôture	35 247	13,18	35 247	13,18
Options pouvant être exercées à la clôture	35 247	13,18	35 247	13,18

12.3.2. Attributions d'actions gratuites

	Plan n°28	Plan n°29 a	Plan n°29 b	Plan n°30 b	Total
Date d'assemblée	06-mai-14	04-mai-17	04-mai-17	04-mai-17	
Date du Conseil d'Administration	07-sept-15	04-mai-17	04-mai-17	12-déc-17	
Nombre total d'actions attribuées	66 000	29 300	17 500	39 000	151 800
Dont nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées à des mandataires sociaux	-	-	-	-	-
Dont nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées aux dix premiers attributaires salariés	39 600	29 300	17 500	39 000	125 400
Nombre d'actions annulées	26 400	-	-	-	26 400
Nombre d'actions définitivement attribuées au 31 décembre 2015	39 600	29 300	17 500	39 000	125 400
Nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées	_	-	-	-	-
Fin de la période d'acquisition	07-sept-18	04-mai-18	04-févr-19	12-déc-18	
Fin de la période de conservation	07-sept-19	04-mai-19	04-mai-19	12-déc-19	
Cours de l'action à la date du Conseil d'Administration	7,65	9,77	9,77	4,53	
Décôte d'incessibilité	oui	oui	oui	oui	
Juste valeur de l'action gratuite	6,51	9,02	8,49	4,18	

Note 13. Provisions

En milliers d'euros	31-déc18	Dotation	Reprise	31-déc19
Provisions pour litiges	-			-
Provision Ecart de Conversion Actif	543	643	543	643
Autres provisions pour risques	867	240		1 107
Total provisions pour risques	1 410	883	543	1 750
Provisions pour charges				-
Total	1 410	883	543	1 750

Par acte daté du 21 juin 2016, AdUX a assigné un éditeur ainsi que des régies ayant repris la commercialisation des espaces publicitaires de cet éditeur en raison de :

- la résiliation fautive du contrat de régie et de partenariat conclu avec l'éditeur ; et
- du transfert des effets de ce contrat à d'autres régies.

A cette fin, AdUX réclame notamment à ces différentes sociétés la somme de 2.4m€.

L'audience de plaidoirie a eu lieu le 12 avril 2019 et le 1er juillet 2019, le Tribunal de commerce de Paris a condamné l'éditeur pour rupture abusive de contrat au paiement de 1m€ et a ordonné l'exécution provisoire.

AdUX a procédé à la signification du jugement.

L'éditeur a fait appel du jugement.

Note 14.

Une procédure de redressement judiciaire à l'égard de l'éditeur a été ouverte le 1er août 2019.

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Le montant des créances restant dues par cet éditeur pour 770k€ a été déprécié dans les comptes au 31 décembre 2018. En raison de la poursuite de la procédure, AdUX a choisi de maintenir la provision.

En milliers d'euros	31-déc19	31-déc18	Monnaie d'émission	Échéance	Taux effectif
Prêt à taux zéro pour l'innovation	1 200	1 440	EUR	2022	0%
Financement CIR/CICE	298	298	EUR	2020	Variable
Prêts Azerion	310	0	EUR	2021	Variable
Concours bancaires	-	-	EUR	2019	Variable
Total	1 808	1 738			

- La société a obtenu un nouvel échéancier pour son prêt à taux zéro pour l'innovation, la dernière échéance sera en date du 30 septembre 2022. Par ailleurs, suite aux mesures mises en place liées au soutien aux entreprises du fait de la crise sanitaire du covid, la BPI a décalé automatiquement les échéanciers de 6 mois, la dernière échéance sera donc le 31 mars 2023.
- En 2016, les créances de CIR d'AdUX (2014 et 2015) et CICE (2013, 2014 et 2015) ont été financées par un établissement bancaire à hauteur de 1 576 k€. Les financements de CICR et CIR 2013, 2014 ont été remboursé respectivement en 2017 et 2018. Le reliquat de 298 k€, correspondant au financement du CICE et du CIR 2015, a été remboursé au cours du mois de janvier 2020.
- Au 31 décembre 2019, le poste « Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit » est constitué de 2 prêts consenties par Azerion, ainsi que des intérêts courus associés pour 5 k€, se décomposant comme suit :
 - Prêt consenti le 22/07/2019 de 180 k€, à échéance 30/06/2021 (
 - o Prêt consenti le 03/10/2019 de 125 k€ à échéance 30/06/2021

Au cours de l'exercice 2019, Azerion a également consenti 3 autres prêts pour un montant total de 860 k€ dont 585 k€ ont été compensé dans le cadre de l'augmentation de capital du 30 décembre 2019. Le différentiel de 275 k€ a été compensé avec une partie du complément de prix de cession des entités belge, espagnole et portugaise cédée à Azerion fin 2018.

Note 15. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31-déc-19	31-déc-18
Fournisseurs	22 925	25 318
Factures à recevoir	1 517	2 050
Total	24 442	27 368

Les comptes fournisseurs comprennent principalement les facturations des supports à AdUX qui n'ont pas encore été payées à la clôture.

L'intégralité des dettes fournisseurs présentées ci-dessus ont une échéance à moins d'un an.

Note 16. Dettes sur immobilisations

Les dettes sur immobilisations correspondent pour 60 k€ à la part des titres acquis en numéraire de la société Quantum non réglées à la clôture ainsi qu'à divers licences informatiques pour 20 k€.

L'intégralité des dettes sur immobilisations ont une échéance à moins d'un an.

Note 17. Autres dettes

Les autres dettes correspondent principalement aux comptes courants créditeurs vis-à-vis des filiales pour 11 932 k€ dont 7 428 k€ de comptes courants liés au cash-pooling.

Elles comprennent également des clients créditeurs et des avoirs à établir pour 366 k€.

L'intégralité des autres dettes ont une échéance à moins d'un an.

Note 18. Ecarts de conversion Passif

Les charges en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier est portée au bilan en écart de conversion.

Les écarts de conversion passif, s'élevant à 3 153 k€ au 31 décembre 2019, sont principalement constitués de réévaluation de compte-courant groupe en devises, dont 1 950 k€ liés à Group Hi-Media USA.

Note 19. Etat des charges à payer et produits à recevoir

ACTIF - en milliers d'euros	31-déc19	31-déc18
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	2 603	2 943
Créances fiscales et sociales	1	0
Autres créances	0	458
Disponibilités		
Total	2 604	3 401

PASSIF - en milliers d'euros	31-déc19	31-déc18
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	447	464
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 517	2 050
Dettes fiscales et sociales	278	192
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	16	188
Total	2 258	2 894

Note 20. Chiffre d'affaires

20.1. Par activité

En milliers d'euros	31-déc19	31-déc18
Revenus externes issus de l'activité	3 314	6 494
Revenus issus de l'activité - Intragroupe	411	2 345
Autres	3 217	3 681
Total	6 942	12 520

La ligne « Autres » correspond principalement à des refacturations aux filiales de frais de management (Management fees), de frais de marque (Brand fees) ainsi que de divers frais généraux supportés pour leur compte.

20.2. Par zone géographique

En milliers d'euros	31-déc19	31-déc18
France	2 271	7 915
Export	5 382	4 605
Total	7 654	12 520

Note 21. Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles se décompensent comme suit :

En milliers d'euros	31-déc19	31-déc18
Charges opérationnelles externes	695	912
Charges opérationnelles intragroupe	2 650	7 057
Total	3 346	7 969

Note 22. Résultat financier

22.1. Charges financières

En milliers d'euros	31-déc19	31-déc18
Charges d'intérêts	208	239
Dotations aux dépréciations des titres des filiales et des créances rattachées	0	7 240
Autres dotations aux dépréciations des actifs financiers	2 586	593
Abandon de compte courant	0	0
Autres charges financières	20 032	7 316
Charges financières	22 826	15 389

Les autres charges financières sont principalement constituées de la sortie des titres des filiales suivantes :

Hi-Media Deutschland AG: 16 126 k€
HiMedia España Publicidad Online: 1 335 k€
Elastic Ad: 466 k€
AdUX Portugal LDA: 81 k€
Payfone: 79 k€

A noter que ce poste est également constitué d'abandons de comptes-courants AdPulse pour 1,6m€. L'abandon de compte-courant d'AdPulse a été consenti avec une clause de retour à meilleur fortune, à savoir la constatation du dépassement du montant de report à nouveau d'AdPulse de la créance abandonnée (1,6m€), sans durée limitée

Les dotations aux dépréciations financières sont principalement constituées d'une dépréciation des titres de la filiale Admoove Sweden pour 1 298 k€.

22.2. Produits financiers

En milliers d'euros	31-déc19	31-déc18
Intérêts sur comptes courants	434	382
Reprise sur provisions des titres	17 810	1 520
Revenus de titres de participations	470	0
Autres	3 578	3 320
Produits financiers	22 292	5 223

Le poste « autres » est principalement constitué des produits associés à la sortie des titres cédés sur l'exercice pour les montants suivants :

Hi-Media Deutschland AG: 1 841 k€
Complément de prix de cession (cf. Note 1): 744 k€
Payfone: 221 k€
HiMedia España Publicidad Online: 118 k€
AdUX Portugal LDA: 90 k€

Les reprises de provision sur titres concernent principalement la sortie des titres des filiales suivantes :

Hi-Media Deutschland AG: 16 126 k€
 HiMedia España Publicidad Online: 1 218 k€
 Payfone: 466 k€

Note 23. Résultat exceptionnel

Au 31 décembre 2019, le résultat exceptionnel est composé pour 123 k€ d'impact lié aux écritures de compensation réalisé dans le cadre de la cession des titres Hi-Media Deutschland AG.

Note 24. Impôt sur les sociétés

AdUX SA est tête d'intégration fiscale d'un groupe constitué de ses filiales françaises détenues à plus de 95 % : Adpulse SASU, Adysseum SARL, Admoove SASU et Quantum SASU. La convention fiscale prévoit que la charge d'impôt est supportée par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale.

L'économie d'impôt liée aux déficits fiscaux des filiales, conservée chez AdUX France SA, est considérée comme un gain immédiat de l'exercice chez AdUX SA.

En milliers d'euros	31-déc19	31-déc18
Charge d'impôt groupe fiscal (nette des crédits d'impôt)	363	210
Charge / Produit d'impôt à percevoir des sociétés bénéficiaires	149	17
Charge / Produit d'impôt sur exercices antérieur		
Dotation / Reprises provision pour impôt		
Impôt sur les sociétés	511	227
Résultat avant impôt et participation	-2 096	-13 894
Taux d'impôt apparent	-24%	-2%

La produit d'impôt de 511 k€ de l'exercice se compose notamment de :

- Produit d'impôt du groupe fiscal exclusivement composé de crédits d'impôts, 123 k€ de crédit d'impôts recherche et 240 k€ de crédit d'impôts innovation, dont 80 k€ lié à AdUX.
- Produit lié à l'intégration fiscale des entités Adpulse pour 236 k€ et d'Adysseum pour 73 k€, compensé par 160 k€ de charges d'intégration fiscale suite à la remontée des crédits d'impôts innovation des filiales Admoove et Quantum pour 80 k€ par société

Information sur la situation fiscale différée ou latente :

En milliers d'euros	31-déc19	31-déc18
Décalages		
Subventions d'investissement		
Ecart de conversion passif	3 153	2 874
Amortissement exceptionnel		111
Charges non déductibles temporairement		
Produits non taxables temporairement		
Charges déduites ou produits imposés fiscalement et non encore comptabilisés		
Eléments à imputer		
Situation fiscalé différée	3 153	2 985

Taux d'impôt applicable en 2018 pour le calcul des impôts différés ou latents : 28,00 %

Note 25. Engagements hors-bilan

25.1. Engagements reçus

Le 28 juin 2018, AdUX SA a consenti à Admoove un abandon de compte-courant d'un montant de 1.500.00,00 €. Cet abandon a été consenti avec une clause de retour à meilleur fortune, à savoir la constatation du dépassement du montant de report à nouveau d'Admoove de la créance abandonnée, sans durée limitée.

Dans le cadre de l'établissement de ses comptes au 31 décembre 2019, AdUX SA a consenti à AdPulse un abandon de comptecourant d'un montant de 1.569.821,00 €. Cet abandon a été consenti avec une clause de retour à meilleur fortune, à savoir la constatation du dépassement du montant de report à nouveau d'AdPulse de la créance abandonnée, sans durée limitée.

25.2. Engagements donnés

AdUX SA a signé le 20 juillet 2018, un nouveau bail concernant les locaux situés 101-109 rue Jean Jaurès à Levallois-Perret hébergeant les activités françaises du Groupe pour une durée de 6 ans minimum.

25.3. Avantages aux personnels

Engagements de retraites : au 31 décembre 2019, le montant de l'engagement est évalué à 90 k€, et tient compte d'éléments actuariels.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,80 %

- Taux de croissance des salaires : compris entre 3% et 1% en fonction de l'âge des salariés

Age de départ à la retraite des salariés cadres : 67 ans
 Age de départ à la retraite des salariés non cadres : 62 ans
 Taux de rotation du personnel : 15,88 %

- Table de taux de mortalité : compris entre 91,0% et 96,2% en fonction de l'âge des

salariés

Note 26. Litiges

Des litiges prud'homaux sont nés avec des ex-salariés contestant la légitimité de leurs licenciements. La société a enregistré les provisions qu'elle a jugées nécessaires en fonction de son appréciation du juste fondement des actions des demandeurs.

De la même manière, concernant les litiges commerciaux, la société a enregistré les provisions qu'elle a jugées nécessaires en fonction de son appréciation du risque associé à chacun de ces litiges (cf Note 13).

Note 27. Effectifs

L'effectif moyen s'élève à 20 personnes sur 2019, contre 21 personnes sur 2018.

Note 28. Dirigeants mandataires sociaux

28.1. Mandataires sociaux exécutifs

Les rémunérations correspondent à la rémunération du Président Directeur Général. Il n'est pas accordé de jetons de présence aux administrateurs dirigeants mandataires sociaux. Les rémunérations et avantages versés au Président Directeur Général au titre de sa rémunération fixe de 2019 et de sa rémunération variable de 2018 versée en 2019 s'élèvent à 240 K€ au 31 décembre 2019 contre 234 K€ au 31 décembre 2018.

La Société n'a aucun engagement en matière de pensions ou d'indemnités assimilées.

28.2. Mandataires sociaux non exécutifs

La rémunération des mandataires sociaux non exécutifs est uniquement composée des jetons de présence pour un montant de 21k€.

Tableau des filiales et participations Note 29.

Dénomination sociale	Adresse	Monnaie fonct	Capital social (1)	Capitaux propres ho résultat e	rs % de	Titres	
		ionet	Social	autre que capital ⁽¹⁾		Valeur brute (2)	Valeur nette ⁽²⁾
AdUX Benelux SPRL	Av. Arnaud Fraiteur 15-23 1050 Ixelles	EUR	66	-	79 100%	0	0
Adysseum SARL	101-109 rue Jean-Jaurès, 92300 Levallois-Perret	EUR	1 141	1	828 100%	9 484	3 069
Admoove SASU	101-109 rue Jean-Jaurès, 92300 Levallois-Perret	EUR	130		94 100%	2 172	2 172
Admoove Sweden AB	Box 71 - Hantverkargatan, 14 827 22 Ljusdal.	SEK	100	12	793 100%	16 243	- 1254
Groupe Hi-media USA	101 5th Avenue, New York, NY 10003	USD	0	- 7	364 100%	64 879	- 0
Hi-media Nederland BV	Postbus 381, 1200 AJ Hilversum	EUR	20	1	195 100%	900	900
Hi-media Italy Srl	Via Cosimo del Fante 4, 20122 Milano	EUR	10	-	521 100%	6 200	-
Allopass Scandinavia	Box 71 - Hantverkargatan, 14 827 22 Ljusdal.	SEK	100		274 100%	10	-
AdPulse SAS	101-109 rue Jean-Jaurès, 92300 Levallois-Perret	EUR	646	- 2	535 100%	646	-
Quantum SAS	101-109 rue Jean-Jaurès, 92300 Levallois-Perret	EUR	50	- 5	046 100%	2 984	2 984
Quantum Publicidad, S.L. Unipersonal	Orense, nº 6. 1º 3, 28020 Madrid, Spain	EUR	1 417	- 1	720 100%	190	190
Hi-Media LLC	25 Taylor Street NO.202, San Francisco CA 94102	USD	0	-	596 100%	0	0

⁽¹⁾ en milliers d'unités monétaires fonctionnelles

Dénomination sociale	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé ⁽¹⁾	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice écoulé) ⁽¹⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice ⁽²⁾	Cours de change moyen 1€=	Date de création ou d'acquisition
AdUX Benelux SPRL	481	-18			14.03.08
Adysseum SARL	2 537	159			13.05.02
Admoove SASU	4 398	-128			02.12.11
Admoove Sweden AB	7 531	-8 224		10,25	04.09.06
Groupe Hi-media USA	0	0		1,15	27.11.07
Hi-media Nederland BV	4	-14			31.08.09
Hi-media Italy Srl	0	-35			31.08.09
Allopass Scandinavia	0	0		10,25	30.09.09
AdPulse SAS	1 600	471			02.12.14
Quantum SAS	7 382	-662			23.04.14
Hi-Media LLC	0	0		1,15	30.04.15
Quantum Publicidad, S.L. Unipersonal	1 946	29			10.04.19

⁽¹⁾ en milliers d'unités monétaires fonctionnelles

⁽²⁾ en milliers d'euros

⁽²⁾ en milliers d'euros



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Fiderec Audit 160 Bis Rue de Paris

92645 Boulogne-Billancourt

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport des Commissaires aux comptes sur les Comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'Assemblée générale **ADUX** 101-109 Rue Jean Jaures 92300 Levallois Perret

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ADUX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 24 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment

nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.1 de l'annexe aux comptes annuels qui présente les principales hypothèses et autres éléments (en particulier la position de trésorerie) retenus par la société pour arrêter ses comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 en appliquant le principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires (Notes 3.9 et 20 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 3.9 de l'annexe aux comptes annuels, les revenus issus de l'activité d'AdUX S.A. résultent de facturations issues de contrats de vente d'espaces publicitaires pour le compte de ses filiales.

La commercialisation de ces espaces publicitaires peut être réalisée via des ventes en gré à gré matérialisées par la signature de bons de commande ou via des ventes réalisées sur des plateformes automatisées où les enchères se font en temps réel (RTB).

Le recours à ces plateformes et le volume de données à traiter rendent nécessaire l'utilisation de systèmes d'information complexes pour la comptabilisation du chiffre d'affaires.

Au 31 décembre 2019, le revenu issu de l'activité hors refacturations intragroupes s'élève à 3,3 millions d'euros et représente 48% des revenus issus de l'activité d'AdUX S.A.

Nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires comme un point clé de l'audit compte tenu de la volumétrie des flux et de la complexité des systèmes d'information utilisés pour la détermination du chiffre d'affaires.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté, avec l'aide de nos experts en systèmes d'information, à :

• apprécier les procédures de contrôle interne mises en place par la direction d'AdUX et réaliser

- des tests des contrôles clés que nous avons estimés les plus pertinents ;
- réaliser des tests des contrôles applicatifs automatiques sur les principales plateformes et outils de gestion que nous avons estimés les plus pertinents;
- prendre connaissance du rapport ISAE 3402 établi par l'auditeur du principal prestataire externe via lequel transite le chiffre d'affaires sur les procédures de contrôle interne mises en œuvre au sein de la plateforme ;
- réaliser des revues analytiques sur les variations significatives de chiffre d'affaires et de marge d'un exercice à l'autre;
- réaliser des tests de détail sur les écritures significatives relatives à la séparation des exercices.

Evaluation des titres de participations et des créances rattachées à des participations (Note 3.4 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, la valeur nette comptable des titres de participation et des créances rattachées à des participations comptabilisées chez AdUX S.A. s'élève à 12,9 millions d'euros et représente 22% du total bilan.

Lorsque la valeur d'inventaire de ces titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Comme indiqué dans la note 3.4 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'inventaire est calculée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie sur la base des prévisions établies par la direction sur 4 ans et d'une valeur terminale.

Compte tenu du poids des titres de participation au bilan et du jugement nécessaire à l'appréciation de leur valeur d'inventaire, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance et apprécier le processus mis en œuvre par la Direction pour la réalisation des tests de dépréciation;
- apprécier si le modèle utilisé pour le calcul des valeurs d'utilité est approprié ;
- analyser la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la Direction dans le cadre du processus budgétaire;
- prendre connaissance des opérations réalisées sur les titres de participation durant l'exercice, obtenir la documentation juridique afférente et vérifier la correcte traduction comptable de ces transactions;
- effectuer des entretiens avec les responsables financiers et opérationnels pour analyser les principales hypothèses utilisées dans les plans d'affaires et confronter ces hypothèses avec les explications obtenues;
- apprécier la valeur actuelle des titres de participation établie par la société, notamment les hypothèses sous-jacentes permettant de déterminer la valeur d'usage ;
- comparer la valeur nette comptable des titres détenus par la société avec leur valeur actuelle et vérifier le bienfondé des dépréciations comptabilisées le cas échéant et apprécier le caractère approprié de l'information financière fournie dans les notes de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 24 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société AdUX par votre Assemblée générale du 17 mai 2018 pour les cabinets Fiderec Audit et PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2019, les deux cabinets Fiderec Audit et Pricewaterhouse Coopers Audit étaient dans la $2^{\text{ième}}$ année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des Comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les Comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des Comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les Comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des Comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

il identifie et évalue les risques que les Comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne :
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les Comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les Comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des Comptes annuels et évalue si les Comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des Comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Boulogne-Billancourt, le 30 avril 2020 Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit FIDEREC AUDIT

Bertrand Baloche Adrien Lechevalier



HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires des commissaires aux comptes

	PWC		Fiderec		Autres CAC		Total	
	Montant (HT)		Montant (HT)		Montant (HT)		Montant (HT)	
en milliers d'euros	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Commissariat aux comptes, examen								
des comptes individuels et								
consolidés								
- AdUX S.A.	87	74	51	45	-	-	138	119
- Filiales intégrées globalement	25	25	27	35	20	22	72	82
Services autres que la certification								
des comptes" ET "Commissariat aux								
comptes, examen des comptes								
individuels et consolidés"								
- AdUX S.A.	11,5	-	2,5	-	-	-	14	-
- Filiales intégrées globalement	-	-		-	-	-	ı	-
Total	123,5	99	81	80	20	22	224	201



ATTESTATION DU RESPONSABLE

Attestation de la personne responsable du rapport financier annuel

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.»

Le 30 avril 2020

Salih Hikmet Cosgun

Directeur général